

DELIBERATION N°2023-24_113
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 27 juin 2024

19. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pour l'année universitaire 2024-2025.

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 23
Membres présents : 14	
Membres représentés : 9	Pour : 23
Total : 23	Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pour l'année universitaire 2024-2025.

Besançon, le 3 juillet 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
- M3C des formations

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*



Conseil de Gestion
du 17 juin 2024 à 16h30
EXTRAIT du Procès- Verbal
Le conseil de gestion de l'UFR s'est réuni,
Salle F003 de l'UFR Santé, sur convocation légale

5. Pédagogie

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) 2024-2025

Monsieur le Doyen soumet au vote les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 2024-2025 suivantes :

- PASS et LAS (Mineure Santé et Accès Santé)
- 1^{er} cycle de Médecine (DFGSM2 et DFGSM3)
- 2^{ème} cycle de Médecine (DFASM1, DFASM2, DFSASM3)
- Pharmacie (DFGSP2, DFGSP3, DFASP1, DFASP2, PH6)
- Maïeutique (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année)
- Odontologie (DFGS02, DFGS03)
- Kinésithérapie (L2, L3, M1, M2)
- Orthophonie (L1, L2, L3, M1 et M2)
- Psychomotricité (L1, L2 et L3)
- DE IPA (1^{ère} et 2^{ème} année)
- DEUST Préparateur Technicien Pharmacie (1^{ère} et 2^{ème} année)
- Licence Pr (Déficit Visuel, Propharcos)
- Master 1 et 2 (M2I3C, MAGE et Santé)

→ Le conseil vote à l'unanimité les M3C 2024-2025

Restent en attente pour le prochain conseil :

- Maïeutique (2^{ème} année)
- Ergothérapie (L1 et L2)
- Odontologie (DFASO1)

Le Directeur de l'UFR Santé



Pr. Thierry MOULIN

N° du semestre : (pour diplômes semestrialisés) : 1

Unités d'enseignements Eléments constitutifs (y compris les stages)	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves					
						Nature	Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff
UE1 Clinique - EC Sémiologie générale - EC Pharmacologie générale - EC Système Cardiovasculaire - EC Appareil Respiratoire - EC Système nerveux - EC Reins, Voies Urinaires, Appareil Génital Masculin (RVUAGM)	1	18	18	100	Examen sur tablettes (SIDES - UNESS)	Écrit Oral	CT		1h30	18	
	Rattrapage								15 min		
UE2 Sciences infirmières et Pratique avancée	1	6	6	100	Élaboration et argumentation d'un plan de soins type	Écrit et oral	CC	1		6	
	Rattrapage										
UE3 Langue Vivante Anglais	1	3	3	50	50	Écrit surveillé et rapports/modules à l'oral	CT	Écrit Rapports et modules « grammaire/vocabulaire »	2h	3	
	Rattrapage								30 min		
UE4 Méthode de travail	1	3	3	100	Présentation d'un dispositif IPA. Présentation en suivant la méthode IMRAD	Oral	CC	1	15 minutes	3	
	Rattrapage										
UE5 Clinique - EC Nutrition - EC Appareil locomoteur - EC Hormono-reproduction - EC Appareil digestif	1	3	3	100	Examen sur tablettes (SIDES - UNESS)	Écrit Oral	CT		1h 15 min	3	
	Rattrapage								25/30 QRM		Écrit
UE6 formation et analyse des pratiques professionnelles	1	6	6	100	Élaboration et argumentation d'un projet de formation pluri professionnel	Écrit et oral	CC	1		6	
	Rattrapage										
UE7 Santé publique	1	6	6	67	33	Rendu mémoire et exposé oral	Écrit Oral	CC	1	6	
	Rattrapage										0h45
UE8 Recherche	1	6	6	100	Note d'intention du projet de recherche	Écrit : rédaction d'un protocole de recherche	CC			6	
	Rattrapage										
UE9 Responsabilité, éthique, législation, déontologie	1	3	3	25%	75%	Participation aux cours et séminaires	CC	1	9h de TDs	3	
	R								Écrit		CT
UE10 Stage	1		6	6	100	Rapport de stage par le biais du portfolio et évaluation par le maître de stage	Oral : Présentation d'une journée type + présentation d'un RSPAA	CT		20 min	6
	Rattrapage										

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignements, pondérées par les coefficients, dont l'échelle des valeurs est identique à celle des crédits.

La compensation s'exerce également pour l'année entre les semestres 1 et 2.

Toutefois, aucune compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres) ne s'exerce lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE ou à un semestre est inférieure à 8/20.

A l'issue de la session 1, si la moyenne à l'année est supérieure à 10 sans note(s) éliminatoire(s), l'étudiant valide son année.

Si la moyenne à l'année est supérieure à 10 avec note(s) éliminatoire(s) (inférieure à 8) à un élément, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve de cet élément. Si la moyenne à l'année est inférieure à 10, l'étudiant devra repasser l'ensemble des éléments dont la note est inférieure à 10.

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de premières sessions puis sur ceux de la session de rattrapage lorsque celle-ci a lieu.

Si le PIX n'est pas validé, le passage en année supérieure n'est pas remis en cause et l'étudiant peut passer en 2ème année.

Diplôme : DE IPA 2^{ème} année - Semestre 3 et 4 - Année universitaire : 2024/2025

UFR Santé

Mention : Pathologies chroniques

Unités d'enseignement/ Éléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves						
							Nature	Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC en 2e session
UE 1 Recherche (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	100		Poster	ECRIT ET ORAL	CC			3	ORAL
UE 2 Anglais (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	50	50	Contrôle continu	Ecrit Rapports et modules « grammaire/vocabulaire »	CT		2h	3	ORAL de 30 min
UE 3 Bases fondamentales Sem.1	O	1 et R	6	6			Examen final SIDES 1ère session (durée 30 minutes)	QRM indépendants	CT		30 min	6	ORAL
UE 4 Clinique Sem.1	O	1 et R	14	14			Examen final SIDES 1ère session (durée 70 minutes)	QRM indépendants QRM liés type cas clinique	CT		70 min	14	ORAL
UE 5 Parcours de santé Sem.1	O	1 et R	4	4			Examen final SIDES 1ère session (durée 20 minutes)	QRM liés type cas clinique	CT		20 min	4	ORAL
UE 6 STAGE Sem.2	O	1 et R	24	24			Rendu Portfolio et soutenance	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 30 min	24	ORAL
UE 7 MEMOIRE Sem.2	O	1 et R	6	6			Rendu mémoire de recherche et exposé oral	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 45 min	6	ORAL

Diplôme : DE IPA 2^{ème} année - Semestre 3 et 4 - Année universitaire : 2023/2024

UFR Santé

Mention : Oncologie/Hématho

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves						
							Nature	Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC en 2e session
UE 1 Recherche (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	100		Poster	ECRIT ET ORAL	CC			3	ORAL
UE 2 Anglais (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	50	50	Contrôle continu	Ecrit Rapports et modules « grammaire/vocabulaire »	CT		2h	3	ORAL de 30 min
UE 3 Bases fondamentales Sem.1	O	1 et R	6	6			Examen final SIDES 1ère session (durée 30 minutes)	QRM indépendants	CT		30 min	6	ORAL
UE 4 Clinique Sem.1	O	1 et R	14	14			Examen final SIDES 1ère session (durée 70 minutes)	QRM indépendants QRM liés type cas clinique	CT		70 min	14	ORAL
UE 5 Parcours de santé Sem.1	O	1 et R	4	4			Examen final SIDES 1ère session (durée 20 minutes)	QRM liés type cas clinique	CT		20 min	4	ORAL
UE 6 STAGE Sem.2	O	1 et R	24	24			Rendu Portfolio et soutenance	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 30 min	24	ORAL
UE 7 MEMOIRE Sem.2	O	1 et R	6	6			Rendu mémoire de recherche et exposé oral	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 45 min	6	ORAL

Diplôme : DE IPA 2^{ème} année - Semestre 3 et 4 - Année universitaire : 2022/2023

UFR Santé

Mention : Psychiatrie et santé mentale

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves						
							Nature	Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC en 2e session
UE 1 Recherche (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	100		Poster	ECRIT ET ORAL	CC			3	ORAL
UE 2 Anglais (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	50	50	Contrôle continu	Ecrit Rapports et modules « grammaire/vocabulaire »	CT		2h	3	ORAL de 30 min
UE 3 Bases fondamentales Sem.1	O	1 et R	6	6			Examen final SIDES 1ère session (durée 30 minutes)	QRM indépendants	CT		30 min	6	ORAL
UE 4 Clinique Sem.1	O	1 et R	14	14			Examen final SIDES 1ère session (durée 70 minutes)	QRM indépendants QRM liés type cas clinique	CT		70 min	14	ORAL
UE 5 Parcours de santé Sem.1	O	1 et R	4	4			Examen final SIDES 1ère session (durée 20 minutes)	QRM liés type cas clinique	CT		20 min	4	ORAL
UE 6 STAGE Sem.2	O	1 et R	24	24			Rendu Portfolio et soutenance	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 30 min	24	ORAL
UE 7 MEMOIRE Sem.2	O	1 et R	6	6			Rendu mémoire de recherche et exposé oral	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 45 min	6	ORAL

Diplôme : DE IPA 2^{ème} année - Semestre 3 et 4 - Année universitaire : 2023/2024

UFR Santé

Mention : Néphrologie

Unités d'enseignement/ Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coeff	Crédits ECTS	% CC	% CT	Epreuves						
							Nature	Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC en 2e session
UE 1 Recherche (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	100		Poster	ECRIT ET ORAL	CC			3	ORAL
UE 2 Anglais (COMMUNE) Sem.1	O	1 et R	3	3	50	50	Contrôle continu	Ecrit Rapports et modules « grammaire/vocabulaire »	CT		2h	3	ORAL de 30 min
UE 3 Bases fondamentales Sem.1	O	1 et R	6	6			Examen final SIDES 1ère session (durée 30 minutes)	QRM indépendants	CT		30 min	6	ORAL
UE 4 Clinique Sem.1	O	1 et R	14	14			Examen final SIDES 1ère session (durée 70 minutes)	QRM indépendants QRM liés type cas clinique	CT		70 min	14	ORAL
UE 5 Parcours de santé Sem.1	O	1 et R	4	4			Examen final SIDES 1ère session (durée 20 minutes)	QRM liés type cas clinique	CT		20 min	4	ORAL
UE 6 STAGE Sem.2	O	1 et R	24	24			Rendu Portfolio et soutenance	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 30 min	24	ORAL
UE 7 MEMOIRE Sem.2	O	1 et R	6	6			Rendu mémoire de recherche et exposé oral	ECRIT ET ORAL	CT		Oral de 45 min	6	ORAL

Pour toutes les mentions

- (*) O = obligatoire
X = obligatoire à choix
F = facultatif

Indications pour remplir le tableau :

- Faire apparaître **sur deux lignes distinctes**, pour chaque élément pédagogique, les caractéristiques de chacune de deux sessions d'examen.
- Dans la dernière colonne, indiquer « NON » si pas de report partiel du CC pour la 2^e session. En revanche, si le CC est pris partiellement en considération au titre de la 2^e session, indiquer le poids du CC en 2^e session (en %) par rapport au CT. Dans ce dernier cas, il est possible d'indiquer, le cas échéant, des critères de report (*par exemple report si note \geq à 10*).

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, dont l'échelle des valeurs est identique à celle des crédits.

La compensation s'exerce également pour l'année entre les semestres 3 et 4.

Toutefois, aucune compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres) ne s'exerce lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE ou à un semestre est inférieure à 8/20.

A l'issue de la session 1, si la moyenne à l'année est supérieure à 10 avec note(s) éliminatoire(s) (inférieure à 8) à un élément, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve de cet élément. Si la moyenne est inférieure à 10, l'étudiant devra repasser l'ensemble des éléments dont la note est inférieure à 10.

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de premières sessions puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

NB : Les UE 6 Stage et UE 1 Recherche sont totalement indépendantes et en aucun cas leurs notes respectives ne se compensent.

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiques dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **S1**

Année : **2024-2025**

Diplôme : **DEUST Préparateur/technicien en pharmacie**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1														Session 2					
Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.																			
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
11		Dispensation officinale 1	4	6		Dispensation officinale 1 + communication à l'officine + méthodologie de travail	1	20,00%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen oral	10 min de préparation + 10 min d'oral	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
							2	0,00%	Plateforme national pix.fr	1h45	CC*	P	non	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
12		Physiologie-Anatomie, Pathologie et Pharmacologie (PAPP) 1	9	6		PAPP 1	1	20,00%	Examen écrit	4h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen écrit	3h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
13		Législation pharmaceutique 1	3	6		Législation pharmaceutique 1	1	20,00%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
14		Galénique 1	2	6		Galénique 1	1	20,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								20,00%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
15		Préparations des médicaments 1	1	6		Préparations des médicaments 1	1	100,00%	Examen pratique	2h	CC	P	non	-	100,00%	Examen pratique	2h	CT	P
16		Gestion à l'officine 1	1	6		Gestion à l'officine 1	1	20,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
17		Pratique professionnelle 1	10	sans objet		Suivi projet tutoré 1	1	50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	non	-	50,00%	rendu d'un livrable + examen oral	sans objet + 10 min	CT	P
						Formation en entreprise 1	2	50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	oui	50,00%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique

* Aucune note n'est donné dans cette UE. Celle-ci est validée ou non

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **S2**

Année : **2024-2025**

Diplôme : **DEUST Préparateur/technicien en pharmacie**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1															Session 2 Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de pondération dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de pondération de la note de CC reportée dans la moyenne de la 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de pondération dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
21		Dispensation officinale 2	4	6		Dispensation officinale 2	1	20,00%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen oral	10 min de préparation + 10 min d'oral	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
22		Physiologie-Anatomie, Pathologie et Pharmacologie (PAPP) 2 + toxicologie	8	6		PAPP 2	1	17,50%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	17,50%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								70,00%	Examen écrit	2h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								2,50%	Examen écrit	0h30	CC	P	oui	2,50%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
		Législation du travail	2	6		Législation du travail	1	20,00%	Examen écrit	0h45	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
24		Botanique et mycologie	1,5	6		Botanique	1	13,33%	Examen écrit	40 min	CC	P	oui	13,33%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								53,34%	Examen écrit	45 min	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
		Mycologie	2	6		Mycologie	2	33,33%	Examen écrit	15 min	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								6,67%	Examen écrit	0h30	CC	P	oui	6,67%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
25		Phytothérapie, pharmacognosie et aromathérapie	2,5	6		Phytothérapie	1	26,67%	Examen écrit	0h20	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								6,67%	Examen écrit	0h30	CC	P	oui	6,67%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								26,67%	Examen écrit	0h20	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
		Aromathérapie	3	6		Aromathérapie	3	6,67%	Examen écrit	0h20	CC	P	oui	6,67%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								26,67%	Examen écrit	0h20	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
26		Gestion à l'officine 2	2	6		Gestion à l'officine 2	1	20,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
27		Pratique professionnelle 2	10	sans objet		Suivi projet tutoré 2	1	50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	non	-	50%	rendu d'un livrable + examen oral	sans objet + 10 min	CT	P
								50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	oui	50,00%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique

* Aucune note n'est donné dans cette UE. Celle-ci est validée ou non

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **S3**

Année : **2024-2025**

Diplôme : **DEUST Préparateur/technicien en pharmacie**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1															Session 2					
Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.																				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum à l'UE ou moyenne des ECUE à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si pas "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Rapport de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	
31		Dispensation officinale 3	4	6		Dispensation officinale 3	1	20,00%	Examen écrit	1h30	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen oral	10 min de préparation + 10 min d'oral	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
32		Physiologie-Anatomie, Pathologie et Pharmacologie (PAPP) 3 + DM 1	9	6		PAPP 3	1	17,78%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	17,78%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								71,11%	Examen écrit	2h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
						Dispositifs médicaux 1	2	2,22%	Examen écrit	0h30	CC	P	oui	2,22%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
								8,89%	Examen écrit	0h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
33		Immunologie	3	6		Immunologie	1	20,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
34		Santé environnementale	1	6		Santé environnementale	1	100,00%	Examen écrit	30 min	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
35		Chimie et biochimie	2	6		Chimie	1	10,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	10,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								40,00%	Examen écrit	0h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
						Biochimie	2	10,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	10,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								40,00%	Examen écrit	0h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
36		Gestion à l'officine 1	1	6		Gestion à l'officine 1	1	20,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
37		Pratique professionnelle 3	10	sans objet		Suivi projet tutoré 3	1	50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	non	-	50%	rendu d'un livrable + examen oral	sans objet + 10 min	CT	P	
						Formation en entreprise 3	2	50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	oui	50,00%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique	

* Aucune note n'est donné dans cette UE. Celle-ci est validée ou non

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas sont organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".**

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **S4**
Année : **2024-2025**
Diplôme : **DEUST Préparateur/technicien en pharmacie**
Domaine (le cas échéant) :
Mention :
Parcours type :

Session 1																Session 2				
																Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	
41		Dispensation officinale 4	4	6		Dispensation officinale 4	1	20,00%	Examen écrit	1h30	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen oral	10 min de préparation + 10 min d'oral	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
42		Physiologie-Anatomie, Pathologie et Pharmacologie (PAPP) 4 + DM 2	9	6		PAPP 4	1	17,78%	Examen écrit	2h	CC	P	oui	17,78%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								71,11%	Examen écrit	2h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
						Dispositifs médicaux 2	2	2,22%	Examen écrit	0h30	CC	P	oui	2,22%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								8,89%	Examen écrit	0h30	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
43		Anglais	1	6		Anglais	1	20,00%	Examen écrit	0h30	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								20,00%	Examen oral	5 min	CC	P			idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P			sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
44		Galénique 2	2	6		Galénique 2	1	20,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
45		Préparations des médicaments 2	2	6		Préparations des médicaments 2	1	20,00%	Examen pratique	4h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen pratique	2h	CT	P	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1		
46		Gestion à l'officine 2	1	6		Gestion à l'officine 2	1	20,00%	Examen écrit	1h	CC	P	oui	20,00%	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
								80,00%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
47		Pratique professionnelle 4	10	sans objet		Suivi projet tutoré 4	1	50,00%	Rendu d'un livrable + restitution orale	sans objet + 10 min pour l'orale	CC*	P	non	-	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	
						Formation en entreprise 4	2	50,00%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC*	P	oui	50,00%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique	
48		AFGSU niveau 2	1	sans objet		AFGSU niveau 2	1	100%	Examen pratique	sans objet	CC*	P	non	-	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique	

* Aucune note n'est donné dans cette UE. Celle-ci est validée ou non

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DES LICENCES ACCES SANTE 1^{ère} année, LAS-1

Année universitaire 2024 - 2025

(textes de référence : loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé; Décrets n°2019-1125 et 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses)

1. Description générale des LAS-1	2
2. Inscriptions en LAS-1, choix de filière	3
3. Organisation des enseignements	3
3.1 La "mineure santé"	3
3.2 Les enseignements de la licence majeure disciplinaire	4
4. Contrôle des connaissances	5
4.1 Premier groupe d'épreuves	5
4.2 Classements pour l'accès en deuxième année de santé à l'issue du premier groupe d'épreuves ("écrit")	5
4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe.	7
4.4 Validation des ECTS, épreuves de deuxième session de la mineure santé	7
4.5 Épreuves du 2^{ème} groupe ("oraux")	8
5. Communication des résultats pour le passage en deuxième année de santé, 2^{ème} procédure de choix à l'issue des épreuves du second groupe et des épreuves de 2^{ème} session	10
6. Organisation des épreuves de la mineure santé	11

Le présent règlement est communiqué aux étudiants, par voie d'affichage aux emplacements prévus à cet effet, dès que les modalités en sont arrêtées et au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut être modifié en cours d'année.

1. Description générale des LAS-1

Les **LAS-1 (Licences Accès Spécifiques santé, 1^{ère} année)** sont des licences de première année correspondant à au moins 60 ECTS (crédits européens) et incluant une formation dite "**majeure disciplinaire**" dans une discipline non directement de santé et une formation dispensée par l'UFR des Sciences de la Santé dite "**mineure santé**" correspondant à 12 ECTS. En cas de succès, le candidat pourra poursuivre en deuxième année de santé ou en deuxième année de licence dans la discipline correspondant à la majeure disciplinaire.

La formation majeure disciplinaire peut correspondre à une des licences suivantes : Sciences de la Vie (SV, UFR-ST), Physique-Chimie (PC, UFR-ST), Mathématiques (M, UFR-ST), Sciences pour l'ingénieur (SPI, UFR-ST), Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS, UFR des Sports), Droit (UFR-SJEPG), Psychologie (UFR SLHS), Philosophie (UFR SLHS). Dans la suite de ce texte les UFR où sont organisées la formation majeure disciplinaire sont aussi dénommées UFR disciplinaire.

La formation mineure santé se déroule sur deux semestres. L'enseignement et les épreuves restent identiques pour toutes les filières (MMOP MK) sur les deux semestres (un seul tronc commun sans épreuve spécifique à une filière). Au cours du deuxième semestre (S2), les candidats doivent confirmer leur souhait de passer les examens en vue d'un passage en deuxième année de santé. Ils doivent aussi préciser dans quelle(s) filière(s) ils souhaitent s'engager pour pouvoir être classés dans cette filière (même si les mêmes notes seront utilisées pour le classement dans chaque filière choisie). Chaque étudiant peut s'inscrire à un maximum de trois filières santé sur les 5 proposées : Maïeutique (Ma), Médecine (Mé), Odontologie (O), Pharmacie (Ph), ou Masso-Kinésithérapie (MK).

L'accès en 2^{ème} année de santé dans une filière particulière nécessite la validation de la majeure disciplinaire et un classement en rang utile compatible avec le nombre de places disponibles dans la filière considérée.

L'accès en 2^{ème} année de licence nécessite la validation de la formation majeure disciplinaire dans les conditions décrites par l'UFR disciplinaire. En 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence, l'étudiant aura à nouveau la possibilité d'accéder en deuxième de santé par la voie LAS-2/3 à condition de valider au moins 60 ECTS supplémentaires. Il n'aura pas à repasser en LAS-2/3 les épreuves de la mineure santé validées au cours de la LAS-1. Une capitalisation de tout ou partie de la mineure santé, est en effet possible en LAS-1 (cf. § 4.4). Dans tous les cas, le nombre de tentatives pour accéder en deuxième année de santé au cours du premier cycle des études universitaires, ne peut être supérieur à deux. Une tentative est comptabilisée lorsque l'étudiant a confirmé au cours du deuxième semestre son choix de passer les épreuves de la mineure santé et après validation des ECTS de l'année de licence.

2. Inscriptions en LAS-1, choix de filière

Trois types d'inscription sont nécessaires : une en début d'année universitaire, dans l'UFR disciplinaire, les deux autres en cours d'année auprès de l'UFR des Sciences de la Santé,

- Inscription administrative en LAS-1. Elle fait suite à la procédure Parcoursup et se fait avec l'UFR où la majeure disciplinaire est enseignée et selon des modalités propres à cette UFR disciplinaire. Cette inscription est transmise par les scolarités à l'UFR des Sciences et de la Santé ce qui permet à l'étudiant de commencer à suivre les enseignements de la mineure santé.

- Inscription pédagogique au cours du deuxième semestre : le candidat fait un choix pédagogique entre les cinq filières de santé : maïeutique (Ma), médecine (Mé), odontologie (O), pharmacie (Ph), Masso-Kinésithérapie (MK).

Une ou plusieurs inscriptions sont possibles jusqu'à trois maximum. L'inscription ne change pas les enseignements prodigués ni les épreuves qui sont les mêmes pour tous les étudiants de la mineure santé mais permet de classer les étudiants dans la ou les spécialités dans laquelle ou lesquelles ils souhaiteraient éventuellement s'engager en deuxième année de santé.

- Confirmation de la tentative : Au cours du deuxième semestre, le candidat confirme également son souhait à l'UFR des Sciences de la Santé de tenter le passage en deuxième année de santé. La tentative de passage en deuxième de santé est comptabilisée à partir de cette inscription. Il restera par la suite une seule deuxième chance à tenter en L2 ou L3. Le candidat peut ne pas confirmer sa tentative. Dans ce cas, il conserve deux chances possibles, à tenter en L2 ou L3.

3. Organisation des enseignements

3.1 La "mineure santé" comporte 2 UE (unités d'enseignements) correspondants à 12 ECTS, l'UE 1^{er} semestre et l'UE 2^{ème} semestre avec chacun deux éléments constitutifs (EC). Elle comporte en outre 1 UE de présentation des métiers de la santé et de préparation à l'orale ("Métiers de la santé - Oral") qui ne correspondent pas à des ECTS.

Les enseignements sont effectués sous forme de cours en ligne ou hybrides (présentiel et distanciel). L'accès aux documents en ligne fait l'objet d'une charte de bonnes pratiques qui doit être signée en ligne par les étudiants.

Les séances mixtes en présentiel/distanciel à l'UFR des Sciences de la Santé, ont lieu le vendredi après-midi. Il s'agit de séances d'exercices avec le tutorat et des enseignements dirigés dans le cadre du module de préparation à l'oral.

Les EC de l'UE premier semestre (6 ECTS) sont les suivants :

- EC SF : Sciences Fondamentales (3 ECTS) qui comporte des enseignements de Physique, Chimie et Statistiques.
- EC SB : Sciences Biologiques (3 ECTS) qui comporte des enseignements en Biochimie, Génomique et Biologie Cellulaire.

Les EC de l'UE deuxième semestre (6 ECTS) sont les suivants :

- EC SMP (4 ECTS) : Sciences Médicales et Pharmaceutiques qui comporte des enseignements en anatomie, physiologie, pharmacologie et des généralités sur les spécialités médicales.
- EC SSH (2 ECTS) : Santé Société Humanité qui comporte des enseignements en sciences humaines et sociales et en sciences de la santé.

Les modules "Métiers de la Santé" et "Préparation à l'Oral" sont enseignées sur les deux semestres. Elles ne sont pas associées à des ECTS. Des journées de formation sur les orientations possibles et les métiers de la santé sont organisées en début de S1 et de S2. Les cours pour la préparation de l'oral ont lieu le vendredi après-midi, et préparent tous les étudiants à l'éventuel oral (épreuves du deuxième groupe).

3.2 Les enseignements de la licence majeure disciplinaire sont répartis sur les deux semestres et comportent un enseignement variable suivant la discipline choisie : Droit, Maths, Philosophie (Ph), Physique-Chimie (PC), Psychologie (Ps), S (STAPS), SPI (Sciences pour l'Ingénieur), Sciences de la Vie (SV).

Les cours ont lieu généralement dans l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UPFR sports, UFR SLHS, UFR SJEPEG à Besançon).

4. Contrôle des connaissances périodes et durées des épreuves, coefficients, docimologie, classements

4.1 Premier groupe d'épreuves

Les épreuves du premier groupe portent sur les matières de la mineure santé et les épreuves de la majeure disciplinaire.

La majeure disciplinaire représente 60 ECTS dont 6 ECTS au semestre 1 correspondent aux 6 ECTS de la mineure santé (semestre 1). **La mineure santé** correspond à 12 ECTS et est organisée suivant le tableau 2 ci-dessous.

Mineure Santé LAS		ECTS	Epreuves 1 ^{ère}			Epreuves 2 ^{ème} session		
			Type	Date	Durée	Type	Date	Durée
UE Mineure Santé 1 ^{er} semestre								
1 ^{er} semestre	EC SF - Sciences Fondamentales (avec documents et machine à calculer)							
	Chimie Physiques Statistiques	3	QCM	Fin S1	60 min	QCM	Début S2	45 min
	EC SB - Sciences Biologiques							
	Biochimie Génome Biologie Cellulaire	3	QCM	Fin S1	60 min	QCM	Début S2	45 min
UE Mineure Santé 2 ^{ème} semestre								
2 ^{ème} semestre	EC SMP - Sciences Médicales et Pharmaceutiques							
	Anatomie, Physiologie, Pharmacologie	4	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1h
	EC SSH - Santé Société Humanité		QROC					
	Sciences humaines et sociales, sciences de la santé	2	QCM	Fin S2	45 min	QCM	Fin S2	45 min

30 minutes

Tableau 2 : Modalités des contrôles de connaissance en LAS-1. QCM : Questions à Choix multiples, QROC : Question à réponse ouverte et courte

4.2 Classements pour l'accès en deuxième année de santé à l'issu du premier groupe d'épreuves ("écrit")

D'une façon générale, les notes de la mineure santé sont communiquées individuellement *via* l'Espace Numérique de Travail (ENT). Le relevé de notes est transmis dans un second temps.

Après les épreuves du deuxième semestre, les étudiants sont classés dans chaque filière suivant les coefficients indiqués dans le tableau 2. Sauf cas particulier, les notes utilisées pour le 1^{er} semestre sont les notes de 1^{ère} et 2^{ème} session/chance et les notes utilisées pour le 2^{ème} semestre sont uniquement les notes de la 1^{ère} session.

Pour ces classements en santé dans les 5 filières, **la mineure santé intervient pour 20% de la note** (cf. tableau 2 pour les coefficients de chaque EC). les étudiants doivent de plus avoir la moyenne générale à la mineure santé avec les coefficients indiqués dans le tableau 2. Cette moyenne générale doit être acquise au moment du classement. Elle tient compte des éventuels résultats de 2^{ème} session du semestre 1 mais pas des éventuels résultats à venir de 2^{ème} session du semestre 2.

La note de la majeure disciplinaire est standardisées entre les différentes majeures pour le classement. **Elle compte pour 80% du classement.** La standardisation est faite en centrant les notes sur la même moyenne et en leur donnant la même dispersion pour toutes les majeures disciplinaires. Ainsi la distribution des notes standardisées est similaire pour toutes les majeures (même moyenne et même écart-type) et permet un interclassement.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note aux EC de la mineure santé dans l'ordre suivant : EC SMP, EC SB, EC SSH, EC SF. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure automatique, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 6/20. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

Le jury de délibération définit deux seuils pour chacune des filières :

- Si n désigne le nombre de places en deuxième année de santé de la filière considérée, au maximum, les $n/2$ premiers étudiants sont admissibles directement en deuxième année sans passer le 2^{ème} groupe d'épreuves (oral) et sous réserve de validation des ECTS de leur majeur disciplinaire. La note du dernier étudiant admis directement constitue le 1^{er} seuil dans la filière considérée.

- Un 2^{ème} seuil est défini dans chaque filière permettant de convoquer un nombre d'étudiants supérieur ou égal à une fois et demie le nombre de places restantes. Le seuil doit être par ailleurs supérieur ou égal à 10 sur 20.

Les étudiants ayant une note comprise entre le 1^{er} et 2^{ème} seuil sont en liste complémentaire (LC) et seront soit admis directement après la 1^{ère} procédure de choix soit convoqués pour le deuxième groupe d'épreuves (oraux). Les étudiants convoqués à l'oral seront départagés après un nouveau classement tenant compte de cet oral et du 1^{er} groupe d'épreuve (cf. figure 1 et § 5). Il y a une seule épreuve orale même en cas de choix de plusieurs filières (cf. § 4.5). Les étudiants ayant une note inférieure au deuxième seuil ne sont pas classés pour santé.

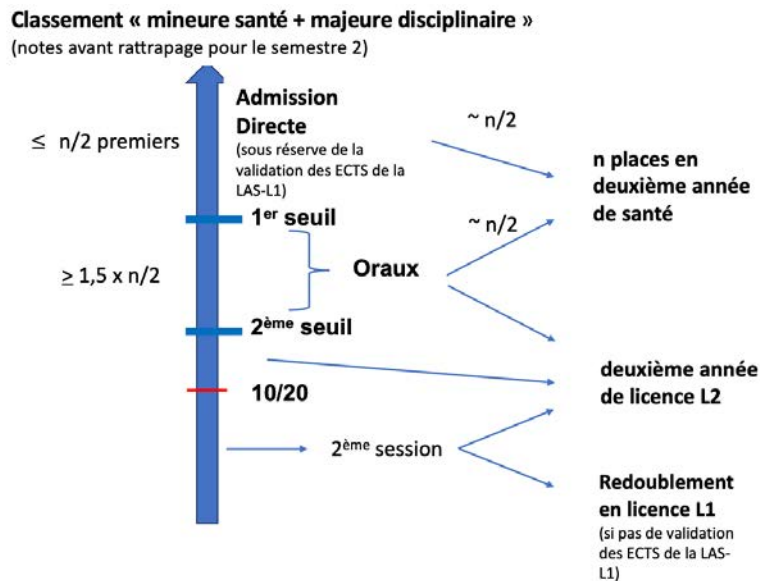


Figure 1 : Orientation par filière des étudiants à l'issue du classement du 1er groupe d'épreuves ("écrit"). NB : schéma général simplifié ne tenant pas compte de tous les cas particuliers possibles

4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe.

Lors de la publication des résultats les étudiants ont 3 résultats possibles dans chacune des 5 filières:

- Admis directement (ou ADAC = admis avant choix = "super-admis" ou "grand-admis") = admission en santé sous réserve de validation des ECTS de la licence majeure.
- Sélectionnés à l'oral mais aussi en liste complémentaire pour l'admission directe (LCOR, LC-ORal).
- Non classés pour l'accès santé (NCAS, note de classement inférieur au 2^{ème} seuil).

Tous les étudiants qui sont "ADAC" ou en liste complémentaire pour la super-admission dans au moins une filière doivent dans un délai qui sera communiqué par voie d'affichage, choisir un seul vœu préférentiel entre les différentes filières auxquelles ils se sont inscrits. Ce choix est obligatoire (un non choix équivaut à un renoncement). Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

La préférence pour une admission directe dans une filière X, vaut renoncement à se présenter aux autres filière(s) si l'admission directe à X est obtenue.

Par contre le renoncement à une admission directe dans une filière X au profit d'un oral dans une autre filière Y, permettra toujours se présenter au titre de filière X, mais avec un nouveau classement incluant la note de l'oral

Les affectations des "super-admis" est faite par une procédure algorithmique après la clôture de la période de choix. Cette affectation sera effective sous réserve de la validation des ECTS de la licence LAS-1 **et ne sera pas effective après les deuxièmes sessions dans le cas contraire.**

4.4 Validation des ECTS, épreuves de deuxième session de la mineure santé

La validation des ECTS de la licence LAS-1 est faite par l'UFR disciplinaire suivant les conditions définies par cette UFR. Elle ne tient pas compte des épreuves orales mais inclut les résultats de la mineure santé 1^{er} semestre, transmis par l'UFR des sciences de la santé à l'UFR

disciplinaire. Elle est une condition nécessaire pour passer en deuxième de santé ou de licence "non santé".

- Si l'étudiant n'a pas la moyenne générale à l'UE mineure santé 1^{er} ou 2^{ème} semestre (avec la pondération des coefficients indiqués dans le tableau 2), il est considéré comme convoqué, par l'UFR des sciences de la santé, à la deuxième session des EC où il n'a pas la moyenne. S'il ne vient pas à cette deuxième session, la note retenue sera la note de la première session. S'il est présent à cette deuxième session, la note retenue sera celle de cette deuxième session, même si cette note est inférieure à celle de la première session. Une compensation est possible entre la mineure santé du semestre 1 et la mineure santé du semestre 2.

Les épreuves de la session 2 de la mineure santé 1^{er} semestre ont lieu en début de S2 et celles du 2^{ème} semestre en fin de S2 (cf. modalités dans tableau 2).

- Une capitalisation de la mineure santé est possible suivant le schéma suivant : `

si la note de l'UE semestre 1 ou 2 est supérieure **ou égale** à 10, l'UE est capitalisée totalement si la note de l'UE semestre 1 ou 2 est inférieure à 10 et si la moyenne générale sur l'année de la mineure santé est inférieure à 10, un EC est néanmoins capitalisé si la note de l'EC est supérieure ou égale à 10. Cette capitalisation pourra être utilisée en LAS-2/3, l'étudiant n'ayant pas à repasser les EC capitalisés.

- Pour les épreuves de la formation majeures disciplinaire, les épreuves de deuxième session ou deuxième chance ont lieu en cours ou fin de S1 ou S2 (modalités variables suivant la majeure disciplinaire). Les convocations émanent de l'UFR disciplinaire.

4.5 Épreuves du 2^{ème} groupe ("oraux")

L'épreuve orale comporte **trois des** entretiens de 10 minutes (5 minutes de présentation, 5 minutes de discussion) qui ont lieu l'un à la suite de l'autre avec éventuellement un temps de préparation. L'ordre de passage des entretiens peut varier.

L'étudiant passe chacun de ces oraux devant au moins deux membres du jury.

Les thématiques possibles de ces entretiens sont les suivantes : `

- **projet professionnel** : Le candidat devra préparer deux projets professionnels, l'un dans une filière médicale et l'autre en dehors de ce domaine, même si ce n'est pas un projet personnel du candidat. Le choix du projet présenté lors de l'oral se fait par tirage au sort.

- **"Analyse de texte"** : Analyse, raisonnement et discussion sur un texte scientifique grand public de type article de journal.

- **"Analyse d'une situation complexe ou d'une illustration"** : analyse, réflexion et discussion autour d'une situation complexe écrite ou analyse d'une illustration.

La note de l'épreuve du deuxième groupe est obtenue par la moyenne des **trois** notes obtenues lors de ces ~~3~~ entretiens (sans coefficients).

La note finale utilisée pour le classement est la moyenne de l'écrit (1^{ère} session) et de l'oral avec une pondération entre l'oral et l'écrit définie suivant les recommandations du ministère pour l'année en cours.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'un entretien oral "analyse d'une situation complexe ou d'une illustration". S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes (oral et écrit) supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 10/20 aux épreuves orales et écrites. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

5. Communication des résultats pour le passage en deuxième année de santé, 2^{ème} procédure de choix à l'issue des épreuves du second groupe et des épreuves de 2^{ème} session

Tous les résultats communiqués aux candidats via l'ENT ont un caractère indicatif car seuls font foi les procès-verbaux de délibération des jurys. Les relevés de notes sont transmis individuellement aux étudiants en fin d'année universitaire après les procédures de choix. Le service de la scolarité est seul habilité à établir les relevés de notes et les transmettre par courrier aux étudiants. Les étudiants doivent se tenir à disposition de l'UFR jusqu'à la proclamation des résultats.

Une fois établis et publiés les classements dans les cinq filières, une procédure d'attribution des places dans chaque filière est organisée pour les étudiants non directement admis à la première procédure de choix.

Dans un premier temps, tous les étudiants doivent se rendre sur l'application internet afin de connaître leur situation qui peut correspondre pour chaque filière aux possibilités suivantes:

- Admission avant choix (ADAC) : l'étudiant est classé d'emblée en rang utile pour passer en deuxième année de santé dans la filière considérée.
- Liste complémentaire (LC) : l'étudiant n'est pas d'emblée classé en rang utile mais pourrait par le jeu de désistement lors de la procédure de choix être classé en rang utile (choix d'une autre filière par un autre candidat, abandon).
- **Non classé en santé (NCAS) mais** avec validation des ECTS de la LAS-1: l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé mais peut s'orienter vers une deuxième année de licence. Il pourra tenter une deuxième fois un passage en santé en LAS-2 ou LAS-3 (deuxième ou troisième année de licence). Il ne repassera pas la mineure santé si elle est déjà validée (cf modalités de contrôle des connaissances des LAS-2/3).
- Ajournement sans validation des ECTS de la LAS-1 : l'étudiant ne peut passer ni en deuxième année de santé ni en deuxième année de licence "non santé". Il peut redoubler en licence L1. Il devra être au moins en LAS-2 pour tenter sa deuxième chance pour le passage en santé.

Les étudiants admis avant choix ou sur liste complémentaire doivent hiérarchiser leur choix de poursuite d'études en établissant un ordre suivant leurs préférences (et non leurs classements) pour les filières auxquelles ils se sont inscrits. Ceci doit être fait selon des modalités et un délai communiqués par voie d'affichage. Attention, cette phase est obligatoire pour tout étudiant, y compris ceux inscrits à une seule filière. Les étudiants en situation "Admis avant choix" ou "Liste Complémentaire" qui n'auront pas procédé aux choix en ligne seront automatiquement considérés en situation "Abandon" au terme de la procédure.

Une fois cette hiérarchisation faite, une procédure algorithmique permet de fournir les résultats définitifs (candidats reçus dans telle ou telle filière ou ajournés).

6. Organisation des épreuves de la mineure santé

Convocation

La date, le lieu et l'horaire des épreuves sont communiqués par voie d'affichage en accord avec les délais fixés par la réglementation. Cet affichage tient lieu de convocation des candidats aux concours.

Absence aux épreuves

La présence des candidats est obligatoire pour toutes les épreuves préparées; cependant l'absence à une ou plusieurs épreuves n'a pas caractère éliminatoire pour les autres épreuves.

Utilisation de documents et matériels

L'utilisation de documents et calculatrice est strictement interdite pour toute épreuve sauf indication contraire portée sur le sujet. Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit. L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrite.

Surveillance

Le directeur de l'UFR des Sciences de la Santé peut désigner des personnels non enseignants pour la surveillance des épreuves.

Déroulement

Avant chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants, vérifient leur identité et les font émarger. A la fin de chaque épreuve, les étudiants rendent leur copie en émargeant à nouveau la liste de présence. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets. Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Un créneau spécifique, au cours ou suivant les examens de chacun des semestres, sera réservé pour permettre le déplacement éventuel ou la nouvelle tenue d'une ou plusieurs épreuves. Les étudiants devront prévoir d'être disponibles, en cas de besoin, dans ce créneau.

Jury de délibération

Les membres du jury sont désignés par le directeur de l'UFR des Sciences de la Santé et par délégation du président de l'Université. La composition du jury fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins quinze jours avant la date des épreuves.

Fraude aux épreuves

Toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire peut également prononcer, à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Réclamations

Toute réclamation concernant les épreuves doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au président du jury et envoyé au responsable administratif de l'UFR des Sciences de la Santé, dans un délai de 5 jours suivant la communication des résultats via l'ENT. La réclamation sera immédiatement transmise au président du jury. Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du procès-verbal, le jury sera à nouveau convoqué.

Consultation des copies

Tout étudiant peut consulter sa copie pendant un an après la proclamation définitive des résultats. La demande de consultation est adressée par écrit au service de scolarité qui fixera un rendez-vous. L'étudiant ne peut prétendre à un entretien, concernant sa copie, avec l'enseignant de la discipline.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DES LICENCES D'ACCES SPECIFIQUE SANTE 2^{ème} et 3^{ème} année, LAS-2/3

Année universitaire 2024 - 2025

(textes de référence : loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé; Décrets n°2019-1125 et 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses)

1. DESCRIPTION GENERALE DES LAS-2/3	2
2. INSCRIPTIONS EN LAS-2/3, CHOIX DE FILIERE.....	3
3. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	3
3.1 La "mineure santé"	3
3.2 Les enseignements de la licence majeure disciplinaire	4
4. CONTROLE DES CONNAISSANCES	5
4.1 Premier groupe d'épreuves	5
4.2 Classements pour l'accès en deuxième année de santé à l'issue du premier groupe d'épreuves ("écrit")	5
4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe à l'issue des épreuves du 1 ^{er} groupe.	7
4.4 Validation des ECTS, épreuves de deuxième session de la mineure santé, capitalisation de la mineure santé	7
4.5 Épreuves du 2 ^{ème} groupe ("oraux")	8
5. COMMUNICATION DES RESULTATS POUR LE PASSAGE EN DEUXIEME ANNEE DE SANTE, 2 ^{EME} PROCEDURE DE CHOIX A L'ISSUE DES EPREUVES DU SECOND GROUPE ET DES EPREUVES DE 2 ^{EME} SESSION	9
6. ORGANISATION DES EPREUVES DE LA MINEURE SANTE.....	10

Le présent règlement est communiqué aux étudiants, par voie d'affichage aux emplacements prévus à cet effet, dès que les modalités en sont arrêtées et au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut être modifié en cours d'année.

1. Description générale des LAS-2/3

Les **LAS-2/3 (Licences Accès Spécifiques santé, 2^{ème} ou 3^{ème} année)** sont des licences correspondant à au moins 60 ECTS (crédits européens) et incluant une formation dite "**majeure disciplinaire**" dans une discipline non directement de santé et une formation dispensée par l'UFR des Sciences de la Santé dite "**mineure santé**" correspondant à 12 ECTS (avec 5 filières possibles : MMOP MK : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Masso-Kinésithérapie).

La formation majeure disciplinaire peut correspondre à une des licences suivantes : Sciences de la Vie (SV, UFR-ST), Physique-Chimie (PC, UFR-ST), Mathématiques (M, UFR-ST), Sciences pour l'ingénieur (SPI, UFR-ST), Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS), Droit (UFR-SJEPG), Psychologie (UFR SLHS), Philosophie (UFR SLHS). Les étudiants inscrits dans l'IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) de Besançon ou de Montbéliard peuvent aussi s'inscrire en LAS-2/3. Dans la suite de ce texte les UFR où sont organisées la formation majeure disciplinaire (et par simplification également les IFMK de Besançon et Montbéliard), sont dénommées "UFR disciplinaire" (et l'année de MK est incluse aussi dans la dénomination "licence majeure disciplinaire").

La formation mineure santé se déroule sur deux semestres. L'enseignement et les épreuves restent identiques pour toutes les filières (MMOP MK) sur les deux semestres (un seul tronc commun sans épreuve spécifique à une filière). Au cours du deuxième semestre (S2), les candidats doivent confirmer leur souhait de passer les examens en vue d'un passage en deuxième année de santé. Ils doivent aussi préciser dans quelle(s) filière(s) ils souhaitent s'engager pour pouvoir être classés dans cette filière (même si les mêmes notes seront utilisées pour le classement dans chaque filière choisie). Chaque étudiant peut s'inscrire à un maximum de trois filières santé sur les 5 proposées : Maïeutique (Ma), Médecine (Mé), Odontologie (O), Pharmacie (Ph), ou Masso-Kinésithérapie (MK).

L'accès en 2^{ème} année de santé dans une filière particulière nécessite la validation de la mineure santé (moyenne générale supérieure ou égale à 10), la validation de la majeure disciplinaire (suivant les modalités de l'UFR disciplinaire) et un classement en rang utile compatible avec le nombre de places disponibles dans la filière considérée. Le classement des épreuves du 1^{er} groupe ('écrit') en LAS-2/3 utilise uniquement les notes de la majeure disciplinaire (la note de mineure santé n'intervient pas dans le classement des épreuves écrites mais il faut avoir la moyenne générale).

Une capitalisation de tout ou partie de la mineure santé est possible (cf. p.7 § 4.4). Dans tous les cas, le nombre de tentatives pour accéder en deuxième année de santé au cours du premier cycle des études universitaires, ne peut être supérieur à deux. Une tentative est comptabilisée lorsque l'étudiant a confirmé au cours du deuxième semestre son choix de passer les épreuves de la mineure santé et après validation des ECTS de l'année de licence.

2. Inscriptions en LAS-2/3, choix de filière

Trois types d'inscription sont nécessaires: une en début d'année universitaire, dans l'UFR disciplinaire, les deux autres en cours d'année auprès de l'UFR des Sciences de la Santé,

- Inscription administrative en LAS-2/3. Elle se fait avec l'UFR où la majeure disciplinaire est enseignée et selon des modalités propres à cette UFR disciplinaire. Cette inscription est transmise par les scolarités à l'UFR des Sciences et de la Santé ce qui permet à l'étudiant de commencer à suivre les enseignements de la mineure santé.

- Inscription pédagogique : au cours du deuxième semestre : le candidat fait un choix pédagogique entre les cinq filières de santé : maïeutique (Ma), médecine (Mé), odontologie (O), pharmacie (Ph), masso-kinésithérapie (MK).

Une ou plusieurs inscriptions sont possibles jusqu'à trois maximum. L'inscription de change pas les enseignements prodigués ni les épreuves qui sont les mêmes pour tous les étudiants de la mineure santé mais permet de classer les étudiants dans la ou les spécialités dans laquelle ou lesquelles ils souhaiteraient éventuellement s'engager en deuxième année de santé.

- Confirmation de la tentative: Au cours du deuxième semestre, le candidat confirme également son souhait à l'UFR des Sciences de la Santé de tenter le passage en deuxième année de santé. La tentative de passage en deuxième de santé est comptabilisée à partir de cette inscription. Le nombre de tentatives pour accéder en deuxième année de santé au cours du premier cycle des études universitaires, ne peut être supérieur à deux. NB : Une tentative antérieure est comptabilisée dans tous les cas si c'est une tentative en PASS.

3. Organisation des enseignements

3.1 La "mineure santé" comporte 2 UE (unités d'enseignements) correspondants à 12 ECTS, l'UE 1^{er} semestre et l'UE 2^{ème} semestre avec chacun deux éléments constitutifs (EC). Elle comporte en outre 1 UE des Métiers de la santé et de Préparation à l'orale ("Métiers de la santé - Oral") qui ne correspondent pas à des ECTS.

Les enseignements sont effectués sous forme de cours en ligne ou hybrides (présentiel et distanciel). L'accès aux documents en ligne fait l'objet d'une charte de bonnes pratiques qui doit être signée en ligne par les étudiants.

Les séances mixtes en présentiel/distanciel à l'UFR des Sciences de la Santé, ont lieu le vendredi après-midi. Il s'agit de séances d'exercices avec le tutorat et des enseignements dirigés dans le cadre du module de préparation à l'oral.

Les EC (éléments constitutifs) de l'UE premier semestre (6 ECTS) sont les suivants :

- EC SF : Sciences Fondamentales (3 ECTS) qui comporte des enseignements de Physique, Chimie et Statistiques.
- EC SB : Sciences Biologiques (3 ECTS) qui comporte des enseignements en Biochimie, Génomique et Biologie Cellulaire.

Les EC de l'UE deuxième semestre (6 ECTS) sont les suivants :

- EC SMP (4 ECTS) : Sciences Médicales et Pharmaceutiques qui comporte des enseignements en anatomie, physiologie, pharmacologie et des généralités sur les spécialités médicales.
- EC SSH (2 ECTS) : Santé Société Humanité qui comporte des enseignements en sciences humaines et sociales et en sciences de la santé.

Les modules "Métiers de la Santé" et "Préparation à l'Oral" sont enseignées sur les deux semestres. Elles ne sont pas associées à des ECTS. Des journées de formation sur les orientations possibles et les métiers de la santé sont organisées en début de S1 et de S2. Les cours pour la préparation de l'oral ont lieu le vendredi après-midi, et préparent tous les étudiants à l'éventuel oral (épreuves du deuxième groupe).

3.2 Les enseignements de la licence majeure disciplinaire sont répartis sur les deux semestres et comportent un enseignement variable suivant la discipline choisie : Droit, Maths, Philosophie (Ph), Physique-Chimie (PC), Psychologie (Ps), S (STAPS), SPI (Sciences pour l'Ingénieur), Sciences de la Vie (SV), Masso-Kinésithérapie (MK) pour les IFMK. Les cours ont lieu généralement dans l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UPFR sports, UFR SLHS, UFR SJEPEG, IFMK Besançon ou IFMK Belfort).

4. Contrôle des connaissances périodes et durées des épreuves, coefficients, docimologie, classements

4.1 Premier groupe d'épreuves

Les épreuves du premier groupe portent sur les matières de la mineure santé non encore validées et les épreuves de la majeure disciplinaire.

La majeure disciplinaire représente 60 ECTS répartis sur deux semestres (voir modalités suivant licence)

La mineure santé correspond à 12 ECTS et est organisée suivant le tableau ci-dessous

Mineure Santé LAS		ECTS	Epreuves 1 ^{ère}			Epreuves 2 ^{ème} session		
			Type	Date	Durée	Type	Date	Durée
UE Mineure Santé 1 ^{er} semestre								
1 ^{er} semestre	EC SF - Sciences Fondamentales (avec documents et machine à calculer)							
	Chimie Physiques Statistiques	3	QCM	Fin S1	60 min	QCM	Début S2	45 min
	EC SB - Sciences Biologiques							
	Biochimie Génome Biologie Cellulaire	3	QCM	Fin S1	60 min	QCM	Début S2	45 min
UE Mineure Santé 2 ^{ème} semestre								
2 ^{ème} semestre	EC SMP - Sciences Médicales et Pharmaceutiques							
	Anatomie, Physiologie, Pharmacologie	4	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1h
	EC SSH - Santé Société Humanité		QROC					
	Sciences humaines et sociales, sciences de la santé	2	QCM	Fin S2	45 min	QCM	Fin S2	45 min

Tableau 2 : Modalités des contrôles de connaissance de la mineure santé en LAS-2/3.

QCM : Questions à Choix multiples, QROC : Question à réponse ouverte et courte

4.2 Classements pour l'accès en deuxième année de santé à l'issu du premier groupe d'épreuves ("écrit")

D'une façon générale, les notes de la mineure santé sont communiquées individuellement via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Le relevé de notes est transmis dans un second temps. Cette note n'intervient pas dans le classement mais **pour passer en deuxième année en santé les étudiants doivent avoir la moyenne générale à la mineure santé avec les coefficients indiqués dans le tableau 2**. Cette moyenne générale doit être acquise au moment du classement. Elle tient compte des éventuels résultats de 2^{ème} session du semestre 1 et des éventuelles 2^{èmes} sessions d'une année antérieure mais ne tient pas compte des éventuels résultats à venir de 2^{ème} session du semestre 2.

Après les épreuves du deuxième semestre, **les étudiants sont classés dans la ou les filières choisies (MMOP ou MK) seulement sur les notes de leur majeure disciplinaire de l'année en cours**. Les notes utilisées pour le 1^{er} semestre sont les notes de la 1^{ère} ou 2^{ème} session/chance et les notes utilisées pour le 2^{ème} semestre sont les notes de la 1^{ère} session/chance.

Les notes de la majeure disciplinaire sont standardisées entre les différentes majeures pour le classement. La standardisation est faite en centrant les notes sur la même moyenne et en leur donnant la même dispersion pour toutes les majeures disciplinaires. Ainsi la distribution des notes standardisées est similaire pour toutes les majeures (même moyenne et même écart-type) et permet un interclassement.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note aux EC de la mineure santé dans l'ordre suivant : EC SMP, EC SB, EC SSH, EC SF. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure automatique, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 6/20. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

Le jury de délibération définit deux seuils pour chacune des filières :

- Si n désigne le nombre de places en deuxième année de santé de la filière considérée, au maximum, les $n/2$ premiers étudiants sont admissibles directement en deuxième année sans passer le 2^{ème} groupe d'épreuves (oral) et sous réserve de validation des ECTS de leur majeur disciplinaire. La note du dernier étudiant admis directement constitue le 1^{er} seuil dans la filière considérée.

- Un 2^{ème} seuil est défini dans chaque filière permettant de convoquer un nombre d'étudiants supérieur ou égal à une fois et demie le nombre de places restantes. Le seuil doit être par ailleurs supérieur ou égal à 10 sur 20.

Les étudiants ayant une note comprise entre le 1^{er} et 2^{ème} seuil sont en liste complémentaire (LC) et seront soit admis directement après la 1^{ère} procédure de choix soit convoqués pour le deuxième groupe d'épreuves (oraux). Les étudiants convoqués à l'oral seront départagés après un nouveau classement tenant compte de cet oral et du 1^{er} groupe d'épreuve (cf. figure 1 et § 4.6). Il y a une seule épreuve orale même en cas de choix de plusieurs filières (cf. § 4.5). Les étudiants ayant une note inférieure au deuxième seuil ne sont pas classés pour santé.

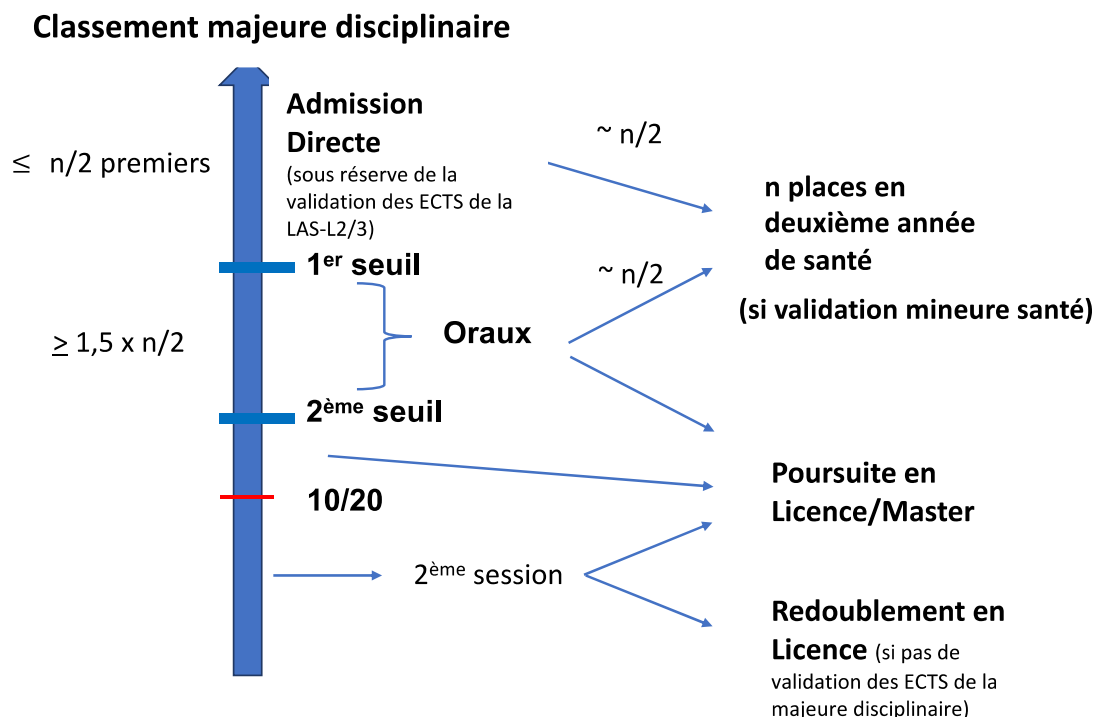


Figure 1 : Orientation par filière des étudiants à l'issu du classement du 1^{er} groupe d'épreuves ("écrit"). NB : schéma général simplifié ne tenant pas compte de tous les cas particuliers possibles.

4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe.

Lors de la publication des résultats les étudiants ont 3 résultats possibles dans chacune des 5 filières:

- Admis directement (ou ADAC = admis avant choix = "super-admis") = admission en santé sous réserve de la validation de la majeure disciplinaire.
- liste complémentaire pour l'admission directe (super-admission) et aussi sélectionnés à l'oral (LC et ORal)
- Non classés (note de classement inférieur au 2^{ème} seuil).

Tous les étudiants qui sont "ADAC" ou en liste complémentaire pour la super-admission dans au moins une filière doivent dans un délai qui sera communiqué par voie d'affichage, choisir un seul vœu préférentiel entre les différentes filières auxquelles ils se sont inscrits. Ce choix est obligatoire (un non choix équivaut à un renoncement). Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

La préférence pour une admission directe dans une filière X, vaut renoncement à se présenter aux autres filière(s) si l'admission directe à X est obtenue.

Par contre le renoncement à une admission directe dans une filière X au profit d'un oral dans une autre filière Y, permettra toujours se présenter au titre de filière X, mais avec un nouveau classement incluant la note de l'oral

Les affectations définitives des "super-admis" est faite par une procédure algorithmique après la clôture de la période de choix. Cette affectation sera effective sous réserve de la validation des ECTS de la licence LAS-2/3 **et ne sera pas effective après les 2^{èmes} sessions dans le cas contraire.**

4.4 Validation des ECTS, épreuves de deuxième session de la mineure santé, capitalisation de la mineure santé

La validation des ECTS de la licence LAS-2/3 est faite par l'UFR disciplinaire suivant les conditions définies par cette UFR. Elle ne tient pas compte des épreuves orales. Elle est une condition nécessaire pour passer en deuxième année de santé.

- Si l'étudiant n'a pas la moyenne générale à l'UE mineure santé 1^{er} ou 2^{ème} semestre (avec la pondération des coefficients indiqués dans le tableau 2), il est considéré comme convoqué, par l'UFR des sciences de la santé, à la deuxième session des EC où il n'a pas la moyenne. S'il ne vient pas à cette deuxième session, la note retenue sera la note de la première session. S'il est présent à cette deuxième session, la note retenue sera celle de cette deuxième session, même si cette note est inférieure à celle de la première session. Une compensation est possible entre la mineure santé du semestre 1 et la mineure santé du semestre 2.

Les épreuves de la session 2 de la mineure santé 1^{er} semestre ont lieu en début de S2 et celles du 2^{ème} semestre en fin de S2 (cf. modalités dans tableau 2).

- Une capitalisation de la mineure santé est possible suivant le schéma suivant: `

si la note de l'UE semestre 1 ou 2 est supérieure **ou égale** à 10, l'UE est capitalisée totalement si la note de l'UE semestre 1 ou 2 est inférieure à 10 et si la moyenne générale sur l'année de la mineure santé est inférieure à 10, un EC est néanmoins capitalisé si la note de l'EC est

supérieure ou égale à 10. Cette capitalisation pourra être utilisée lors d'une deuxième tentative, l'étudiant n'ayant pas à repasser les EC capitalisés.

- Pour les épreuves de la formation majeure disciplinaire, les épreuves de deuxième session ou deuxième chance ont lieu en cours ou fin de S1 ou S2 (modalités variables suivant la majeure disciplinaire). Les convocations émanent de l'UFR disciplinaire.

4.5 Épreuves du 2^{ème} groupe ("oraux")

L'épreuve orale comporte ~~trois~~ des entretiens de 10 minutes (5 minutes de présentation, 5 minutes de discussion) qui ont lieu l'un à la suite de l'autre avec éventuellement un temps de préparation. L'ordre de passage des entretiens peut varier.

L'étudiant passe chacun de ces oraux devant au moins deux membres du jury.

Les thématiques possibles de ces entretiens sont les suivantes :

- **projet professionnel** : Le candidat devra préparer deux projets professionnels, l'un dans une filière médicale et l'autre en dehors de ce domaine, même si ce n'est pas un projet personnel du candidat. Le choix du projet présenté lors de l'oral se fait par tirage au sort.

- **"Analyse de texte"** : Analyse, raisonnement et discussion sur un texte scientifique grand public de type article de journal.

- **"Analyse d'une situation complexe ou d'une illustration"** : analyse, réflexion et discussion autour d'une situation complexe écrite ou analyse d'une illustration.

La note de l'épreuve du deuxième groupe est obtenue par la moyenne des ~~trois~~ notes obtenues lors de ces ~~3~~ entretiens (sans coefficients).

La note finale utilisée pour le classement est la moyenne de l'écrit (1^{ère} session) et de l'oral avec une pondération entre l'oral et l'écrit définie suivant les recommandations du ministère pour l'année en cours.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'entretien oral "analyse d'une situation complexe ou d'une illustration". S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes (oral et écrit) supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 10/20 aux épreuves orales et écrites. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

5. Communication des résultats pour le passage en deuxième année de santé, 2^{ème} procédure de choix à l'issue des épreuves du second groupe et des épreuves de 2^{ème} session

Tous les résultats communiqués aux candidats via l'ENT ont un caractère indicatif car seuls font foi les procès-verbaux de délibération des jurys. Les relevés de notes sont transmis individuellement aux étudiants en fin d'année universitaire après les procédures de choix. Le service de la scolarité est seul habilité à établir les relevés de notes et les transmettre par courrier aux étudiants. Les étudiants doivent se tenir à disposition de l'UFR jusqu'à la proclamation des résultats des concours.

Une fois établis et publiés les classements dans les cinq filières incluant la note de l'oral, une procédure d'attribution des places dans chaque filière est organisée pour les étudiants non directement admis à la première procédure de choix.

Dans un premier temps, tous les étudiants doivent se rendre sur l'application internet afin de connaître leur situation qui peut correspondre pour chaque filière aux possibilités suivantes:

- Admission avant choix (ADAC) : suite à l'oral, l'étudiant est classé d'emblée en rang utile pour passer en deuxième année de santé dans la filière considérée.
- Liste complémentaire (LC) : l'étudiant n'est pas d'emblée classé en rang utile mais pourrait par le jeu de désistement lors de la procédure de choix être classé en rang utile (choix d'une autre filière par un autre candidat, abandon).
- **Non classé en santé (NCAS)** mais avec validation des ECTS de la majeure disciplinaire: l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de la filière santé qu'il avait choisie mais peut poursuivre dans la discipline de sa majeure.
- Ajournement sans validation des ECTS de la majeure disciplinaire : l'étudiant peut simplement redoubler dans sa licence disciplinaire.

Les étudiants admis avant choix ou sur liste complémentaire doivent hiérarchiser leur choix de poursuite d'études en établissant un ordre suivant leurs préférences (et non leurs classements) pour les filières auxquelles ils se sont inscrits. Ceci doit être fait selon des modalités et un délai communiqués par voie d'affichage. Attention, cette phase est obligatoire pour tout étudiant, y compris ceux inscrits à une seule filière. Les étudiants en situation "Admis avant choix" ou "Liste Complémentaire" qui n'auront pas procédé aux choix en ligne seront automatiquement considérés en situation "Abandon" au terme de la procédure.

Une fois cette hiérarchisation faite, une procédure algorithmique permet de fournir les résultats définitifs (candidats reçus dans telle ou telle filière ou ajournés).

6. Organisation des épreuves de la mineure santé

Convocation

La date, le lieu et l'horaire des épreuves sont communiqués par voie d'affichage en accord avec les délais fixés par la réglementation. Cet affichage tient lieu de convocation des candidats aux concours.

Absence aux épreuves

La présence des candidats est obligatoire pour toutes les épreuves préparés; cependant l'absence à une ou plusieurs épreuves n'a pas caractère éliminatoire pour les autres épreuves.

Utilisation de documents et matériels

L'utilisation de documents et calculatrice est strictement interdite pour toute épreuve sauf indication contraire portée sur le sujet. Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit. L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrite.

Surveillance

Le directeur de l'UFR des Sciences de la Santé peut désigner des personnels non enseignants pour la surveillance des épreuves.

Déroulement

Avant chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants, vérifient leur identité et les font émarger. A la fin de chaque épreuve, les étudiants rendent leur copie en émargeant à nouveau la liste de présence. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets. Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Un créneau spécifique, au cours ou suivant les examens de chacun des semestres, sera réservé pour permettre le déplacement éventuel ou la nouvelle tenue d'une ou plusieurs épreuves. Les étudiants devront prévoir d'être disponibles, en cas de besoin, dans ce créneau.

Jury de délibération

Les membres du jury sont désignés par le directeur de l'UFR des Sciences de la Santé et par délégation du président de l'Université. La composition du jury fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins quinze jours avant la date des épreuves.

Fraude aux épreuves

Toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire peut également prononcer, à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Réclamations

Toute réclamation concernant épreuves doivent être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au président du jury et envoyé au responsable administratif de l'UFR des Sciences de la Santé, dans un délai de 5 jours suivant la communication des résultats via l'ENT. La réclamation sera immédiatement transmise au président du jury. Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du procès-verbal, le jury sera à nouveau convoqué.

Consultation des copies

Tout étudiant peut consulter sa copie pendant un an après la proclamation définitive des résultats. La demande de consultation est adressée par écrit au service de scolarité qui fixera un rendez-vous. L'étudiant ne peut prétendre à un entretien, concernant sa copie, avec l'enseignant de la discipline.

Diplôme : Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques
Spécialité : Gestion de production dans l'Industrie Pharmaceutique et Cosmétique PROPHARCOS

Domaine : Sciences Technologies Santé
Mention :
Spécialité (pour master)

UFR SANTE

2024/2025

Semestre n° 1

Unités d'enseignement Éléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage		
UE1 Initiation aux bases pharmaceutiques	0		6	6	33	67									
Élément 1	0	Session 1	3			100									
Connaissance de base du médicament						100	ICM MPL3CBM9	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1 h	2			
						100	Microbiologie VPLPUE12E9	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	30 min	1			
							Session Rattrapage	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		3			
Élément 2	0	Session 1	3		33	67									
Compétences de base en chimie et en sciences biologiques					100		TP VPLPUE13P9 Claire ANDRE	Rapport TP En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (exercice rendu sur plateforme électronique)	CC	1		0,5	Oui		
					0	100	VPLPUE13P9 Bases de chimie Claire ANDRE	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1h	1	Oui		
					100	VPLPUE13E9 Aurélië BAGUET	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CC			1,5	Oui			
						Session Rattrapage	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT			0,75				
Unités d'enseignement Éléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
UE2 Génie des procédés	0		6	6	33	67									
		Session 1	6			100	AUTOMATISME	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1h30	2,5			
					40	60	GPI	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1h30	1,5			
						100	Amélioration continue	Oral ou écrit (TP) En présentiel ou à distance	CC	1		1	Oui		
							Session Rattrapage	Oral ou écrit En présentiel ou à distance	CC	1		1	Oui		
							Oral ou écrit (3 h max) En présentiel ou à distance	CT	1	1h30 max	4				
Unités d'enseignement Éléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
UE3 Opérations pharmaceutiques, cosmétiques et pharmacotechnie	0		7	7	43	57						7			
		Session 1				100	VPLPUE3E9 Brice MOULARI	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	2 h	4			
					100	Rapports TP VPLPUE3E9	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (exercice rendu sur plateforme électronique)	CC	7		3	Oui			
						Session Rattrapage	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		4				
Unités d'enseignement Éléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
UE4 Physicochimie et contrôle analytique des médicaments et des cosmétiques	0		6	6	33	67						6			
		Session 1				100	VPLPUE4E9 Y.GUILAUME / CANDRE	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	2 h	4			
					100	Rapport TP VPLPUE4E9	Écrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire(exercice rendu sur plateforme électronique)	CC	3		2	Oui			
						Session Rattrapage	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		4				
Unités d'enseignement Éléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
UE5 Outils de communication	0		5	5	80	20									
Élément 1	0	Session 1	2,5		60	40						2,5			
Anglais						100	VPLPUE5E9	Écrit En présentiel ou exercice rendu sur plateforme numérique	CT	1	1 h 30	1			
					100	Exposé + participation VPLPUE5E9	Oral A distance en visio en cas de crise sanitaire	CC	2		1,5	Non			
						Session Rattrapage	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		2,5				
Élément 2	0	Session 1	2,5		100							2,5			
Communication						100	Rapport écrit + présentation orale MPL3COM9	Écrit / Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CC	2		2,5	Non		
						Session Rattrapage	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		2,5				

(*)
O = obligatoire
X = obligatoire à choix
F = facultatif

Diplôme : Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques
Spécialité : Gestion de production dans l'Industrie Pharmaceutique et Cosmétique PROPHARCOS

Domaine : Sciences Technologies Santé

UFR SANTE

2024/2025

Mention :

Spécialité (pour master)

Semestre n° 2

Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage		
UE6 Assurance qualité et droit du travail	0		5	5	20	80									
Elément 1	0	Session 1	3,5		29	71							3,5		
Assurance qualité							VPLPASQE9	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	2 h 30	2,5			
							Rapport TP VPLPASQCC9	Ecrit Exercice à rendre	CC	1		1		Oui	
Elément 2	0	Session 1	1,5			100							1,5		
Droit du travail							MPL3DTR9-UE6	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1 h	1,5			
		Session Rattrapage						Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	1 h	1,5			
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage		
UE7 Produits d'origine naturelle et issus des biotechnologies	0		5	5	30	70						5			
		Session 1				100	VPLPUE7EC9	Ecrit En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1	2 h	3,5			
							VPLPUE7TP9 Exposé + Rapport TP	En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (exercice rendu sur plateforme électronique)	CC	2		1,5		Oui	
	Session Rattrapage						Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1			3,5			
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage		
UE8 Projet tutoré	0		8	8	33	67						8			
		Session 1	8				VPLPUEBEV9	Evaluation	CC	1		2			pas de session rattrapage
							VPLPUEBEC9 Mémoire	Ecrit	CT	1		3			
						VPLPUEBOR9 Présentation Orale	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		3				
Unités d'enseignement Eléments constitutifs (y compris les stages)	O X F (*)	Session	Coefficient	Crédits	% CC	% CT	Nature	EPREUVES							
								Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre	Durée	Coefficient	Report CC en rattrapage		
UE9 Stage	0		12	12	33	67						12			
		Session 1	12				VPLPUEBEV9	Evaluation	CC	1		2			pas de session rattrapage
							VPLPUEBEC9 Mémoire Rapport de stage	Ecrit	CT	1		5			
						VPLPUEBOR9 Présentation orale	Oral En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire	CT	1		5				

(*)
O = obligatoire
X = obligatoire à choix
F = facultatif

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

UE9 : Le stage est d'une durée minimale de 16 semaines correspondant à 2 625 heures.

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
									Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en session Ratt
UE 1 – 6 ECTS Biosciences	AS GAUTHIER	Perception visuelle	2	82H CM	O	1	100%		ECRIT	5 CC		Coef 3	
		Handicap visuel	2										
		Anatomie, physiologie oculaire du segment antérieur	2										
UE2 – 6 ECTS Optométrie	C VERZY	Prise en charge des amétropies	3	37H CM	O	1	100%		ECRIT	2 CC		Coef 3	
		Réfraction	3	43H TP			100%		ORAL	2 CC			
UE3 – 6 ECTS Optométrie avancée	C VERZY	Etude de la liaison accommodation	3	40H CM	O	1	50%	50%	ECRIT	2CC/ 2CT 1CC/ 1CT		Coef 3	
		Réfraction	3	43H TP			50%		ORAL				
UE4- 6ECTS Contactologie	L BORGAZZI	Technologie des lentilles de contact	4	40H CM	O	1	100%		ECRIT	3 CC		Coef 3	
		Contactologie	2	50H TP		1			100%				
UE5 – 6ECTS Contactologie avancée	L BORGAZZI	Technologie avancée des lentilles de contact	4	35H CM	O	1	100%		ECRIT	3 CC		Coef 3	
		Contactologie	2	25H TP		1			50%				

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
									Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en session Ratt
UE6 - 6 ECTS Génie optique	L BORGAZZI	Basse vision	2	17H CM + 14H TP	O	1	100%		ECRIT	3 CC		Coef 3	
		Instrumentation	1										
		Equipement	3										
UE7 – 6 ECTS Communication	L JOUANNEAU	Anglais	2	29H CM	O	1	100%		ECRIT	1 CC		Coef 1	
		Informatique	2						ECRIT	1 CC			
		Communication	2						ORAL	1 CC			
UE8 – 6 ECTS Projet tutoré	AS GAUTHIER	Projet tutoré	6	60H TP	O	1		100%	ORAL	1 CT		Coef 1.5	
UE9 – 6 ECTS Formation Clinique	AS GAUTHIER	Anomalies oculaires + stage clinique + PEC clinique	6	7 CM + 28H TP	O	1	100%		ECRIT	2 CC		Coef 2	
UE 10 – 6 ECTS Stage professionnel	AS GAUTHIER	Entreprise	6	560H	O	1		100%	Notes tuteur	2 CC		Coef 0.5	

(*) O = obligatoire X = obligatoire à choix

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des 10 unités d'enseignements, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Toutefois, si l'étudiant obtient une moyenne inférieure strictement à 8 à une unité d'enseignement, ou une moyenne comprise entre : 8 (égal ou supérieur) et 10 (inférieur strictement) à deux unités enseignements distinctes, la licence professionnelle ne sera pas décernée.

Diplôme : Master 2
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Spécialité (pour master) : MAGE (Microbiologie, Antibiorésistance, Génomique et Epidémiologie)

UFR Sciences de la Santé
Mention : Santé
2024-2025

Pour les notes éliminatoires, se référer aux MCC générales des Master de l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

Unités d'enseignement/Eléments constitutifs (y compris les stages) Tous les enseignements sont obligatoires	Session	Coef.	Crédits	Epreuves			
				Nature	Type	Durée (CT)	Coef.
UE 1 Connaissances Transversales (semestre 1)		1	6				
Module EC 1.3 Présentation orale (anglais) d'une publication majeure dans le domaine de recherche	1	0.75	3	Présentation	Oral	30 min	1
Module EC 1.2 Outils de communication scientifique et recherche documentaire	1	0.25	3	Résumé d'article	Ecrit	1 h	
UE 2 Microbiologie Clinique (semestre 1)	1 et 2	2	6	a Pendant le CM ' <i>Microorganism identification</i> ', chaque étudiant présentera une technique (10 min) devant l'ensemble de la promotion (non noté) b Deux sessions d'examens écrits 1 ^e session en décembre 2 ^e session en janvier c Mise en situation épidémique (1h méthodes phénotypique, 3h méthodes génotypiques)			
Module EC 2.1 Connaissances fondamentales en microbiologie clinique							
UE3 Résistance aux antibiotiques et pathogénie - phénotype au WGS (semestre 1)	1 et 2	2	6				
Module EC 3.1 Résistance aux antimicrobiens - Mécanismes, support génétique, diffusion, détection		60% SAé 40% Examen					
Module EC 3.2 Typage des microorganismes pathogènes							
Module EC 3.3 Biologie moléculaire appliquée au typage des microorganismes							
Module EC 2.2 Identification phénotypique des microorganismes (<i>ressource</i>) ^a							
Module EC 3.4 Bio-informatique							
UE 4 Microorganismes pathogènes et environnement (semestre 1)	1 et 2	2	6				
Module EC 4.1 Risques infectieux à l'hôpital		0.66	2				
Module EC 4.2 Eau, air, aliment, environnement et risque infectieux		0.66	2				
Module EC 4.3 Méthodes d'investigations épidémiologiques		0.66	2				
UE 5 Projet tutoré (semestre 1). Présentation en anglais du projet scientifique		1	6	Présentation	Oral	30 min	1
UE 6 Stage en laboratoire de Recherche (semestre 2)		8	26	Présentation du travail de stage et du projet professionnel	Oral	30 min	8
UE 7 Projet Professionnel (semestre 2)			4				
Module EC 7.1 Atelier Projet Professionnel							

Les 5 situations d'apprentissage et d'évaluations (SAé) sont notées en bleu.

Grille d'évaluation des épreuves orales

Critère	0	1	2	3	4	5
Qualité de l'anglais parlé (critère CERL)	Aucun mot d'anglais	Utilisateur élémentaire introductif (niveau A1)	Utilisateur élémentaire intermédiaire (niveau A2)	Utilisateur indépendant seuil (niveau B1)	Utilisateur indépendant avancé (niveau B2)	Utilisateur expérimenté (niveau C1)
Qualité des diapositives	Pas de diapo	Rudimentaires, manque d'information	Imprécises, manque des données importantes, avec perturbateurs	Imprécises, avec perturbateurs	Précises, avec perturbateurs	Précises, sans perturbateurs
Réponses aux questions	Aucune réponse	Réponses incomplètes ou imprécises à l'ensemble des questions	Réponses précises à < 50% des questions	Réponses précises à > 50% des questions	Réponses précises à toutes les questions	Réponses précises à toutes les questions, les références adéquates sont données
Documentations annexes Mise en contexte du sujet	Aucun recul, aucune publication lue en dehors des données exposées	1 publication citée	2 publications citées	3 publications citées	4 publications citées	Maîtrise complète du contexte de la recherche

Grille d'évaluation de la SAé 'Mise en situation épidémique – Approches phénotypique et génotypique'

Critère	0	1	2	3	4	5
Critères microbiologique	Aucune réponse	- Seules les méthodes d'analyses phénotypiques les plus courantes sont citées - Les résultats sont mal interprétés	- Seules les méthodes d'analyses phénotypiques les plus courantes sont citées - Les résultats sont interprétés correctement	- La plupart des méthodes d'analyses phénotypiques sont connues - Les résultats sont bien interprétés	- Toutes les méthodes d'analyses phénotypiques sont connues - Les résultats sont analysés correctement	- Toutes les méthodes d'analyses phénotypiques sont connues - Les résultats sont analysés correctement - Les avantages et limites des méthodes sont cités
Critères bioinformatique	Aucune réponse					

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **S7 et S8**
Année : **2024-2025**
Diplôme : **Master 2ème Année**
Domaine (le cas échéant) : **Immunologie**
Mention : **Biologie Santé**
Parcours type : **Interactions Immunitaires et Ingénierie Cellulaire (M213C)**

							Session 1								Session 2				
							Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.												
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Coeff. Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coeff. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer : oui/non)	Coeff. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coeff. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
Semestre 7																			
UE1		Interactions immunitaires	6	7		Immunologie / Inflammation	EC 1.1	50%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
						Immuno-intervention	EC 1.2	25%	Examen écrit	30'	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
						Immuno-pharmacologie	EC 1.3	25%	Examen écrit	30'	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
UE2		Biotechnologies / Ingénierie cellulaire	6	7		Biotechnologies	EC 2.1	50%	Examen écrit	1h	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
						Nanobiotechnologie	EC 2.2	25%	Examen écrit	30'	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
						Cellules souches	EC 2.3	25%	Examen écrit	30'	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
UE3		Sciences Transversales	6	7		Anglais scientifique / communicative	EC 3.1a	25%	Restitution orale	20'	CC	P ou D	oui	25%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
						Anglais scientifique / communicative	EC 3.1b	25%	Examen écrit	2h30	CC	P ou D	oui	25%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
						Anglais scientifique / communicative	EC 3.1c	0%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC	P ou D	oui	0%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
						Bio statistiques / Méthodologie rech	EC 3.2	25%	Restitution orale	sans objet	CC	P ou D	oui	25%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
						Projet tutoré / analyse d'article	EC 3.3	25%	Restitution orale	15'	CC	P ou D	oui	25%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
						Risques et prévention en laboratoire	EC 3.4	0%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC	P ou D	oui	0%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
						Innovation et Entrepreneuriat	EC 3.5	0%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC	P ou D	oui	0%	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique
UE4		Ingénierie cellulaire / Bioproduction	5	7			UE4	100%	Examen écrit	1h30	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
UE5		Relation hôte-graillon (Transplantation)	5	7			UE5	100%	Examen écrit	1h30	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
UE6		Relation hôte-tumeur (Cancérologie)	5	7		2 UE (Dominantes à choisir parmi UE4 à UE8)	UE6	100%	Examen écrit	1h30	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
UE7		Relation Hôte-hôte (auto-immunité)	5	7			UE7	100%	Examen écrit	1h30	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
UE8		Relation hôte-produit sanguin (Transfusion)	5	7			UE8	100%	Examen écrit	1h30	CT	P	sans objet	sans objet	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1	idem session 1
Semestre 8																			
UE9		Projet de recherche dans un laboratoire agréé	30	sans objet		sans objet	UE9	100%	Restitution orale	30'	CT	P ou D	sans objet	sans objet	session unique	session unique	session unique	session unique	session unique

I. UE hors Stage d'initiation à la Recherche (SIR) et Initiation à la Recherche Pédagogique (IRP)

Le master 1 santé s'obtient par :

1- Équivalence de la validation du 2^{ème} cycle des études Médicales (6^{ème} année validée), Pharmaceutiques (4^{ème} année validée) ou Maïeutiques : **48 ECTS** dont 6 ECTS obligatoires au choix parmi les formations transversales (ex : Anglais, Biostatistiques, Communication, Projet professionnel ...)

2. Plus : validation de 2 UE Masterisantes de **6 ECTS** chacune, selon la liste des UE libres masterisantes. Chaque UE est « capitalisable » Donc M1 = 48+12=**60 ECTS**

Toutes les UE valident 6 ECTS : soit environ 50h d'enseignement « présentiel » (CM, TD, TP) évaluées par les éléments constitutifs : contrôle terminal des écrits et contrôle continu et environ autant de travail personnel d'initiation à la recherche évalué par l'élément constitutif : travail personnel (recherche documentaire, analyse, stage expérimental, rédaction d'un mémoire...). Une UE est donc évaluée par 3 éléments constitutifs : contrôle terminal des écrits, contrôle continu et travail personnel.

Les 6 ECTS doivent préférentiellement être scindés en 2 X 3 ECTS (UEA et UEB) dont l'enseignement se répartit sur 2 semestres d'une même année.

Deux sessions d'examen par an

1° Session : Répartition sur 2 semestres : Fin décembre /janvier (UEA) et fin avril/mai (UEB).

Le travail personnel est en principe validé en fin de semestre 2

2° Session : En principe en juin

1° Session

➤ **Partie théorique (6 ECTS, ou 2x3 ECTS) - Coefficient 3 :**

Contrôle terminal des écrits : Répartition sur 2 semestres :

UEA épreuve de 1 heure **et UEB** épreuve de 1 heure Moyenne UEA et UEB (**Coef.2**)

Ou UEA+UEB épreuve de **2 heures** en fin du second semestre

Épreuve écrite à distance en cas de crise sanitaire

Contrôle continu : exposé, dossier, compte-rendu, TP, contrôle sur table, assiduité, (**Coef.1**)

➤ **Travail personnel (0 ECTS) – Coefficient 1 :**

Rapport : mémoire, rapport de stage, projet tutoré, rapport bibliographique, exposé, oral...

2° Session = Rattrapage de la partie théorique et du contrôle continu

➤ **Partie théorique – Coefficient 3 :**

Contrôle terminal de la partie théorique soit par une épreuve écrite de 2h soit par une épreuve orale en présentiel (Coef.2)

Épreuve orale à distance en cas de crise sanitaire

Contrôle continu - (Coef.1) : uniquement en cas d'absence justifiée validée par le service scolarité (formulaire d'arrêt de travail, convocation officielle d'une administration, convocation à un examen universitaire)

Travail personnel: Pas de seconde session

Compensation et mention

- L'étudiant valide une UE s'il obtient la moyenne aux 2 éléments constitutifs : contrôle terminal des écrits et contrôle continu, qui se compensent entre eux sous réserve d'obtenir à chacun une note supérieure ou égale à 8, **ET** s'il obtient la moyenne à l'élément constitutif : travail personnel qui lui fait l'objet d'une validation indépendante pour laquelle la moyenne est exigée. La note finale de l'UE est calculée sur la moyenne des notes des différents éléments constitutifs affectés de leur coefficient respectif.

Remarque : Si la moyenne du Contrôle Continu et du Contrôle Terminal des écrits est inférieure à 10/20, seul l'écrit est à repasser en seconde session.

Si la note est inférieure à 8/20 à la moyenne du Contrôle Terminal des écrits et au Contrôle Continu, seul le Contrôle Terminal des écrits est à repasser en seconde session.

- Il n'y a pas de deuxième session pour le contrôle continu.
- Les notes supérieures à la moyenne de chaque élément constitutif et les ECTS afférents peuvent être conservés/capitalisés durant 3 ans, sur avis favorable du responsable de l'UE,
- Deux UE du M1 SANTÉ sont capitalisables selon les modalités de suivi des notes mises en place par la scolarité,
- **Deux UE du M1 SANTÉ ne se compensent pas entre elles, même si elles sont obtenues la même année (moyenne exigée 10/20 pour chaque UE),**
- Les étudiants ayant déjà validé une UE dans la mention antérieure BS valident l'UE complémentaire dans la mention SANTÉ,
- Une mention au diplôme de M1 SANTÉ est attribuée sur la note obtenue par la moyenne de la note finale des deux UE. L'UE transversale validée au cours du cursus ne rentre pas dans le calcul de la moyenne pour l'attribution de la mention.

I. UE Stage d'initiation à la Recherche (SIR) et Initiation à la Recherche Pédagogique (IRP)

L'UE est validée par une note globale attribuée au Travail Personnel.

La moyenne de 10/20 est exigée.

Il n'y a pas de seconde session.

ANNEE 2024 – 2025 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

P3

Année universitaire 2024 – 2025

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences

médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Psychosociologie du soin et Psychiatrie	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S 5
Santé Publique	1 ECTS	Ecrit 1 heure	S 6
Préparation à la LCA	1 ECTS	Ecrit 1 heure 30	S 6

UE intégrées	Éléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Système Nerveux	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Génétique médicale	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Revêtement cutané	Bloc Fondamental (1 EC)	4 ECTS	Ecrit : 1 heure	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Hormono-reproduction	EC Physiologie - Histologie	5.5 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	EC Gynécologie/PMA			
	EC Clinique Endocrinologie			
Rein, voies urinaires, appareil génital masculin	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 5
	Bloc Clinique (1 EC)			
Agents infectieux, hygiène, aspects généraux	Bloc Fondamental (1 EC)	5.5 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S 6
	Bloc Clinique (1 EC)			
Service Sanitaire	Acquisition de connaissances méthodologiques Préparation et réalisation de l'action de prévention	7 ECTS	Ecrit Validation de l'action	S 5 + S 6

Les UEs intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique. Exception est faite pour l'UE Hormono-Reproduction pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalent à un coefficient 1.

Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, pour les UEs Système Nerveux et Rein Voies Urinaires Appareil Génital Masculin, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour les Génétique médicale et Revêtement Cutané, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Agents Infectieux, chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes.

En 2^e session, pour l'UE Hormono-Reproduction, chaque EC du Bloc Fondamental sera sanctionné par une épreuve de 22 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes.

Compétences en socle au numérique en santé :

*Communication en santé II (1 ECTS – 2^e semestre)
Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE est obligatoire pour le passage en M1.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalant à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2024-2025 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Signalisation Cellulaire et Carcinogenèse (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse du système nerveux (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Anatomie Imagerie et Morphogenèse de l'appareil locomoteur et du système cardio-vasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Immunologie et immunopathologie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Pharmacologie et Toxicologie Médicale – Pharmacovigilance (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Physiologie et physiopathologie cardiovasculaire (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génétique médicale (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Physiopathologie des Maladies Transmissibles (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Inflammation et maladies inflammatoires (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Stage d'Initiation à la Recherche (SIR)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Biomédicaments et Biothérapies innovantes	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Chimères et autres fantasmes – Initiation à la greffe d'organes et de tissus	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur-Pompier	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE

Anglais TOEIC	Ecrit	Sur avis décisionnel de l'ETS TOEIC
---------------	-------	-------------------------------------

Les UE libres mastérisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Etudes de l'UFC ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S5	6 ECTS	Evaluation Orale

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. UE Service Sanitaire

Le SSES en Franche-Comté implique l'ensemble des étudiants des filières santé : 2ème année soins infirmiers, 3^{ème} année médecine, 4ème année kinésithérapie, 4ème année maïeutique, 4ème année odontologie et 5ème année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

- Temps 1 – 1 ECTS :

o Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation **d'une action**

- Période : septembre 2024

o Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES

- 4 octobre 2024

- Temps 2 – 6 ECTS :

o **Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention** primaire ou de promotion de la santé

- Période : octobre 2024 – mars 2025

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre **sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé**. Ainsi, la validation du SSES comprend :

- Temps 1 :

o Session 1 : présence au séminaire

- **En cas d'absence** : appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf) avant la 1ère session de regroupement ;

o Session de rattrapage :

- Oral sous la forme de questions (tirage au sort, temps de préparation = 10 minutes + temps de restitution = 10 minutes) ;
- A programmer au printemps à une date commune à toutes les filières en santé concernées (dans la mesure du possible)

- Temps 2 :

o Session 1 :

- La présence aux sessions de regroupement N°1, 2, 3, prérequis pour la réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé en mars 2025 ;
 - **La réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé**, prérequis pour la présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La présence à la session de regroupement N°4 ;
 - La participation aux différentes évaluations proposées ;
 - **L'assiduité et l'implication de l'étudiant tout au long de ce temps 2 ;**
 - **L'évaluation réalisée par le binôme de tuteurs de groupe et le référent de proximité ;**
- o Session de rattrapage :
- Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou **oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique** de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;
 - A programmer en juin 2025.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

La validation de l'UE Service Sanitaire est obligatoire pour le passage en M1.

6. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.**
- ✓ **L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires (<7/20) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.**
- ✓ **L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne (<10/20) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S5 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider.** La période du stage S5 de la deuxième session n'est pas modifiable.
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session.** L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

7. Conditions d'admission en M1

Pour être admis en M1, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE, **excepté pour l'UE Hormono-Reproduction** pour laquelle il faut obtenir la moyenne à chacun des trois EC.
- ✓ Valider le stage clinique S5
- ✓ **Valider l'UE Service Sanitaire**
- ✓ Valider la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau I
- ✓ **Valider l'UE libre**
- ✓ **Valider l'UE Compétences au socle numérique (PIX + Communication en Santé I et II)**

8. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser **l'intégralité des UE non validées** ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

Aucune anticipation des UE de M1 n'est autorisée.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P3, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

ANNEE 2024 - 2025
MODALITES DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES

P2

Année universitaire 2024 – 2025

Article 7 de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation en sciences médicales « Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université ou des unités d'enseignement libres ».

1. Unités d'enseignement (UE) obligatoires transversales et intégrées

UE transversales	ECTS	Modalités de contrôle	Période d'évaluation
Pharmacologie/ Anatomie-pathologique / Biologie cellulaire	4 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Sémiologie générale	3 ECTS	Ecrit 1 heure	S3
Anglais	1 ECTS	Contrôle Continu	S4

UE intégrées	Eléments Constitutifs (EC)	ECTS	Modalités de contrôle 1 ^e session	Période d'évaluation
Système cardiovasculaire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil respiratoire	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil digestif	Bloc Fondamental (3 EC)	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Appareil locomoteur	Bloc Fondamental (2 EC)	6 ECTS	Ecrit : 1 heure 15	S4
	Bloc Clinique (1 EC)			
Nutrition	Bloc Fondamental (1 EC)	5 ECTS	Ecrit : 1 heure	S3
	Bloc Clinique (1 EC)			
Tissu Sanguin Immunologie	EC Hématologie EC Immunologie	7 ECTS	Ecrit : 1 heure 30	S4

Compétences en socle au numérique en santé :

*PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSM2 ou le DFGSM3. La formation n'a lieu qu'en DFGSM2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSM3 pour passer en DFASM1. Le certificat est valide 3 ans.

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes :

1. Mener une recherche et une veille d'information

2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

*Communication en santé I (1 ECTS – 2^e semestre)

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE peut s'effectuer pendant l'année P2 ou pendant l'année P3 mais est obligatoire pour le passage en M1.

Les UEs intégrées sont constituées d'un bloc fondamental et d'un bloc clinique. Le bloc fondamental est constitué d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Pour valider une UE intégrée, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc fondamental sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ce bloc et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au bloc clinique.

Chacun des éléments constitutifs a la même valeur équivalent à un coefficient 1.

Une note inférieure à 7/20 à un élément constitutif du bloc fondamental est éliminatoire.

En 2^e session, chaque EC du bloc fondamental sera sanctionné par une épreuve écrite de 15 minutes et l'EC du bloc clinique par une épreuve de 45 minutes, excepté pour l'UE Tissu Sanguin Immunologie pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 45 minutes et pour l'UE Nutrition pour laquelle chaque EC sera sanctionné par une épreuve de 30 minutes.

2. Unités d'enseignement obligatoires libres

Les étudiants doivent obligatoirement choisir une UE libre, équivalant à 6 ECTS. Pour l'année universitaire 2024-2025 sont proposées :

UE libres	Mode de validation	Mode d'admission
Biologie moléculaire de la cellule (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la Recherche en Pédagogie (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Génomique structurale et fonctionnelle (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Neurocinétique des molécules exogènes (médicaments) et endogènes (Master Santé)	Selon les modalités du Master Santé	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Parcours ERCE Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Parcours IPS Intervention en Promotion de la Santé (Master SP)	Selon les modalités du Master SP	Sur avis décisionnel du responsable
Soins palliatifs	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Initiation à la pratique médicale	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Militaire	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE
Médecine en Milieu Sapeur- Pompier	Ecrit	Sur avis décisionnel du responsable d'UE

Les UE libres masterisantes suivent les règles spécifiques du Master correspondant.

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, choisir une UE libre dans une autre composante de l'Université de Franche-Comté ou dans une autre Université.

Les 0,2 point de bonus généré par les UE libres gérées par le Service de la Formation et de la Réglementation des Études de l'Université Franche-Comté ne peuvent être additionnés aux notes obtenues à l'issue de chaque période d'examen. Seuls les ECTS peuvent être considérés comme des ECTS bonus.

3. UE Stage clinique

UE de stages cliniques	ECTS	Modalités de contrôle
UE Stage S3, inclus le séminaire de sémiologie (présence obligatoire)	4 ECTS	Assiduité
UE Stage S4	2 ECTS	Assiduité

4. Modalités de passation des examens

Les épreuves des UEs transversales, intégrées et libres se déroulent en présentiel. Elles pourront avoir lieu à distance via une connexion internet en fonction de la crise sanitaire.

5. Deuxième session

- ✓ La deuxième session intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels (*Article 11 de l'Arrêté du 22 Mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales*).
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE transversales doit obligatoirement la ou les repasser en deuxième session.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (< 10/20) à une ou plusieurs UE intégrées doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs des blocs pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.**
- ✓ **L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une ou plusieurs notes éliminatoires (<7/20) aux éléments constitutifs doit obligatoirement repasser en deuxième session ces éléments constitutifs.**
- ✓ **L'étudiant qui a obtenu la moyenne ($\geq 10/20$) à une ou plusieurs UE intégrées avec une note inférieure à la moyenne (<10/20) à un des deux blocs qui la constitue doit obligatoirement repasser en deuxième session les éléments constitutifs de ce bloc pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S3 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S3 de la deuxième session n'est pas modifiable.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas validé l'UE Stage clinique S4 doit obligatoirement refaire un stage clinique d'une semaine et le valider. La période du stage S4 de la deuxième session n'est pas modifiable.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas validé le stage d'initiation aux soins infirmiers doit obligatoirement refaire un stage de deux semaines et le valider. La période du stage de la deuxième session n'est pas modifiable.**
- ✓ **L'étudiant qui n'a pas validé les UE libres non mastérisantes doit obligatoirement les valider en deuxième session. L'examen de deuxième session a lieu sous forme d'écrit ou d'oral.**

6. Conditions d'admission en P3

Pour être admis en P3, l'étudiant doit :

- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE transversales.
- ✓ Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE intégrées, sans note éliminatoire aux éléments constitutifs de ces UE.
- ✓ Valider le stage clinique S3
- ✓ Valider le stage clinique S4
- ✓ Valider l'UE libre
- ✓ Valider le stage d'initiation aux soins infirmiers
- ✓ Valider la formation Sensibilisation au Handicap (présence aux séminaires et aux deux jours de stage)

7. Modalités de redoublement

L'étudiant qui n'a pas validé une ou plusieurs UE ou qui a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20) en deuxième session sera redoublant. Il devra obligatoirement repasser l'intégralité des UE non validées ou dans lesquelles il a obtenu une ou plusieurs notes éliminatoires (< 7/20). Il garde le bénéfice des UE validées.

8. Doublants en 2024-2025

Les doublants de l'année universitaire 2024-2025 peuvent, s'ils le souhaitent, anticiper des UE de P3, à condition d'avoir validé au moins 25 ECTS lors de leur dernière année universitaire P2. Si cette condition est remplie, l'anticipation est possible et obéit aux règles suivantes :

- Signature d'un contrat pédagogique spécifique personnalisé
- Respect de la cohérence pédagogique des deux années concernées
- La somme des ECTS à valider dans l'année P2 et des ECTS anticipés dans l'année P3 ne peut excéder 30 ECTS
- L'anticipation des UE libres ne concerne que les UE libre mastérisantes sous réserve de la cohérence pédagogique et de l'accord du responsable d'UE.

9. VAC chez le Prat

La possibilité d'effectuer un ou plusieurs stages d'observation chez les médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) est offerte aux étudiants en médecine de P2, par l'intermédiaire de l'URPS Médecine Libéral en Bourgogne Franche-Comté. Ces stages non rémunérés ne peuvent être effectués qu'après signature d'une convention par le Directeur de l'UFR Santé. Ces stages ne donnent lieu à aucun ECTS, ni à aucune validation d'UE.

10. Composition du jury

Le jury est composé d'un Président et de représentants d'UE.

Le jury se réunit après le déroulement des examens de chaque semestre pour délibérer. **Aucun membre du jury ne peut se faire remplacer en cas d'absence.**

11. Communication des résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les notes et résultats individuels sont consultables par l'étudiant concerné uniquement sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement.

Modalités de Contrôle des Connaissances DFGSO2 **2024-2025** **(2^{ème} année Odontologie) S3 - S4**

1. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFGSO2 comporte 14 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**, l'année de DFGSO2 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les 2 semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second semestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFGSO2 / S3	ECTS
UE 1 – ORGANISATION STRUCTURO-FONCTIONNELLE DE LA TÊTE	5
UE 2 EC 1 BIOMATERIAUX	2
UE 3 – DÉVELOPPEMENT CRANIO FACIAL NORMAL ET PATHOLOGIQUE	4
UE 5 EC 1 PHYSIOLOGIE PARTIE 1 EC2 SEMIOLOGIE GÉNÉRALE PARTIE 1	2
UE7 – DESCRIPTION HISTOLOGIQUE, MACROSCOPIQUE ET PHYSIOLOGIQUE DES TISSUS DENTAIRE ET PARODONTAUX	2
UE 9 – UE MORPHOLOGIE DES ARCADES DENTAIRE	4
UE 8 – CREDITS LIBRES CHOISIS	6
UE 10 - TP DE MORPHOLOGIE TRIDIMENSIONNELLE DES DENTS	5
TOTAL	30

DFGSO2 / S4	ECTS
UE 2 EC 2 REHABILITATION EC 3 ODONTO PROTHETIQUE	4
UE 4 – SANTÉ PUBLIQUE - ANGLAIS	2
UE 5 EC 1 PHYSIOLOGIE PARTIE 2 EC2 SEMIOLOGIE GÉNÉRALE PARTIE 2	2
UE 6 : BASES FONDAMENTALES DE L'ENVIRONNEMENT INFECTIEUX	3
UE 11 – TP D'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	6
UE 12 – TP D'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXEE	6
UE 13 - TP ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	5
UE 14 - TP PROPHYLAXIE	1
UE 15 – Communication en santé I	1
TOTAL	30

2. Validation des unités d'enseignement

2.1 Cas des UE 1 à 7 et 9 (« théoriques ») :

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Pour les UE composées d'un ou plusieurs enseignement(s) complémentaire(s) (EC), les ECS se compensent les unes avec autres.

Une note inférieure à 7/20 dans une EC oblige l'étudiant à recomposer cette EC en 2ème session même s'il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'UE concernée.

2.2 Concernant les UE 10 à 14 :

Une note inférieure à 10/20 dans l'un des résultat composant les UE ajourne l'étudiant. Les UE 10,11,12,13,14 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

2.3 dispositions communes aux UE :

En cas de non validation d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les ECs de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne. La deuxième session est organisée selon les même modalités qu'en 1^{ère} session. Sauf l'UE14 où l'enseignant responsable peut demander un travail sur le sujet de l'UE en 2^{ème} session. Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la deuxième session, le candidat doit avoir la moyenne dans les unités d'enseignement.

3. Validation de l'unité d'enseignement du PIX

La validation de cette unité d'enseignement exige l'obtention d'au moins 300 points et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences ci-dessous, pour la validation du PIX sur la plateforme dédiée. L'étudiant doit avoir validé le PIX au plus tard à la fin de la DFGSO3. Le certificat est valable 3 ans.

*PIX (compétences numériques)

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes:

1. Mener une recherche et une veille d'information
2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

*Communication en santé I

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE peut s'effectuer pendant l'année DFGOS2 ou pendant l'année DFGSO3 mais est obligatoire pour le passage en DFASO1.

4. Validation de l'unité d'enseignement UE 8 Crédits libres choisis

L'enseignement libre doit être validé à l'issue de DFGSO2, selon les modalités propres à l'enseignement suivi.

L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par l'UFR Santé doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

La validation de l'unité d'enseignement UE8 reste définitivement acquise.

5. Forme des contrôles

Tous les examens se feront en présentiel.

En cas de crise sanitaire les modalités pourront être ajustées.

6. Assiduité, retard, absence

Durant l'année universitaire, les séminaires (*liste publiée à la rentrée*), les TP et ED sont tous obligatoires.

Un étudiant cumulant plus de 3 absences (justifiées ou non), au cours d'un semestre et pour la totalité des UE 10 à 14, sera convoqué devant le comité pédagogique d'odontologie. Le comité appréciera les motifs des absences et pourra refuser à l'étudiant la possibilité de se présenter à la 1^{ère} session. Ce dernier devra alors se présenter en 2^e session uniquement.

Les étudiants arrivant en retard à un enseignement peuvent être refusés par l'enseignant. Ils seront alors considérés comme étant absents. Un retard non excusé et/ou récurrent pourra être considéré comme une absence non justifiée.

Motifs d'absence

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- ✓ les maladies chroniques ou récurrentes, infirmités, les problèmes de santé aigus, attestées par un certificat médical établi par un médecin assermenté ou par un praticien hospitalier dans lequel l'hospitalisation a eu lieu

Ce certificat médical devra présenter dans les trois jours ouvrés de son absence au Service de Scolarité d'Odontologie ainsi qu'aux enseignants concernés, par voie électronique avec AR ou voie postale dès connaissance de la maladie.

L'étudiant devra en faire part en début d'année universitaire si le problème de santé est avéré avant son inscription au sein de la formation.

- ✓ les cas de force majeure admis par le Responsable de formation et signalés dans un délai maximum de 3 jours après les séminaires, TP, TD, EDs et épreuves manquées
- ✓ la convocation au permis de conduire, concours ou convocation administrative
- ✓ décès d'un proche (père-mère-sœur/frère-grands-parents-conjoint(e)-enfant(s)).

En l'absence de justificatifs parvenus dans les trois jours ouvrés, l'absence est considérée ipso facto comme injustifiée et comptabilisée comme telle.

7. Admission en DFGSO3 / Redoublement de DFGSO2

L'admission en DFGSO3 exige la validation :

- Des unités d'enseignement UE1 à UE14, au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session.
- Du stage d'initiation aux soins infirmiers

Toutefois, l'autorisation de passage pourra être accordée, selon décision souveraine du Jury, à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 6 crédits ECTS, hormis les unités d'enseignement UE 10,11,12,13,14. Les unités d'enseignement en retard devront être validées au plus tard à l'issue de DFGSO3, la validation totale de DFGSO2 et de DFGSO3 étant requise pour accéder en DFGSO1.

En cas de redoublement de DFGSO2 le/la candidat/e ne conserve que le(s) UE validée(s) à l'exception des unités d'enseignement **UE 10,11,12,13,14** qu'il devra refaire.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques.

DFGSO2	RESPONSABLE UE	PERIODE D'EXAMEN	DUREE ET NATURE DE L'EPREUVE	TYPE	E C T S
UE 1 – ORGANISATION STRUCTURO-FONCTIONNELLE DE LA TÊTE	Pr L. TATU	S3	1h écrit	CT	5
UE 2 – RÉHABILITATION ORALE EC1 Biomatériaux EC2 Réhabilitation de la dent vivante et traitement pulpaire conservateur EC3 – Odontologie Prothétique	Dr PECHOUX	S3 EC1	45 min écrit	CT	6
		S4 EC2 et EC3	3H écrit		
UE 3 – DÉVELOPPEMENT CRANIO FACIAL NORMAL ET PATHOLOGIQUE	Dr BONOMI Dr ROLIN	S3	1h écrit	CT	4
UE 4 – SANTÉ PUBLIQUE - ANGLAIS	Dr PAZART	S4	Santé Publique : 1h écrit + Oral Anglais : écrit	CT CT	2
UE 5 – PHYSIOLOGIE – SEMIOLOGIE GÉNÉRALE ET PRATIQUE ODONTOLOGIQUE	Pr MEYER	Physiologie partie 1 S3	45 min écrit	CT	4
		Physiologie partie 2 S4	45 min écrit		
		Sémiologie partie 1 S3	30 min écrit		
		Sémiologie partie 2 S4	30 min écrit		
UE 6 : BASES FONDAMENTALES DE L'ENVIRONNEMENT INFECTIEUX	Pr BAMOULID Pr DECONINCK	S4	2h écrit	CT	4
UE7 – DESCRIPTION HISTOLOGIQUE, MACROSCOPIQUE ET PHYSIOLOGIQUE DES TISSUS DENTAIRE ET PARODONTAUX	Dr BIGERAD	S3	1h écrit	CT	2

UE 8 – CRÉDITS LIBRES CHOISIS	/	/	Selon modalités spécifiques à l'UE choisie	/	6
UE 9 – UE MORPHOLOGIE DES ARCADES DENTAIRES	Pr E EUVRARD	S3	1h30 écrit	CT	4
UE 10 - TP DE MORPHOLOGIE TRIDIMENSIONNELLE DES DENTS	M OUDET	S3	3h pratique	CT	5
UE 11 – TP D'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	Pr TADDEI GROSS	S4	3h pratique	CT	6
UE 12 – TP D'ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXEE	RAULET co- responsable Dr PECHOUX	S3	2h pratique	2 CC Coef 1 chacun	6
		S4	2h de pratique 2h de pratique	1 CT Coef 6 1 CC Coef 1	
UE 13 : TP ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	ABEDELATIF co- responsable Dr PECHOUX	S3	2h pratique	2 CC Coef 1 chacun	5
		S4	2h de pratique 2h de pratique	1 CT Coef 6 1 CC Coef 1	
UE 14 : TP PROPHYLAXIE	Dr BIGEARD	S3	Assiduité	/	1
UE15 : COMMUNICATION EN SANTE I	Pr E EURARD	S4	2h écrit	CT	1

Modalités de Contrôle des Connaissances DFGSO3 2024-2025

1. Répartition des unités d'enseignement à valider et attribution des crédits européens

L'année de DFGSO comporte 18 unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**, l'année de DFGSO3 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

Les crédits ECTS, affectés à des enseignements dispensés sur les deux semestres de l'année, sont attribués à l'issue du second semestre.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

DFGSO3 / S5	ECTS
UE 1 AGENTS PATHOGÈNES ET INFECTIONS EC1 : ENVIRONNEMENT MICROBIEN BUCCO-DENTAIRE/INFLAMMATION EC2 : LA DOULEUR	3
UE 3 ALIMENTATION ET NUTRITION EC1 : PATHOLOGIES DE L'APPAREIL DIGESTIF EC2 : NUTRITION ET SANTE	2
UE 4 PEDIATRIE ET ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE EC1 : PEDIATRIE EC3 : ORTHODONTIE PEDIATRIQUE	2
UE 5 RÉHABILITATION ORALE EC1 : BIOMATERIAUX EC2 : ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ENDODONTIE EC3 : ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXEE EC4 : ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	5
UE 6 SANTÉ PUBLIQUE ET MÉTHODOLOGIES À LA RECHERCHE EC1 : HYGIÈNE EC2 : COMMUNICATION /PSYCHOLOGIE EC3 : SANTÉ PUBLIQUE ET DÉONTOLOGIE	3
UE 9 PARODONTOLOGIE EC1 : ÉTIOLOGIE ET PATHOLOGIES DES MALADIES PARODONTALES EC2 : CONSULTATION ET TRAITEMENT PARODONTAL	1
UE 11 TP ENDODONTIE	3
UE 12 TP ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	3
UE 13 TP ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	3
UE 14 TP ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXÉE	3
UE 15 TP PARODONTOLOGIE	1
UE 16 TP ODF	1
TOTAL	30

DFGSO3 / S6	ECTS
UE 2 CHIRURGIE ORALE, PATHOLOGIES ORO-FACIALES ET THÉRAPEUTIQUES EC1 : ANATOMIE PATHOLOGIQUE EC2 : CHIRURGIE ORALE EC3 : PHARMACOLOGIE GÉNÉRALE	2
UE 4 PEDIATRIE ET ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE EC1 : PEDIATRIE EC2 : ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE	2
UE 5 RÉHABILITATION ORALE EC1 : BIOMATERIAUX EC2 : ODONTOLOGIE CONSERVATRICE / ENDODONTIE EC3 : ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXEE EC4 : ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	2
UE 6 SANTÉ PUBLIQUE ET MÉTHODOLOGIES À LA RECHERCHE EC1 : HYGIÈNE EC2 : COMMUNICATION /PSYCHOLOGIE EC3 : SANTÉ PUBLIQUE ET DÉONTOLOGIE	1
UE 7 BIOPHYSIQUE ET TECHNIQUES RADIOLOGIQUES	1
UE 8 PATHOLOGIES GÉNÉRALES ET PRATIQUE ODONTOLOGIQUE	1
UE 10 CRÉDITS LIBRES CHOISIS	6
UE 11 TP ENDODONTIE	3
UE 12 TP ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	3
UE 13 TP ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	3
UE 14 TP ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXÉE	2
UE 17 RC	1
UE 18 TP ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE	1
UE 19 COMMUNICATION EN SANTE II	1
UE 20 AFGSU	1
TOTAL	30

2. Validation des unités d'enseignement

a. Concernant les UE 1 à 9 et 17 :

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Pour les UE composées d'un ou plusieurs enseignement(s) complémentaire(s) (EC), les ECS se compensent les unes avec autres.

Une note inférieure à 7/20 dans une EC oblige l'étudiant à recomposer cette EC en 2ème session même s'il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'UE concernée

b. Concernant les UE 11 à 16 et 18 :

Une note inférieure à 10/20 dans l'un des résultats composant les UE ajourne l'étudiant. Les UE 11,12,13,14,15,16 et 18 ne sont pas capitalisables et seront refaites en cas de redoublement.

2.3 dispositions communes aux UE :

En cas de non validation d'une unité d'enseignement, le candidat doit composer dans les ECs de l'unité d'enseignement où il n'a pas obtenu la moyenne. La deuxième session est organisée selon les mêmes modalités qu'en 1^{ère} session. Pour pouvoir être déclaré admis à l'issue de la deuxième session, le candidat doit avoir la moyenne dans les unités d'enseignement.

3. Validation de l'unité d'enseignement UE 10 Crédits libres choisis

L'enseignement libre doit être validé à l'issue de DFSGO3, selon les modalités propres à l'enseignement suivi.

L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par l'UFR Santé doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

La validation de l'unité d'enseignement UE10 reste définitivement acquise.

4. Compétences en socle au numérique en santé :

Communication en santé II

Epreuve sous forme de contrôle terminal

La validation de cette UE est obligatoire pour le passage en DFASO1.

5. Admission en DFASO1 / Redoublement de DFSGO3

L'admission en DFASO1 exige la validation :

- Des unités d'enseignement UE1 à UE17, au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session.
- De l'ensemble des UE du DFSGO2.

En cas de redoublement de DFSGO3 le/la candidat/e ne conserve que le(s) UE validée(s) à l'exception des unités d'enseignement **UE 11 à 16 et 18** qu'il/elle devra refaire.

6. Assiduité

Durant l'année universitaire, les séminaires (*liste publiée à la rentrée*), les TP et ED sont tous obligatoires.

Un étudiant cumulant plus de 3 absences (justifiées ou non), au cours d'un semestre et pour la totalité des UE 11 à 16 et 18, sera convoqué devant le comité pédagogique d'odontologie. Le comité appréciera les motifs des absences et pourra refuser à l'étudiant la possibilité de se présenter à la 1^{ère} session. Ce dernier devra alors se présenter en 2^e session uniquement.

Les étudiants arrivant en retard à un enseignement peuvent être refusés par l'enseignant. Ils seront alors considérés comme étant absents. Un retard non excusé et/ou récurrent pourra être considéré comme une absence non justifiée.

Motifs d'absence

Sont considérés comme valables les motifs d'absences suivants :

- ✓ les maladies chroniques ou récurrentes, infirmités, les problèmes de santé aigus, attestées par un certificat médical établi par un médecin assermenté ou par un praticien hospitalier dans lequel l'hospitalisation a eu lieu

Ce certificat médical devra présenter dans les trois jours ouvrés de son absence au Service de Scolarité d'Odontologie ainsi qu'aux enseignants concernés, par voie électronique avec AR ou voie postale dès connaissance de la maladie.

L'étudiant devra en faire part en début d'année universitaire si le problème de santé est avéré avant son inscription au sein de la formation.

- ✓ les cas de force majeure admis par le Responsable de formation et signalés dans un délai maximum de 3 jours après les séminaires, TPs, TDs, EDs et épreuves manquées
- ✓ la convocation au permis de conduire, concours ou convocation administrative
- ✓ décès d'un proche (père-mère-sœur/frère-grands-parents-conjoint(e)-enfant(s)).

En l'absence de justificatifs parvenus dans les trois jours ouvrés, l'absence est considérée ipso facto comme injustifiée et comptabilisée comme telle.

6. Forme des contrôles

Tous les examens se feront en présentiel.

En cas de crise sanitaire les modalités pourront être ajustées.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques.

DFGSO3	RESPONSABLE UE	PERIODE D'EXAMEN	DUREE ET NATURE DE L'EPREUVE	TYPE	ECTS
UE 1 AGENTS PATHOGÈNES ET INFECTIONS	K.JEANNOT	S5	EC1 45min	Ecrit CT	3
		S6	EC2 45min		
UE 2 CHIRURGIE ORALE, PATHOLOGIES ORO-FACIALES ET THÉRAPEUTIQUES	E. EUVRARD	S5	EC3 30 min	Ecrit CT	3
		S6	EC1 30 min EC2 1h		
UE 3 ALIMENTATION ET NUTRITION	S. PECHOUX	S5	EC1 30 min EC2 30 min	Ecrit CT	2
UE 4 PEDIATRIE ET ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE	M.MASSON/S. JAGER/C. MARTINAZZO/Pr G. THIRIEZ	S5	EC1 1h EC3 30 min	Ecrit CT	3
		S6	EC2 1h+2h	Ecrit + pratique CT	
UE 5 RÉHABILITATION ORALE	A.IANDOLO D. ABDELLATIF	S6	EC1 EC2 EC3 3h EC4 2h	Ecrit CT	7
UE 6 SANTÉ PUBLIQUE ET MÉTHODOLOGIES À LA RECHERCHE	L.PAZART G.ROLIN	S5	EC2 30min	Ecrit CT	4
		S6	EC1 1h EC3 1h		
UE 7 BIOPHYSIQUE ET TECHNIQUES RADIOLOGIQUES	Y.ARNTZ	S6	1h	Ecrit CT	1
UE 8 PATHOLOGIES GÉNÉRALES ET PRATIQUE ODONTOLOGIQUE	A. LOUVRIER+ E. BERTIN	S6	1h	Ecrit CT	2
UE 9 PARODONTOLOGIE	C. ROMAGNA H. BIGEARD JOUFROY	S5	EC1 EC2 1h	Ecrit CT	2
UE 10 CRÉDITS LIBRES CHOISIS	/	S6	Selon choix		6

UE 11 TP ENDODONTIE	A.IANDOLO	S5	2h00	Pratique CT	6
		S6	3h	Pratique CT	
UE 12 TP ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	S PECHOUX	S5	2h	Pratique 2 CC Coef 1 chacun	6
		S6	2h	Pratique 1 CT Coef 2 + 1 CC Coef 1	
UE 13 TP ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE AMOVIBLE	C.TADDEI/ R.OUDET/ E.EUVRARD	S5	3h	Pratique CT	6
		S6	3h		
UE 14 TP ODONTOLOGIE PROTHÉTIQUE FIXÉE	N. RAULET et co-responsable S.PECHOUX	S5	2h	Pratique 2 CC Coef 1 chacun	6
		S6	2h	Pratique 1 CT Coef 2 + 1CC Coef 1	
UE 15 TP PARODONTOLOGIE	H.BIGEARD JOUFFROY C.ROMAGNA	S6	2h	Pratique CT	1
UE 16 TP ODF	A.SITTLER	S5	1h	Ecrit CT	1
UE 17 RC	F.GARNIER	S6	1h	Ecrit et/ou Oral CT	1
UE 18 TP ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE	C.MARTINAZZO	S6	2h	Pratique CT	1
UE 19 AFGSU	E. EUVRARD	S6		CT	1
UE 20 COMMUNICATION EN SANTE II	E.EUVRARD	S6	2h	Ecrit CT	1

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DU PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE, PASS

Année universitaire 2024 - 2025

(textes de référence : loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé; Décrets n°2019-1125 et 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute; Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'État de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses)

1. DESCRIPTION GENERALE DU PARCOURS ACCES SPECIFIQUE SANTE.....	2
2. INSCRIPTIONS EN PASS.....	3
3. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	3
4. CONTROLE DES CONNAISSANCES : PERIODES ET DUREES DES EPREUVES, COEFFICIENTS, DOCIMOLOGIE, CLASSEMENTS.....	5
4.1 PREMIER GROUPE D'EPREUVES	5
4.3 PREMIERE PROCEDURE DE CHOIX POUR L'ADMISSION DIRECTE ("SUPER-ADMIS") A L'ISSUE DES EPREUVES DU 1^{ER} GROUPE... 8	8
4.4 CONDITIONS DE VALIDATION DES 60 ECTS DE LA PASS, CAPITALISATION DE LA MINEURE SANTE	8
4.5 ÉPREUVES DU 2^{EME} GROUPE ("ORAUX").....	9
5. COMMUNICATION DES RESULTATS ET 2^{EME} PROCEDURE DE CHOIX A L'ISSUE DES EPREUVES DU SECOND GROUPE ET DES EPREUVES DE RATTRAPAGE.....	10
6. ORGANISATION DES EPREUVES DE LA MAJEURE SANTE	11

Le présent règlement est communiqué aux étudiants, par voie d'affichage aux emplacements prévus à cet effet, dès que les modalités en sont arrêtées et au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut être modifié en cours d'année.

1. Description générale du Parcours Accès Spécifique Santé

Le PASS est un parcours correspondant à 60 ECTS (crédits européens) qui permet en cas de succès de passer en deuxième année de santé ou en deuxième année de licence dans une autre UFR de l'université de Franche-Comté (UFR-ST, UFR-SLHS, UPFR des Sports, UFR-SJEPG). Sur les 60 ECTS, 48 ECTS correspondent à un enseignement appelé "majeure santé", dispensé à l'UFR des sciences de la santé et 12 ECTS à un enseignement appelé "mineure disciplinaire" dispensée par une autre UFR de l'université de Franche-Comté. Huit mineures disciplinaires sont possibles dont quatre sont organisées par l'UFR-ST (Sciences de la Vie, Physique-Chimie, Mathématiques et Sciences pour l'Ingénieur), une par l'UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), une par l'UFR SJEPG (Droit) et deux par l'UFR SLHS (Philosophie, Psychologie). Chaque étudiant en PASS est inscrit dans une seule licence mineure disciplinaire (choix durant la procédure Parcoursup).

Au premier semestre, les enseignements de l'UFR des Sciences de la Santé portent sur un tronc commun à toutes les filières. Au début du deuxième semestre, chaque étudiant peut s'inscrire à un maximum de 3 filières santé sur les 6 proposées : Maïeutique (Ma), Médecine (Mé), Odontologie (O), Pharmacie (Ph), Masso-Kinésithérapie (MK), Sciences Infirmières (SI).

L'accès en deuxième année de santé dans une filière particulière nécessite la validation des 60 ECTS et un classement en rang utile compatible avec le nombre de places disponibles dans la filière considérée. La validation des ECTS se fait avec compensation entre les différentes UE, entre mineure et majeure, dans chaque semestre et entre les semestres 1 et 2, mais avec une note éliminatoire de 8/20 pour la moyenne générale de la mineure et de la majeure. Si l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé, il ne peut pas se réinscrire en PASS pour tenter une deuxième fois un passage en deuxième année de santé. Il pourra tenter une deuxième chance par la voie LAS (Licence Accès Santé), en deuxième année ou troisième année de licence LAS. Les étudiants passant en MK auront aussi la possibilité de tenter une deuxième chance pour passer en deuxième année de santé (Ma, Me, O ou P).

L'accès en deuxième année de licence dans une des 8 licences décrites plus haut nécessite la validation des 60 ECTS (selon les mêmes modalités que pour l'accès en santé). En deuxième ou troisième année de licence, l'étudiant a une deuxième chance d'accéder en deuxième année de santé par la voie LAS (Licence Accès Santé, incluant une majeure disciplinaire et une mineure santé). Ayant validé sa majeure santé, il aura a priori capitalisé sa mineure santé (cf. p.8) et il n'aura pas besoin de passer les épreuves écrites de la mineure santé. Le nombre total de tentatives pour accéder en deuxième année de santé ne peut être supérieur à deux au cours du premier cycle des études universitaires.

Si l'étudiant ne valide pas les 60 ECTS de la PASS il peut se réorienter via parcoursup en licence 1^{ère} année et pourra tenter sa deuxième chance seulement en LAS deuxième ou troisième année. Bien que n'ayant pas validé les 60 ECTS de la PASS il aura pu capitaliser tout ou partie de sa mineure santé (cf. p.8) qu'il ne repassera pas alors en totalité.

2. Inscriptions en PASS

Deux types d'inscription sont nécessaires, l'une administrative en début d'année universitaire, attestant de l'inscription à l'UFR des Sciences de la Santé, l'autre pédagogique à l'issue du premier semestre et permettant de faire un choix pédagogique entre les différentes filières.

Inscription administrative :

L'inscription administrative fait suite à la procédure Parcoursup et s'effectue à partir du mois de juillet précédant la rentrée, à l'ouverture de la campagne d'inscription de l'Université. Aucune inscription ne peut être annulée ou modifiée au-delà de la date de clôture des inscriptions administratives. Le nombre d'inscriptions en PASS en vue de passer en deuxième année de santé est limitée à une.

Inscription pédagogique :

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle est faite au début du deuxième semestre après les résultats des épreuves du premier semestre.

Il s'agit d'une inscription à choix parmi les six filières suivantes : maïeutique (Ma), médecine (Mé), odontologie (O), pharmacie (Ph), masso-kinésithérapie (MK), sciences infirmières (SI)

Une ou plusieurs inscriptions sont possibles jusqu'à trois maximum.

L'inscription à une filière vaut pour inscription à l'UE spécifique (UE spé) correspondante. La participation à l'épreuve d'une UE spécifique est conditionnée par l'inscription pédagogique.

3. Organisation des enseignements

Les enseignements de "santé" comportent 10 UE (unités d'enseignements) dites du tronc commun et 6 UE spécifiques filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Métiers de la Rééducation, Sciences Infirmières.

Les enseignements sont effectués sous forme de Cours Magistraux (CM) en présentiel et à distance du lundi au jeudi et complétés par des Enseignements ou Travaux Dirigés (TD) en présentiel dispensés aux étudiants répartis en groupes prédéfinis. L'affectation de chaque étudiant à son groupe de TD est faite par le service de scolarité et les changements de groupe sont rigoureusement interdits. Suivant les circonstances sanitaires ou autres, certains cours ou TD prévus en présentiel peuvent être organisés à distance. Les cours de la mineure disciplinaire ont lieu le vendredi.

L'accès aux documents en ligne fait l'objet d'une charte de bonnes pratiques qui doit être signée en ligne par tous les étudiants.

- Les UE du premier semestre sont les suivantes :

UE1 - Chimie - Biochimie - Génome

UE2 - La cellule et les tissus

UE3 - Physique - Biophysique

UE4 - Biostatistiques

Licence Mineure Disciplinaire semestre 1: Droit (D), Maths (M), Physique-Chimie (PC), Philosophie (Ph), Psychologie (Ps), S (STAPS), SPI (Sciences pour l'Ingénieur), Sciences de la Vie (SV). Les cours ont lieu le vendredi à l'UFR des sciences de la santé ou à l'UFR disciplinaire (UFR-ST, UFR STAPS, UFR SLHS ou UFR SJEPG).

- Les UE du deuxième semestre sont les suivantes :

UE5 - Anatomie Physiologie

UE6 - Initiation à la connaissance du médicament

UE7 - Santé Société Humanité

~~UE8 – Sciences de la Santé~~

UE9 - Connaissance de l'anglais

Deux UE sont enseignées sur les deux semestres. Elles ne sont pas associées à des ECTS mais informent les étudiants sur les métiers de la santé (UE8) et préparent les étudiants à l'éventuel oral (cf. épreuves du deuxième groupe) (UE10).

~~UE8 - Connaissances des métiers de la santé~~

~~UE10 - Préparation à l'oral.~~

Licence Mineure Disciplinaire semestre 2 : Comme au semestre 1, les cours ont lieu le vendredi à l'UFR des sciences de la santé ou à l'UFR disciplinaire (UFR ST, Sports, SLHS ou SJEPEG).

UE spécifique 1 - Maïeutique

UE spécifique 2 - Médecine

UE spécifique 3 - Odontologie

UE spécifique 4 - Pharmacie

UE spécifique 5 - Métiers de la rééducation (MR) (=Masso-Kinésithérapie, MK)

UE spécifique 6 - Sciences Infirmières

Les UE spécifiques sont organisées en modules comme indiquées dans le tableau 1 ci-dessous

	UEsp1	UEsp2	UEspe3	UEsp4	UEsp5	UEsp6
Modules	Maïeutique	Médecine	Odontologie	Pharmacie	MR	SI
Spé 1,2,5	Anatomie parois du tronc Anatomie petit bassin	Anatomie parois du tronc Anatomie petit bassin			Anatomie parois du tronc Anatomie petit bassin	
Spé 2,3,5		Anatomie tête et cou	Anatomie tête et cou		Anatomie tête et cou	
Spé 1,2	Hisologie Embryologie appareil génital	Hisologie Embryologie appareil génital				
Spé 1	Unité foeto-placentaire A + B					
Spé 2,6		Physiologie A + B				Physiologie A + B
Spé 3			Dents Milieu buccal A+B			
Spé 4				Pharmacie A+B		
Spé 5					Physiologie musculaire Technique de rééducation A+B	
Spé 6						Sciences Infirmières

Tableau 1 : Organisation des UE spécifiques en modules. Exemple d'un étudiant inscrit en médecine (UEsp2) et en Sciences Infirmières (UEsp6) : il passe les épreuves des modules Spé 1,2,5 ("Anatomie parois du tronc, petit bassin"), Spé 2,3,5 ("Anatomie tête et cou"), Spé 1,2 ("Histologie Embryologie Appareil Génital"), Spé 2,6 ("Physiologie A et B"), et Spé 6 ("Sciences Infirmières"). Les lettres A et B désignent ce qui est commun avec la mineure santé de LAS (A) ou spécifique de PASS (B).

4. Contrôle des connaissances : périodes et durées des épreuves, coefficients, docimologie, classements

4.1 Premier groupe d'épreuves

Les épreuves du premier groupe sont des épreuves écrites qui portent sur les matières du tronc commun (9 UE), les UE spécifiques et la licence mineure disciplinaire.

Elles sont organisées suivant le tableau 2 ci-dessous

	Les UE PASS	ECTS	Coefficients pour le classement et ECTS					Epreuves 1 ^{ère} session			Epreuves 2 ^{ème} session			
			Ma	Md	Od	Ph	MR	SI	Type	Date	Durée	Type	Date	Durée
1 ^{er} semestre	UE1 - Chimie Biochimie Génome	7	7	7	7	7	7	7	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE2 - La cellule et les tissus	7	7	7	7	7	7	7	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE3 - Physique - Biophysique	6	6	6	6	6	6	6	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE4 - Biostatistique	4	4	4	4	4	4	4	QCM	Fin S1	1h30	QCM	Fin S2	1H
	Licence Mineure disciplinaire - 1er semestre (S1)	6	6	6	6	6	6	6	Voir modalités suivant licence					
2 ^{ème} semestre	UE5 - Anatomie Physiologie	4-> 5	5	5	5	5	5	5	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE6 - Connaissance du médicament	3-> 4	4	4	4	4	4	4	QCM	Fin S2	1h	QCM	Fin S2	40 min
	UE7 - Santé Société Humanité	7	7	7	7	7	7	7	QCM +QR	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE8 - Sciences de la Santé	2							QCM	Fin S2	30 min	QCM	Fin S2	30 min
	UE9 - Connaissance de l'anglais	1	1	1	1	1	1	1	Contrôle continu			Oral	Fin S2	20 min
				17	17	17	17	17	Organisation des épreuves UEspé en modules					
	UE spécifique 1 - Maïeutique	7	7	-	-	-	-		QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 2 - Médecine	7	-	7	-	-	-		QCM	Fin S2	2h00	QCM	Fin S2	1H20
	UE spécifique 3 - Odontologie	7	-	-	7	-	-		QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 4 - Pharmacie	7	-	-	-	7	-		QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 5 - Métiers de la rééducation	7	-	-	-	-	7		QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	UE spécifique 6 - Sciences Infirmières	7	-	-	-	-	-	7	QCM	Fin S2	1h30	QCM	Fin S2	1H
	Licence Mineure disciplinaire - 2ème semestre (S2)	6	6	6	6	6	6	6	Voir modalités suivant licence					

Tableau 2 : Modalités des contrôles de connaissance en PASS.

QCM : Questions à Choix multiples, QR : Question rédactionnelle (les QR font l'objet d'une double correction). Les épreuves des UE spécifiques sont organisées en plusieurs épreuves modulaires (la durée indiquée pour les épreuves des UE spécifiques correspond à la somme de plusieurs épreuves différentes de modules spécifiques).

4.2 Résultats et classement à l'issu du premier groupe d'épreuves

D'une façon générale, les notes et rangs de classements sont communiqués individuellement via l'Espace Numérique de Travail (ENT). Le relevé de notes sera transmis dans un second temps.

Les épreuves du premier semestre (première partie du tronc commun) font l'objet d'un classement mais très provisoire car susceptible de changer considérablement suite aux épreuves du deuxième semestre. Le classement est fait à partir de la moyenne générale en tenant compte des coefficients du Tableau 2. Ces résultats aident l'étudiant à faire un choix de filière en début de S2 (Inscriptions pédagogiques).

A l'issu des épreuves du second semestre, les étudiants sont classés dans chaque filière suivant les coefficients indiqués dans le tableau 2 et en utilisant, sauf cas particulier, **les notes de première session** (ou de première chance) du S1 et S2. NB : En cas d'absence du candidat à une épreuve de première session, la note est 0.

La mineure disciplinaire compte pour 20% de la note (cf coefficients du tableau 2).

Les notes de la mineure disciplinaire (notes de 1^{ère} session ou de 1^{ère} chance) sont standardisées entre les différentes mineures pour le classement. La standardisation est faite en centrant les notes sur la même moyenne et en leur donnant la même dispersion pour toutes les mineures disciplinaires. Ainsi la distribution des notes standardisées est similaire pour toutes les mineures (même moyenne et même écart-type) et permet un interclassement.

Un classement est ainsi constitué dans les 6 filières Ma, Md, O, P, MR, SI.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'épreuve de l'UE concernée en procédant dans l'ordre suivant : UE7 - UE4 - UE6 - UE5 - UE3 - UE2 - UE1 - UE8 - UE9. S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure automatique, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 6/20. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

Le jury de délibération définit deux seuils pour chacune des filières :

- Si n désigne le nombre de places en deuxième année de santé de la filière considérée, au maximum, les $n/2$ premiers étudiants sont admissibles directement en deuxième année ("super-admis") sans passer le 2^{ème} groupe d'épreuves (oral) et sous réserve de validation des 60 ECTS. La note du dernier étudiant admis directement constitue le 1^{er} seuil dans la filière considérée.

- Un 2^{ème} seuil est défini dans chaque filière permettant de convoquer un nombre d'étudiants supérieur ou égal à une fois et demie le nombre de places restantes. Le seuil doit être par ailleurs supérieur ou égal à 10 sur 20.

Les étudiants ayant une note comprise entre le 1^{er} et 2^{ème} seuil sont en liste complémentaire et seront, après la 1^{ère} procédure de choix, soit admis directement soit convoqués pour le deuxième groupe d'épreuves (oraux). Les étudiants convoqués à l'oral seront départagés après un nouveau classement tenant compte de cet oral et du 1^{er} groupe d'épreuve (cf. figure 1 et § 4.5). Il y a une seule épreuve orale même en cas de choix de plusieurs filières (cf. § 4.5).

Les étudiants qui n'ont pas validé les 60 ECTS sont convoqués aux épreuves de deuxième session. S'ils se sont présentés à plusieurs filières et qu'ils n'ont pas obtenu la moyenne dans plus d'une UE spécifique ils devront choisir une seule épreuve d'UE spécifique pour la deuxième session.

Classement « santé + mineure disciplinaire »

Notes avant rattrapage

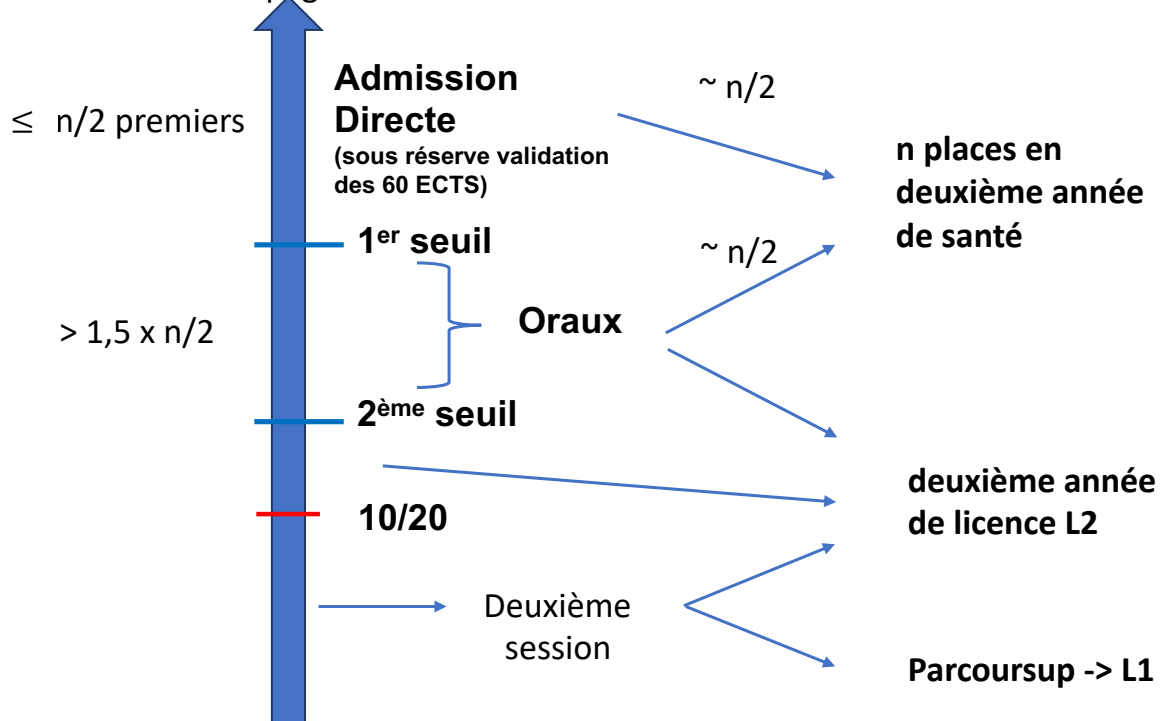


Figure 1 : Orientation des étudiants à l'issue du classement du 1^{er} groupe d'épreuves ("écrit") dans chaque filière M, M, O, P, MR, SI. NB : schéma général simplifié ne tenant pas compte de tous les cas particuliers possibles.

4.3 Première procédure de choix pour l'admission directe ("super-admis") à l'issue des épreuves du 1^{er} groupe

Cette procédure où un seul choix est à faire, permet d'affecter les super-admis suivant les filières MMOP MK SI. Lors de la publication des résultats des épreuves du 1^{er} groupe, les étudiants ont 3 résultats possibles dans chacune des 6 filières:

- Admis directement (ou ADAC = admis avant choix = "super-admis") (NB: l'admission sera effective sous réserve de la validation des 60 ECTS).
- Liste complémentaire pour l'admission directe et admis à l'oral (LCOR, LC et ORal)
- Non classés en santé (NCAS, note de classement inférieur au 2^{ème} seuil).

Tous les étudiants qui sont "ADAC" ou en liste complémentaire dans au moins une filière doivent dans un délai communiqué par voie d'affichage, faire un choix pour la filière préférée. Un seul choix est à faire. Ce choix est obligatoire (un non choix équivaut à un renoncement). Les modalités précises sont communiquées sur l'espace numérique de travail.

La préférence pour une admission directe dans une filière X, vaut renoncement à se présenter aux autres filière(s) si l'admission directe à X est obtenue.

Par contre le renoncement à une admission directe dans une filière X au profit d'un oral dans une autre filière Y, permettra toujours se présenter au titre de filière X, mais avec un nouveau classement incluant la note de l'oral

Les affectations définitives des "super-admis" est faite par une procédure algorithmique après la clôture de la période de hiérarchisation des vœux.

Attention : la super-admissions sera effective sous réserve de la validation des 60 ECTS de la PASS.

4.4 Conditions de validation des 60 ECTS de la PASS, capitalisation de la mineure santé

La validation des 60 ECTS nécessite la moyenne générale des notes en utilisant les coefficients indiqués dans le tableau 2, avec compensation entre les UE, entre licence mineure et majeure, et compensation entre semestres (et après éventuelles deuxièmes sessions ou chances). Mais la moyenne de la mineure disciplinaire inférieure à 8 (après deuxième session ou deuxième chance) ou la moyenne de la majeure santé inférieure à 8 (après deuxième session ou deuxième chance) est éliminatoire. Ce sont les notes réelles qui sont prises en compte pour la mineure disciplinaire et non les notes standardisées.

Pour les UE de santé, les épreuves de deuxième session ont toutes lieu à la fin du deuxième semestre (y compris pour les UE1, 2, 3 et 4). Pour la mineure disciplinaire les deuxième sessions ont lieu en général à la suite des premières sessions (ou première chance). Les étudiants n'ayant pas la moyenne générale ou ayant une note éliminatoire sont considérés comme convoqués aux deuxièmes sessions: ils doivent repasser les UE pour lesquelles ils n'ont pas la moyenne.

Les notes de 2^{ème} session sont celles qui sont prises en compte pour la validation des ECTS, même si elles sont inférieures aux notes de la 1^{ère} session. En cas d'absence lors de la 2^{ème} session, la note attribuée est celle de la première session.

Une note aux 4 éléments constitutifs (EC) de la mineure santé de LAS (EC SB, Sciences Biologiques, SF Sciences Fondamentales, SMP Sciences Médicales et Pharmaceutiques, SSH Santé Société Humanité) est attribuée à partir des résultats de l'UE1 et 2 (EC SB), UE3 et 4 (EC SF), UE5 et 6 et Meilleure UEspé (EC SMP), UE7 et UE9 (EC SSH). Ceci rend possible une

capitalisation de certaines EC de la mineure santé pour l'étudiant qui passe en LAS2 ou qui redouble en L1 et qui tentera sa deuxième chance en LAS2 ou LAS3.

4.5 Épreuves du 2^{ème} groupe ("oraux")

Les étudiants classés entre le 1^{er} et le 2^{ème} seuil lors des épreuves du 1^{er} groupe sont convoqués pour les épreuves orales (2^{ème} groupe d'épreuves).

L'épreuve orale comporte ~~trois~~ des entretiens de 10 minutes (5 minutes de présentation, 5 minutes de discussion) qui ont lieu l'un à la suite de l'autre avec éventuellement un temps de préparation. L'ordre de passage des entretiens peut varier.

L'étudiant passe chacun de ces oraux devant au moins deux membres du jury.

Les thématiques possibles de ces entretiens sont les suivantes :

- **projet professionnel** : Le candidat devra préparer deux projets professionnels, l'un dans une filière médicale et l'autre en dehors de ce domaine, même si ce n'est pas un projet personnel du candidat. Le choix du projet présenté lors de l'oral se fait par tirage au sort.
- **"Analyse de texte"** : Analyse, raisonnement et discussion sur un texte scientifique grand public de type article de journal.
- **"Analyse d'une situation complexe ou d'une illustration"** : analyse, réflexion et discussion autour d'une situation complexe écrite ou analyse d'une illustration.

La note de l'épreuve du deuxième groupe est obtenue par la moyenne des ~~trois~~ notes obtenues lors de ces ~~3~~ entretiens (sans coefficients).

La note finale utilisée pour le classement est la moyenne de l'écrit (1^{ère} session) et de l'oral avec une pondération entre l'oral et l'écrit définie suivant les recommandations du ministère pour l'année en cours.

Les résultats des candidats ex-æquo sont examinés afin de retenir en première position celui qui a la meilleure note à l'entretien "analyse d'une situation complexe ou d'une illustration". S'il demeure des ex-æquo au terme de cette procédure, le jury départage les candidats en retenant en première position celui qui a le plus de notes (oral et écrit) supérieures à la moyenne. S'ils sont toujours ex-æquo, il sera retenu en première position celui qui n'a aucune note inférieure à 10/20 aux épreuves orales et écrites. Lors d'égalité persistante, en application de la réglementation, le jury définit les modalités de classement des candidats ex-æquo.

5. Communication des résultats et 2^{ème} procédure de choix à l'issue des épreuves du second groupe et des épreuves de rattrapage

Tous les résultats communiqués aux candidats via l'ENT ont un caractère indicatif car seuls font foi les procès-verbaux de délibération des jurys. Les relevés de notes sont transmis individuellement aux étudiants en fin d'année universitaire après les procédures de choix. Le service de la scolarité est seule habilitée à établir les relevés de notes et les transmettre par courrier aux étudiants. Les étudiants doivent se tenir à disposition de l'UFR jusqu'à la proclamation des résultats des épreuves.

Une fois établis les classements des étudiants qui ont passé l'oral, une deuxième procédure de choix informatisée de la filière est organisée. Les modalités précises sont communiquées par voie d'affichage sur l'espace numérique de travail.

Dans un premier temps, tous les étudiants doivent se rendre sur l'application internet afin de connaître leur situation qui peut correspondre pour chaque filière à quatre possibilités :

- Admission avant choix (ADAC) : l'étudiant est classé d'emblée en rang utile pour passer en deuxième année de santé dans la filière considérée.
- Liste complémentaire (LC) : l'étudiant n'est pas d'emblée classé en rang utile mais pourrait par le jeu de désistement lors de la procédure de choix (choix d'une autre filière, abandon) être classé en rang utile.
- Non classé en santé mais avec validation des 60 ECTS : l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé mais a validé 60 ECTS. Il peut s'orienter vers une deuxième année de licence ou une LAS-2 selon des conditions déterminées par l'UFR responsable de la mineure disciplinaire suivie.
- Ajournement sans validation des 60 ECTS : l'étudiant ne peut pas passer en deuxième année de santé ni en LAS-L2. Il peut, via "parcoursup", s'inscrire en 1^{ère} année de licence. Il ne pourra tenter sa deuxième chance qu'à partir de la deuxième année de licence. Il aura pu capitaliser tout ou partie de sa mineure santé (12 ECTS) en fonction de ses notes correspondant à la mineure santé (cf. p.8).

Les étudiants admis avant choix ou sur liste complémentaire doivent hiérarchiser leur choix de poursuite d'études en établissant un ordre suivant leurs préférences (et non leurs classements) pour les filières auxquelles ils se sont inscrits. Ceci doit être fait selon des modalités et un délai communiqués par voie d'affichage. Attention, cette phase est obligatoire pour tout étudiant, y compris ceux inscrits à une seule filière. Les étudiants en situation "Admis avant choix" ou "Liste Complémentaire" qui n'auront pas procédé aux choix en ligne seront automatiquement considérés en situation "Abandon" au terme de la procédure.

Une fois cette hiérarchisation faite, une procédure algorithmique permet de fournir les résultats définitifs (candidats reçus dans telle ou telle filière ou ajournés).

6. Organisation des épreuves de la majeure santé

Convocation

La date, le lieu et l'horaire des épreuves sont communiqués par voie d'affichage en accord avec les délais fixés par la réglementation. Cet affichage tient lieu de convocation des candidats aux épreuves.

Absence aux épreuves

La présence des candidats est obligatoire pour toutes les épreuves préparées; cependant l'absence à une ou plusieurs épreuves n'a pas caractère éliminatoire pour les autres épreuves.

Utilisation de documents et matériels

L'utilisation de documents et calculatrice est strictement interdite pour toute épreuve sauf indication contraire portée sur le sujet. Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit. L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrite.

Surveillance

Le directeur de l'UFR des Sciences de la Santé peut désigner des personnels non enseignants pour la surveillance des épreuves.

Déroulement

Avant chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants, vérifient leur identité et les font émarger. A la fin de chaque épreuve, les étudiants rendent leur copie en émargeant à nouveau la liste de présence. Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets. Pendant les épreuves, les étudiants doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve. Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

Un créneau spécifique, au cours ou suivant les examens de chacun des semestres, sera réservé pour permettre le déplacement éventuel ou la nouvelle tenue d'une ou plusieurs épreuves. Les étudiants devront prévoir d'être disponibles, en cas de besoin, dans ce créneau.

Jury de délibération

Les membres du jury sont désignés par le directeur de l'UFR des Sciences de la Santé et par délégation du président de l'Université. La composition du jury fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins quinze jours avant la date des épreuves.

Fraude aux épreuves

Toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire peut également prononcer, à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

Réclamations

Toute réclamation concernant les épreuves doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au président du jury et envoyé au responsable administratif de l'UFR des Sciences de la Santé, dans un délai de 5 jours suivant la communication des résultats via l'ENT. La réclamation sera immédiatement transmise au président du jury. Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du procès-verbal, le jury sera à nouveau convoqué.

Consultation des copies

Tout étudiant peut consulter sa copie pendant un an après la proclamation définitive des résultats. La demande de consultation est adressée par écrit au service de scolarité qui fixera un rendez-vous. L'étudiant ne peut prétendre à un entretien, concernant sa copie, avec l'enseignant de la discipline.

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNEE – 2024-2025

MODALITES D'EXAMENS

**2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Pharmaceutiques**

DFGSP2 (PH2)

Année universitaire **2024-2025**

Pour être admis en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP3), les étudiants doivent :

1. Valider l'UE « Stage officinal d'initiation ».
2. obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 3 et 4, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 3 et 4, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.

1. UE « stage officinal d'initiation »: (article 26 de l'arrêté du 17 juillet 1987 modifié par les arrêtés du 29 octobre 1992 , du 14 août 2003 et du 25 octobre 2018)

Le stage est obligatoire et d'une durée de 4 semaines (35 Heures par semaine). Il se déroule obligatoirement entre le **19 août 2024 et le 12 septembre 2024, avec examen de stage le vendredi 13 septembre 2024.**

- ✓ A l'issue du stage, chaque Maître de Stage formule une appréciation et la transmet au Service Scolarité - Examens de l'UFR.
- ✓ Il est, d'autre part, organisé un "examen de stage". Les modalités seront définies dans un règlement propre à l'UFR.
- ✓ Le jury prononce la validation ou la non-validation du stage officinal au vu de l'avis (légalement obligatoire) du Maître de stage et de la note de l'examen de stage.
- ✓ Il est organisé une deuxième session de l'examen stage en **JUIN 2025** pour les étudiants ajournés à la première session.
- ✓ Les étudiants ajournés à cette deuxième session doivent refaire un stage officinal Selon des modalités définies par l'UFR.
- ✓ **La validation de l'UE** est effective pour une note $\geq 10/20$. **En fait, c'est validé ou non (pas de note)**
- ✓ L'UE « Stage officinal d'initiation » n'est **pas compensable**.

2. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S3**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Enseignement « Projet Professionnel » : validation par la présence à toutes les conférences

- **2^{ème} Semestre : S4**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

3. Unités d'enseignement optionnelles

Les UE optionnelles sont validées individuellement, sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit valider une UE optionnelle de 3 ECTS à chaque semestre de DFGSP2, parmi celles proposées dans la liste établie chaque année pour les DFGSP2 par l'UFR SMP.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Si l'étudiant a validé les semestres de tronc commun de DFGSP2, mais n'a pas validé une UE optionnelle d'un semestre, il sera autorisé à passer en troisième année en conservant cette dette. L'UE optionnelle devra alors être validée avant la fin de la troisième année.

4. Compétences socle au numérique en santé ***PIX (compétences numériques)**

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1. Le certificat est valide 3 ans.

Pour valider PIX, il faut atteindre 300 Pix et avoir au minimum le niveau 1 à 12 des 13 compétences suivantes :

1. Mener une recherche et une veille d'information
2. Gérer des données
3. Traiter des données
4. Interagir
5. Partager et publier
6. Collaborer
7. S'insérer dans le monde numérique
8. Développer des documents textuels
9. Développer des documents multimédias
10. Adapter les documents à leur finalité
11. Sécuriser l'environnement numérique
12. Protéger les données personnelles et la vie privée
13. Protéger la santé, le bien-être et l'environnement

***Communication en santé**

Il s'agit d' EC de 1 ECTS intégré dans l'UE 8

5. Projet professionnel

L'UE projet professionnel est de préférence validé en DFGSP2 (PH2). Dans tous les cas il devra être validé avant la fin de la DFGSP3 (PH3)

6. En cas de redoublement

Les UE et semestres validés, ainsi que les notes de contrôle continu sous forme de « travaux pratiques » sont considérés comme définitivement acquis. Le « stage officinal d'initiation » validé est définitivement acquis.

7. Stage optionnel de découverte du monde du travail

L'étudiant peut réaliser à son initiative, **à la fin du S4**, un stage facultatif de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée de 1 mois.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

DFGSP2 (PH2)

Critères de choix des lieux de stages en officine

Les étudiants en Pharmacie effectuant leur scolarité à l'UFR de Médecine et Pharmacie de Besançon, doivent faire leur stage chez des Pharmaciens agréés du ressort de l'Académie de Franche-Comté.

Il existe toutefois des dérogations à cette règle :

Le stage peut être accompli chez un Pharmacien agréé d'une autre région française. Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages et à l'accord des Directeurs des deux UFR concernées.

Règlement de l'examen de stage

- ✓ La validation de l'examen de stage est prononcée par le jury, dans les conditions ci-dessous :
- ✓ Il y a deux sessions d'examen par an : **Septembre et Juin**.
- ✓ Si la validation de l'examen de stage n'est pas obtenue à l'issue de ces sessions, l'étudiant doit recommencer un stage, selon des modalités définies par l'UFR.

L'examen repose sur un **ORAL BASE SUR UN RAPPORT DE STAGE OBLIGATOIRE**:

- L'étudiant est interrogé sur le contenu de son rapport de stage, qu'il remet le jour de l'examen (**1 exemplaire**).
- Ce rapport doit contenir :
 - Une présentation générale de l'officine (organisation, missions, activités).
 - Un rappel des aspects réglementaires des spécialités et préparations.
 - Une présentation des principales classes thérapeutiques (cf. guide de stage national), en détaillant une spécialité d'intérêt par classe.
 - Une présentation des différentes formes galéniques de spécialités rencontrées durant le stage.
 - Trois ordonnances commentées.
 - 1 exemple d'opinion pharmaceutique rencontré durant le stage
 - 1 procédure d'assurance qualité
 - Un sujet libre, en lien direct avec le stage (10 pages au maximum).
- La présentation du rapport doit être soignée.
- Les règles de confidentialité et de secret professionnel doivent être respectées.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

- Le rapport remis au jury doit être validé et signé (tampon et signature) par le Maître de Stage.
- Le jury interroge également sur des notions pratiques de pharmacie.

Légendes du tableau ci-après :

- **O/X : Obligatoire/à choix.**
- **CM/TP/TD : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Travaux Dirigés**
- **CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal**
- **ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)**
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^{ème} session, sauf si la moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^{ème} session.
(pratique + interrogation écrite)**

Semestre n°3 (S3)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 6,5 ECTS	Y. GODET	MPPH2IH4	Hématologie	3,5	32 CM/ 4 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	2 x 2H	1,25	Oui
			Immunologie					100	0	ORAL	CC	0H20	0,5	Oui
							1 et R	0	100	ECRIT	CT	0H45	1,75	-
		MPPH2BG1	Biochimie Métabolique générale	2	20 CM/ 1,5 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2BGTP	TP Biochimie Métabolique générale	1	9h TP	O	1	100	0	ECRIT	Pas de note : VALID E OU NON VALID E	-	-	Oui
R	0						100	ORAL	Pas de note : VALID E OU NON VALID E	0.25H	-	-		

UE 2 – 8,5 ECTS	S. BOBILLIER-CHAUMONT	MPPH2PH1	Physiologie	4	26 CM/ 6 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
							R	0	100	ECRIT	CT	0h45	4	-
		MPPH2BR4 Biodiversité et bioévolution	Biodiversité animale (A), végétale (V) et fongique (F)	4	28 CM/ 4,5 TD	O	1	50 (AF)	0	ECRIT	CC	0h45	4	-
								0	50 (V)		CT	0h45		
							R	0	100 (AVF)	ECRIT	CT	1h00	4	
MPH2TPR3	TP Biodiversité animale	0	3 TP	O	1	100	0	Validé par la présence	CC	-	0	Non		
CODE APOGEE	Fresque la climat	0,5	4TP	O	1	100	00	Validé par la présence	CC	-	0,5	Non		

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Repor t CC ou TP en 2 ^e session
UE 3 – 7 ECTS	C. ANDRÉ	MPPH2SA4	Sciences analytiques	2,5	18 CM / 4,5 TD	O	1 R	100	100	ECRIT ECRIT	CC CT	1H00 1H00	2,5	-
		MPH2SATP	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui* *
		MPPH2SM4	Voies d'accès aux substances actives I	2,5	16 CM / 8 TD	0	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	2,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H		-
MPH2SMTP	TP Voies d'accès aux substances actives	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui* *		

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

UE 4 – 5 ECTS	A. BEDUNEA U	MPPH2VM1	Cycle de vie du médicament	3	26 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
		MPH2MTP	TP Cycle de vie	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui* *
		MPPH2AN1	Anglais	1,5	15 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	/	/	Non
							R	0	100	oral	CT	15 minutes	/	

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Gestes de base - 0 ECTS	C. GIRARD	MPH2GTB4	CM / TP	0	7,5h CM / 13,5 TP	O	1	100	0	Validation par l'assiduité	CC	-	-	oui
UE Stage officinal d'initiation	S. LIMAT		Examen de stage	-		O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H15	1	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
Enseignements numériques transversaux	E. CAVALLI	MPPHC2I1		0	S3 : 2h CM / 15h TP Et si échec S3 S4 : 1h CM / 12h TP	O	1 et R	100		CT de QCM (plateforme nationale pix.fr) <u>hors session</u>		1H45		
Projet Personnel et Professionnel	F. GRENOUILLET			0	S1 : 3 h TD S2 : 1,5 h TD	O	1 et R	100		Travaux personnels écrits				

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)		Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
											Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coef	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Biomath et chimie Orga - 3 ECTS	Biomathématique	N. RUDE	MPPH2BI1	CM et TD	3	19 CM + 2 TD	O/X	1 et R	100	ECRIT	CC	2 x 1h	3	Non	
	Chimie Orga.	L. ISMAILI	MPPH2BI1			6 CM + 2 TD								Non-	

Semestre n°4 (S4)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2° session
UE 5 – 6 ECTS	C. GIRARD	MPH2SA41	Sciences analytiques	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	Non
		MPH2SA4P	TP Sciences analytiques	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPH2SM41	Voies d'accès aux substances actives II	2	16 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH2VATP	TP Voies d'accès aux substances actives II	1	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	1	Non
							R	0	100	ORAL	CT	20 min	1	!
UE 6 – 6 ECTS	P. TOTOSON	MPPH2PF3	Pharmacologie fondamentale	2,5	25 CM / 0 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
		MPH2PFTP3	TP Pharmacologie fondamentale	1	10,5 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui**
		MPPH2PC3	Pharmacociné- tique	2,5	20 CM / 4,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef. f.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 7 – 7,5 ECTS	A. BAGUET	MPPH2PY1	Physiologie	3	25 CM / 3 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPH2PTP3	TP Physiologie	1	9h TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui*
		MPPH2GM3	Biologie cellulaire et moléculaire, génétique, microbiologie	3.5	23 CM / 9 TD	O	1	100	0	ECRIT	CC	1H	3,5	-
							R	0	100	ECRIT	CT	1H	3,5	-
		MPH2GTP3	TP Biologie cellulaire et moléculaire,	0	6h TP	O	1	100	0	ECRIT	TP pas de note : Validé ou non validé	-	-	Oui*
							R	0	100	ORAL	pas de note : Validé ou non validé	0,25 H	-	-

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Unités d'enseignement/	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef. f.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 8 – 5 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH2AM1	Formulation galénique	3	20 CM / 12 TD	O	1	0	100	ECRIT	CT	1H30	3	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	3	-
		MPH2AMTP	TP Formulation galénique	2	18h TP	O	1	100	0	-	CC	-	2	Oui* *

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coef. f.	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 9 – 2,5 ECTS		MPPH2RH1	Enseignement numérique en santé	1	14h TD	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1	Non
							1	100	0	ECRIT et ORAL	CC	-	1,5	Non
		MPPH2A41	Anglais	1,5	15h TD	O	R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Unités d'enseignement/ (y compris les stages) Optionnelles – 3 ECTS	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE Conservation et stabilité des médicaments 3 ECTS	Y. GUILLAUME	MPPH2BA1	CM	2,5	20 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2,5	-
			TP	0,5	4 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
UE Outils de chimie organique 3 ECTS	L. ISMAILI	MPPH2MA1	CM	2,5	18 CM / 6 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	2,5	-
			TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui**
UE La matière première végétale sous la loupe 3 ECTS	C. GIRARD	MPPH2RV1	CM	1,5	11 CM / 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1,5	-
			TP	1,5	16 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

UE Boite à outils pour percer les secrets de la Biologie 3 ECTS	A.BAGUET	MPPH2SB3	CM / TD	2	16 CM / 6 TD	O	1	100	0	Rapport écrit et Exposé oral	CC	-	2	Oui
							R	0	100	ORAL	CT	-	2	Oui
			TP	1	8 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
UE Initiation à la pharmacologie Fondamentale 3 ECTS	P. TOTOSON	MPH2IPF3	CM	1,5	15 CM	O	1	100		ECRIT	CT	1H	1,5	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	1,5	-
			TP/TD	1,5	15h TP/TD	O	1	100	0	-	CC	-	1,5	Oui**

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

ANNEE 2024-2025

MODALITES D'EXAMENS

3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP3

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFGSP3 Année universitaire 2024-2025

Pour être admis en DFASP1 (1^{ière} année du Diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- obtenir une note $\geq 10/20$ pour l'enseignement du tronc commun sur les semestres 5 et 6, soit par validation des éléments qui les composent, soit par compensation entre éléments constitutifs, UE à l'intérieur des semestres ou entre les semestres 5 et 6, sans note $< 6/20$ à l'un de ces éléments.
- avoir validé 12 ECTS d'UE librement choisies durant le DFGSP 2 et 3
- avoir validé les 2 stages d'application prévus en S5 et S6
- avoir validé le PIX (compétences numériques) avec au moins 300 PIX

1. Unités d'enseignement de tronc commun (UE)

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

- **1^{er} Semestre : S5**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

- **2^{ème} Semestre : S6**

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UE optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

L'étudiant doit avoir validé au minimum 12 ECTS d'UE librement choisies durant la deuxième et la troisième année.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3 et DFASP1 ».

3. Stages d'application

Deux stages **obligatoires** d'une semaine sont à effectuer en officine, **ou en établissement de santé sous la responsabilité d'un pharmacien**

- **L'un, au 1^{er} semestre,**
- **L'autre, au 2^{ème} semestre.**

Pour les stages en établissements de santé, chaque étudiant ne pourra effectuer qu'un seul stage en Laboratoire de Biologie Médicale et un seul stage en Pharmacie à Usage Intérieur sur l'ensemble des deux années (DFGSP3, DFASP1).

La validation des stages est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait

4. En cas de redoublement

Les UEs et semestres validés, et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis.

• Stages d'application

Les deux stages d'application validés sont considérés comme définitivement acquis.

• PIX (compétences numériques)

Une certification à 300 PIX doit être validé durant le DFGSP2 ou le DFGSP3. La formation n'a lieu qu'en DFGSP2. Dans tous les cas ce niveau devra être validé avant la fin de DFGSP3 pour passer en DFASP1. Le certificat est valide 3 ans.

Légendes du tableau ci-dessous :

- O/X : Obligatoire/à choix.
- CM/TP/ED (ou TD) : Cours Magistraux / Travaux Pratiques / Enseignements Dirigés
- CC / CT : Contrôle Continu / Contrôle Terminal
- ECTS : *European Credits Transfer System* (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
- **** Les notes de TP sont reportées en 2^o session, sauf si la note moyenne est <6/20. Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée en 2^o session (pratique + interrogation écrite).**

Semestre n°5 (S5)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 1 – 5 ECTS	V. NERICH	MPH3SPD7	Système de santé -Santé Publique	2	23 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3HYA7	Hygiène alimentaire	0.75	5 CM	O	1 R	100	0	ECRIT ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPH3DTR7	Distribution - Traçabilité	0,75	7 CM	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H30 0H30	0.75	-
		MPPH3AN2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui

UE 2 – 6 ECTS	Y. PELLEQUER	MPPH3BP2	Biopharmacie	3	22 CM/ 6,5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
			Diversité structurale	1,5	20 CM/ 1 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	1.5	-
		A créer	Aspects chimiques du médicament	1	5 CM/ 1TD	0	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H40	1	-

		MPH3ACTP	TP Aspects chimiques du médicament	0.5	3 TP	O	1	100	0	ECRIT	VALIDE ou NON VALIDE	-	!	-
UE 3 – 5 ECTS	C. MIGUET-ALFONSI	MPPH3BP2	Biochimie Clinique	2	19 CM / 2 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-
		MPH3BTP2	TP Biochimie	1	9 TP	O	1	100	0	-	CC	-	1	Oui
		MPH3TGE4	Toxicologie Générale et Addictologie	2	20 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	2	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 4 – 5 ECTS	F. GARNACHE-OTTOU	MPPH3HE3	Hématologie cellulaire	2	18 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-
		MPH3TPH2	TP Hématologie	1	9 TP	O	1 et R	100	0	-	CC	-	1	oui
		MPPH3HE9	EC : Hémostase	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	0H45 0H45	2	-

UE 5 – 6 ECTS	M. PUDLO	MPH3PSN2	Pharmacognosie – Chimie Thérapeutique EC : Système Nerveux	2	18 CM / 2 TD	O	1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	0H40	2	-
		MPH3TSN2	Pharmacologie - Sémiologie - Toxicologie EC : Système Nerveux	4	34 CM / 4 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h20	4	-

Semestre n°6 (S6)

Unités d'enseignement/	Responsable d'UE		Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 6 – 7,5 ECTS	M. PUDLO	MPPH3OG3	Contrôle qualité - TP Intégrés - Organisation, Gestion – Communication/ Animation	5	4CM/7 TD / 27 TP	O	1 R	100	0	Rapport et soutenance ORAL en Session R	CC CT	Soutenance : 15 min -	5	-
		MPH3ANG2	Anglais	1,5	15 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT et ORAL	CC	1h30	1,5	Oui
			Enseignements numériques en santé	1	14 TD	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	2h	1	Oui
UE 7 – 6.5 ECTS	F. GRENOUILLET	MPH3IBB2	Biotechnologies	1	9 CM	O	1 R	0	100	ECRIT	CTA	0H45	1	-
		MPPH3PM3	Parasitologie/ Mycologie Médicale	3	25 CM / 5TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H	3	-
		MPPH3VI3	Virologie	2.5	21 CM / 3 TD	O	1 R	0	100	ECRIT	CTA	1H	2.5	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE		Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en 2 ^e session
UE 8 – 6 ECTS	S. BOBILLIER-CHAUMONT	MPPH3BR3	Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la reproduction- Biochimie	3,5	35 CM	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	1H30	3,5	-
		MPH3BDR3	TP Endocrinologie- Physiologie- Biologie de la Reproduction	0,5	6 TP	O	1	100	0	-	CC	-	0,5	Oui
		MPH3SCT2	Endocrinologie- Pharmacologie- Chimie	2	15 CM / 6 TD	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	1h	2	-
UE 9 – 7 ECTS	C. DEMOUGEOT	MPH3CDI2	UE9.1 : Douleur- Inflammation	4	35 CM / 4 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	0H10	7	-
		MPPH3SD9	UE9.2 : Système digestif	3	28 CM	O	1 et R	100	0	Validation par assiduité	CC	-	-	oui
					1 TP									

UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
U.F.R. SANTE BESANCON
19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNEE **2024-2025** MODALITES D'EXAMENS

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP1

MODALITES D'ORGANISATION

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.
Session R ou Ratt = session de rattrapage (*) **O = obligatoire**, X = obligatoire à choix

DES EXAMENS DE DFASP1 **Année universitaire 2024-2025**

Pour être admis en DFASP2 (2^{ième} année du diplôme de formation approfondie en Sciences Pharmaceutiques) les étudiants doivent :

- avoir validé les semestres S1 et S2 du DFASP1, soit séparément (note moyenne $\geq 10/20$ pour chaque semestre) soit par compensation (moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$), sans note $< 6/20$ à un élément constitutif, UE ou semestre.
- avoir validé 6 ECTS d'UE librement choisies durant les semestres S1 et S2
- avoir validé le stage d'application prévu en S2
- avoir obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi

1. Unités d'enseignement du semestre 1 : S1

Lors de son inscription universitaire, l'étudiant doit choisir son orientation professionnelle (OP) parmi les filières suivantes :

- Officine / Pharmacie hospitalière – biomédicale – recherche
- Industrie – recherche – recherche et développement

Le choix définitif de l'OP se fera au cours du semestre S1 selon la procédure décrite ci-après (partie 2).

Il doit valider l'ensemble des UEs de tronc commun (25 ECTS) et l'UE d'orientation professionnelle correspondant à la filière choisie (2 ECTS).

Les notes obtenues dans les UEs de tronc commun et de l'UE de l'orientation professionnelle se compensent selon la règle décrite dans les MCC générales.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie.

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

2. Unités d'enseignement du semestre 2 : S2

Au début du semestre S1, l'étudiant doit préciser son orientation professionnelle (OP) parmi les filières suivantes :

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

- Officine
- Internat : Pharmacie hospitalière – biologie médicale – IPR
- Industrie – recherche – recherche et développement

Pour cela, l'étudiant devra déposer sur l'espace MOODLE intitulé « ORIENTATION PROFESSIONNELLE - Choix de filière », un curriculum vitae et une lettre de motivation justifiant son choix. Ce dernier sera examiné par une Commission d'Orientation Professionnelle (COP), composée du Directeur des études de Pharmacie, des Responsables d'Orientations Professionnelles, du Responsable de l'année et d'un Pharmacien extérieur. La COP soit validera le choix d'OP de l'étudiant après un éventuel entretien avec le responsable de filière qui pourra formuler des recommandations pédagogiques, soit convoquera l'étudiant pour une audition en fin de semestre 1 devant la COP (**COP1**) après entretien avec le responsable de filière. Les étudiants auditionnés et pour lesquels le choix est assorti de recommandations pédagogiques seront à nouveau convoqués et auditionnés au cours du semestre S2 après le jury S1 par l'ensemble des membres de la COP (**COP2**), pour la validation définitive de leur choix.

Une précision pour l'audition :

présentation du candidat et de son projet professionnel en 3 à 5 min avec un échange de 10-12 min avec les membres du jury.
il apportera un exemplaire papier de son CV et une lettre de motivation

La Scolarité Pharmacie informera l'étudiant de la décision de la COP. **La non-validation du choix de l'étudiant ne lui permettra pas une inscription en DFASP2**

Un étudiant n'ayant pas répondu au choix d'OP ne sera pas inscrit aux enseignements d'OP et ne pourra valider son semestre et son année.

Un étudiant peut se réorienter, soit suite aux recommandations de la COP, soit de sa propre initiative. Dans ce dernier cas, l'étudiant devra contacter la Scolarité Pharmacie et transmettre une lettre de motivation justifiant son choix ; l'étudiant sera également auditionné par la COP (**COP1 et/ou COP2**) qui validera ou non le changement définitif de filière.

Un changement d'OP n'est plus possible après le début du second semestre de DFASP1.

L'étudiant doit valider l'ensemble des UEs de tronc commun (17 ECTS) et celles correspondant à la filière choisie pendant le semestre S2 (10 ECTS). Les notes obtenues dans ces UE seront compensées avec les notes des UEs du tronc commun du semestre 2, selon la règle décrite dans les MCC générales.

L'emploi de la calculatrice est autorisé selon les modèles spécifiés dans les MCC générales.

Règles concernant l'assiduité en TP : se reporter aux MCC Générales de Pharmacie

Les MCC sont détaillées dans les tableaux situés en annexe de ce document.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

3. Unités d'enseignement librement choisies

L'étudiant doit valider 6 ECTS d'UEs librement choisies, sélectionnées parmi la liste proposée chaque année par l'UFR Santé.

Les UEs optionnelles sont validées individuellement sans compensation avec les UE de tronc commun et d'orientation professionnelle. L'UE est validée pour une note supérieure ou égale à 10/20. La note est capitalisée.

Les MCC de ces UEs sont détaillées dans le document « MCC des UEs librement choisies de DFGSP3-DFASP1 ».

4. Stage d'application

Un stage obligatoire d'application d'une semaine **(en officine, ou en établissement de santé sous la responsabilité d'un pharmacien)** est à effectuer au 2^{ème} semestre (S2).

La validation du stage est prononcée par l'UFR, sur avis du Maître de stage. En cas de non validation, le stage doit être refait.

Pour les stages en établissements de santé, il ne sera possible pour un même étudiant d'effectuer qu'un seul stage en Laboratoire de Biologie Médicale, et un seul stage en Pharmacie à Usage Intérieur, sur l'ensemble des deux années (DFGSP 3, DFASP1).

5. En cas de redoublement

Les UEs et semestres validés et les notes de contrôle continu de travaux pratiques sont considérés comme définitivement acquis.

De même, le stage d'application validé sera considéré comme définitivement acquis.

6. Certificat de synthèse Pharmaceutique (CSP)

L'étudiant doit se présenter à l'examen de certificat de synthèse pharmaceutique organisé au cours du semestre 2. Cet examen juge les connaissances du premier cycle et du semestre 1 du DFASP1, ainsi que la capacité de synthèse des connaissances des étudiants. L'accès aux documents écrits (notes de cours, photocopiés, ouvrages, ...) de l'étudiant est autorisé.

Le CSP est validé individuellement, sans compensation avec les notes des autres UE. Le CSP est évalué par une note de A à F et validé **si la note obtenue est supérieure ou égale à C.**

En cas de redoublement, l'étudiant qui a obtenu une note supérieure ou égale à **C** la **capitalise définitivement**.

En cas de non-validation en DFASP1, l'étudiant pourra se présenter à la session de rattrapage du certificat de synthèse organisée l'année suivante. En DFASP2, cas de non-validation, l'étudiant pourra se présenter à une session de rattrapage supplémentaire organisée en fin d'année.

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

L'absence de validation du CSP n'est pas bloquante pour le passage en DFASP2. En revanche, elle constitue un **prérequis au passage en PH6 (troisième cycle) et à l'obtention du DFASP.**

7. C2i Niveau 2 : Mode d'évaluation : Cf Réglementation du C2i niveau II sur les panneaux d'affichage DFGSP3 et DFASP1.

La formation est de type SPOC : Formation à distance entièrement dématérialisée sur une plateforme Moodle hébergé à Limoges et commune à plusieurs Universités françaises en 2015 : <http://foad-c2ims.unilim.fr/> . La formation comporte des cours en ligne, des QCM et surtout des travaux à rendre seul ou en groupe interuniversitaire d'étudiant.

Les compétences et les connaissances sont validées par le tuteur de chaque groupe de 4 étudiants. La validation est basée sur un contrôle continu (via des QCM), l'évaluation de travaux pratiques (rendus individuellement ou par groupe) et prend en compte le suivi et l'implication de l'étudiant (participation aux forums, au chat, gestion du groupe...).

La certification nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences et de connaissances, sans compensation entre les domaines. Un domaine est validé quand toutes les compétences et les connaissances du domaine sont validées.

La validation de l'UE Libre correspondante est indépendante de l'obtention de la certification. Elle est obtenue selon les mêmes critères que la certification MAIS en permettant la compensation entre les compétences de chaque domaine et entre les domaines. L'obtention de la certification ou la validation de l'UE Libre crédite 0,2 point à la moyenne du 2ème semestre.

Semestre n°1 (S1)

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 1 – 10 ECTS	M. PUDLO	MPH4CV14	UE1-1 EC Cardiovasculaire	6,5	58 CM/2 TD	O	1 et R	0	100	ORAL	CT	-	10 min	10	-
		MPPH4R14	UE1-2 EC Respiratoire	2,5	24 CM/0 TD	O	1 et R	0	100						
		MPPH4CTP	UE1-1 EC Cardiovasculaire TP	0,5	3 TP	O	1	100	0	Validation Présentielle					
		MPH4RTP3	UE1-2 EC Respiratoire TP	0,5	3 TP	O	1	100	0	Validation Présentielle					
UE2 – 9 ECTS	X. BERTRAND	MPPH4BT4	UE2-1 Bactériologie	4,5	38 CM/6 TD/0 TP	O	1	33	67	ECRIT	CC	1	-	1	Oui
							R	0	100		ECRIT	CT	-	1h	3.5
	J GALAINE	MPPH4SI3	UE2-2 Système immunitaire	4	38 CM/ 3 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	4	-
		MPH4SITP	UE2-2 Système immunitaire TP	0,5	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	0.5	Non si note inférieure à 10
O	R					0	100	ORAL	CT	-	0H40	0.5			

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE3 – 5 ECTS	M. KROEMER	MPPH4RM4	UE3-1 Réglementation, déontologie et environnement socio-économique du médicament et autres produits de santé	2,5	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	0h45	2.5	-
	C. MIGUET-ALFONSI F. LIRUSSI	MPPHATG4	UE3-2 Toxicologie Générale	1,5	8 CM/4.5 TD	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	0h30	1,5	-
		MPH4TGTP	UE3-2 Toxicologie Générale TP	1	6 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	1	Oui

	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 4 - 3 ECTS	Y. PELLEQUER	MPH4AQI3	UE OP 4-1 Assurance Qualité - Industrie	2	8 CM /8 TD/0 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1 (rapport écrit)	-	2	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h		

		MPH4AQO3	UE4 OP 4-2 Assurance Qualité - Officine- Internat	2	14 CM /0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	30 min	2	-
	E. SANCHEZ	MPPH4AN3	UE4-3 Anglais	1	0 CM/12 TD/0 TP	O	1	100	0	ECRIT	CC	1	-	1	Non
							R	0	100	ORAL	CT	-	0h15	1	-

Semestre n°2 (S2)

Unités d'enseignement/	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 5 – 6,5 ECTS	C. MIGUET- ALFONSI F. LIRUSSI	MPPH4HO3	UE5-1 Homéostasie du milieu intérieur	3	30 CM/2 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	2h	3	-
		MPPH4TC3	UE5-2 Toxicologie Clinique	3,5	12 CM/ 6 TD	O	1 R	100	0	ECRIT	CC CT	1	- 1h	2,5	-
		MPH4TCTP	UE5-2 Toxicologie Clinique TP		15 TP		1 R	100	0	ECRIT ORAL	CC CT	1	-	1	Oui
UE 6 – 4,5 ECTS	L. BERMONT	MPPH4DS4	UE6-1 Diabètes sucrés	2,5	24 CM/4 TD/0 TP	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	-	0h45	2,5	-
		MPPH4MC4	UE6-2 Médicaments anticancéreux	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 R	0	100	ECRIT ORAL	CT CT	-	0h45	2	-

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) O = obligatoire, X = obligatoire à choix

Semestre n°2 (S2)

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsables d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE 7 – 6 ECTS	V. NERICH	MPPH4PN3	UE7-1 Nutrition S. BOBILLIER-CHAUMONT	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h	2	-
		MPPH4SP3	UE7-2 Santé Publique et Politique de Santé ----- Déontologie et Droit Pharmaceutique Ethique V. NERICH	2	12 CM/2 TD/2 TPE	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1h30	2	-
		MPPH4ET3	UE7-3 Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique (ETP) (2)	2	20 CM/0 TD/0 TP	O	1 et R	100	0	ECRIT	CC	-	1h	2	-

Attention : Le caractère ajourné à l'EC entraine l'ajournement à l'élément supérieur (UE)

(1) L'UE ETP se déroule sur 2 années (DFASP1 et DFASP2) pour un total de 40h (2x20h) permettant d'obtenir l'équivalence de la formation dispensée par l'UTEP

Remarque : En session 1, les évaluations écrites de CT d'une même UE seront organisées sous forme d'une épreuve commune.

Session R ou Ratt = session de rattrapage

(*) **O = obligatoire**, X = obligatoire à choix

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP OFF1 – 4 ECTS	S. LIMAT V NERICH	MPPH4D13	Dispensation des médicaments et autres produits de santé (pharmacie clinique N1)	4	3 CM/37 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	1h	4	-
UE OP OFF2 – 3 ECTS	S. LIMAT	MPPH4L23	Législation pharmaceutique et droit social	3	24 CM/6 TD/0 TP	O	1 et R	0	100	ECRIT	CT	-	30 min	3	-
UE OP OFF3 – 3 ECTS	C. GIRARD S. BOBILLIER-CHAUMONT	MPH4AA33	Activités spécialisées à l'officine – Phyto- et Aromathérapie Activités spécialisées à l'officine – compléments alimentaires	3	28 CM/2 TD/0 TP	O	1	25	0	ECRIT	CC	1	1h	1	-
							1	0	75		CT	-	1h	2	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1h30	3	-

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Élément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit...)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP INT – 10 ECTS	F. GRENOUILLET	MPPH4PI3	Préparation Internat	10	54 CM/50 TD/0 TP	O	1	0	100	ECRIT	CT	-	6h30	10	-
							R	0	100	ECRIT	CT	-	1 h		

Unités d'enseignement/ (y compris les stages)	Responsable d'UE	Code Apogée	Elément constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves					
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Nbre (CC)	Durée (CT)	Coeff	Report CC ou TP en session Ratt
UE OP IND1	Y. PELLEQUER	MPH4IN23	Recherche, Développement et Enregistrement du médicament	5	22 CM/23 TD/0 TP	O	1	0	100	Rapport dossier d'AMM	CC	1	-	3	-
										Oral	CC	-	1h30 / groupe	2	-
							R	0	100	Rapport dossier d'AMM	CT	1	Rapport Ecrit	3	-
										Oral	CT	-	20 min / étudiant ou 1h30 /groupe	2	-
UE OP IND2	Y. PELLEQUER	MPH4IN33	Entreprise 1 Gestion : • Ressources Humaines • Entreprise	3,5	18 CM/3 TD/0 TP	O	1	0	100	Ecrit	CT	-	2h	3,5	-
							R	0	100	Ecrit	CT	-	2h	3,5	-
UE OP IND3	Y. PELLEQUER	MPH4IN13	Statistiques appliquées à des problématiques industrielles	1,5	5 CM/6 TD/0TP	O	1	100	0	Ecrit/oral	CC	1	-	1,5	-
							R	0	100	Ecrit	CT	-	1h		

MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE DFASP2 Année universitaire 2024 – 2025

5^{ème} ANNEE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE PHARMACIE (DFASP2)

1. Généralités :

La 5^{ème} année hospitalo-universitaire se compose d'un stage hospitalier et d'enseignements universitaires organisés sous la forme d'Unités d'Enseignement (UE) dispensées au cours des semestres 3 et 4.

Pour être autorisés à entrer en 6^{ème} année d'études, les étudiants doivent valider en 5^{ème} année des études pharmaceutiques (DFASP2) :

- Le stage hospitalier équivalant à 24 ECTS ;
- L'équivalent de 29 ECTS d'enseignements universitaires, obligatoires et optionnelles, quelle que soit la filière, soit 14 ECTS au Semestre 3 et 15 ECTS au semestre 4. Les semestres 3 et 4 doivent être validés, soit séparément (moyenne \geq à 10/20 pour chaque semestre), soit par compensation (moyenne des deux semestres \geq 10/20), sans note $<$ 6/20 à un élément constitutif à une UE ou au semestre ;
- Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé équivalant à 7 ECTS ;
- Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) :
 - En cas de non-validation en DFASP1, l'étudiant pourra se présenter à la session de rattrapage du certificat de synthèse organisée l'année suivante. En DFASP2, en cas de non-validation, l'étudiant pourra se présenter à une session de rattrapage supplémentaire organisée en fin d'année ; Pour le règlement de l'épreuve, se reporter aux modalités d'examens de DFASP1* ;
- L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU II obligatoire).

2. Préparation à la prise de fonction hospitalière (FPPFH):

La formation de préparation à la prise de fonction hospitalière aura lieu les 29 et 30 août 2024. La validation sera faite à la fin de chacune des deux journées de formation sous la forme de QCM et/ou QROC. La session de rattrapage sera programmée dans les 15 jours suivant les résultats, soit le 23 septembre 2024 de 13h à 14h.

3. Stage Hospitalier :

Le stage hospitalier correspond à une durée de 6 mois équivalent temps plein. Les modalités du dit-stage sont fonction de l'orientation professionnelle « Officine », « Pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche » ou « Industrie » :

Orientation professionnelle	Période	Présence à	Organisation	Choix
Officine	1 ^{er} septembre 2024 au 31 Août 2025	Mi-temps	4 stages de 3 mois	Juillet 2024 + Février 2025
Pharmacie hospitalière – biologie médicale – Recherche	Décembre 2024 (jour - lendemain du concours) au 28 Février 2025	Temps plein	1 stage	Juillet 2024
	1 ^{er} mars au 31 août 2025	Mi-temps	Si réussite au concours de l'internat → 1 stage de 6 mois en lien avec le stage « recherche » de 6 mois Si échec au concours de l'internat → 2 stages de 3 mois	Février 2025
Industrie – Recherche – Recherche et développement	1 ^{er} octobre 2024 au 28 février 2025	Temps plein	1 stage « orienté industrie »	Juillet 2024

Les étudiants sont invités à compléter pour chaque stage leur portfolio électronique d'acquisition des connaissances et des compétences (auto-évaluation) alors que les responsables de stage procèdent à l'évaluation des étudiants.

La **validation du stage hospitalier** repose sur la validation pratique hospitalière de chacun des stages (clinique, pharmaceutique ou en biologie) par le responsable du stage (chef de pôle, chef de service, PU-PH, MCU-PH, praticien hospitalier, chef de clinique ou assistant)

La non validation d'un stage peut entraîner un stage complémentaire :

- ✓ Non rémunéré en cas de manque d'assiduité, d'absence prolongée non motivée ;
- ✓ Rémunéré en cas d'absence dûment justifiée et autorisée.

Pour le passage en 3^{ème} cycle (PH6), la validation du stage hospitalier est requise.

Les étudiants inscrits dans l'orientation professionnelle « officine » peuvent réaliser leur dernier stage à l'étranger ou dans un autre établissement public de santé que le CHU de Besançon, dans la limite de 10% de la promotion.

4. Service Sanitaire des étudiants (SSES) :

Pour le passage en 3^{ème} cycle (PH6), la validation du SSES est requise.

Le SSES en Franche-Comté implique l'ensemble des étudiants des filières santé : 2^{ème} année soins infirmiers, 3^{ème} année médecine, 4^{ème} année kinésithérapie, 4^{ème} année maïeutique, 4^{ème} année odontologie et 5^{ème} année de pharmacie.

Il se déroule en 2 temps :

- Temps 1 – 1 ECTS :
 - o Formation théorique des étudiants à la prévention primaire et promotion de la santé, et à la préparation d'une action
 - Période : septembre 2024
 - o Séminaire – Repères pratiques pour les actions du SSES
 - 4 octobre 2024
- Temps 2 – 6 ECTS :
 - o Préparation, réalisation, évaluation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé
 - Période : octobre 2024 – mars 2025

La présence et la participation des étudiants est obligatoire au cours de ces deux temps ; le temps 2 incluant quatre sessions de regroupement et la réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé. Ainsi, **la validation du SSES** comprend :

- Temps 1 :
 - o Session 1 : présence au séminaire
 - ☑ En cas d'absence: appropriation des supports de présentation du séminaire (audio, pdf) avant la 1^{ère} session de regroupement ;
 - o Session de rattrapage :
 - Oral sous la forme de questions (tirage au sort, temps de préparation = 10 minutes + temps de restitution = 10 minutes) ;
 - A programmer au printemps à une date commune à toutes les filières en santé concernées (dans la mesure du possible)
- Temps 2 :
 - o Session 1 :
 - La présence aux sessions de regroupement N°1, 2, 3, prérequis pour la réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé en mars 2025 ;
 - La réalisation de l'action de prévention primaire ou de promotion de la santé, prérequis pour la présence et la participation à la session de regroupement N°4 ;
 - La présence à la session de regroupement N°4 ;
 - La participation aux différentes évaluations proposées ;
 - L'assiduité et l'implication de l'étudiant tout au long de ce temps 2 ;
 - L'évaluation réalisée par le binôme de tuteurs de groupe et le référent de proximité ;
 - o Session de rattrapage :
 - Selon, réalisation d'une action de prévention primaire ou de promotion de la santé ou oral sous la forme d'un retour d'expérience et analyse critique de la démarche projet (15 minutes de présentation, 15 minutes de discussion avec les membres du jury pluriprofessionnel) ;
 - A programmer en juin 2025.

Un jury « SSES » constitué des référents pédagogiques se réunira au décours des temps 1 et 2 pour délibérer.

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
Service sanitaire des étudiants en santé	VPHSST18	C. BOUILLER- SLEKOVEC	Temps 1 (Semestre 3)	1	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Présence	CC	1 journée	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 minutes	1	/
	VPHSST2A		Temps 2 (Semestres 3 + 4)	3 + 3	Travail Personnel encadré	0	1	100	0	Présentiel + Action(s) + Evaluation (s)	CC	Temps 2	6	/
						0	R	/	/	Action ou Oral	/	Réalisation d'une action ou oral (30 min)	6	/

5. Enseignements universitaires - modalités d'examen :

L'enseignement est fonction de l'orientation professionnelle : officine (cf. partie 5.1), pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche (cf. partie 5.2), industrie (cf. partie 5.3.).

Il repose sur des UE dispensées au cours des semestres 3 et 4.

5.1. Orientation Professionnelle « Officine » :

Le semestre 3 est constitué de 14 ECTS (11 obligatoires, 3 optionnels) + 1 ECTS du SSES (Cf. chapitre spécifique). Le semestre 4 est constitué de 15 ECTS (12 obligatoires et 3 optionnels).

Les étudiants ne réussissant pas le concours de l'internat se réorientent, au semestre 4 vers l'enseignement universitaire de l'orientation professionnelle « officine ».

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 1 Dispensation des médicaments et autres produits de santé : Pharmacie Clinique – Niveau 2 3 ECTS	MPH5UE14	V. NERICH	Pharmacie Clinique	3	CM : 7 heures TD : 23 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
						0	R	/	/	Oral	/	15 min	3	/
UE 2 Activités spécialisées à l'officine : Homéopathie et Dermocosmétologie 3 ECTS - MPH5UE24	MPH5HOM4	A. BEDUNEAU	Homéopathie	3	CM : 27 heures TP : 2 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
	MPH5DER4		Dermocosmétologie			0	R	/	/	Ecrit	/	1 heure	3	/
UE 3 Suivi pharmaceutique et biologique des patients 3 ECTS	MPH5UE38	V. NERICH	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	2	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Oral	CC	6 heures	3	/
						0	R	/	/	Oral	CC	30 minutes	3	/
UE 4 Pharmacien et environnement 3 ECTS	MPH5UE44	C. GIRARD	Pharmacien et environnement	3	CM : 23 heures TD : 5 heures	0	1	50	50	Ecrit	CC + CT	CC : cas pratique 30minutes, reconnais- sances CT : 1 h	3	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1 heure 30	3	/
UE OPTIONNELLE A Nutrition et diététique – Niveau 1 3 ECTS	MPH5UEO1	S. BOBILIER- CHAUMONT	Nutrition et diététique	3	CM : 18 heures TD : 10 heures	0	1	25	75	Ecrit	CT	1h	2,25	/
						0	R	/	/	Ecrit	CC	Mémoire soutenu publiquement 10 min	0,75	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1h	3	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédi ts ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 5 Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique 2 ECTS	MPH5UE54	V. NERICH	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	2	TD : 12 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Présentiel + participation + réalisation de travaux entre les sessions	/	/	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 min	2	/
UE 6 Prise en charge globale pharmaceutique du patient 4 ECTS- MPPH6UE6	MPH5AUM4	J. MORETTO	Automédication (J. MORETTO)	2	CM : 5 heures TD : 2heures Travail Personnel encadré : 8heures	0	1	100	0	Oral + présentation affichée	CC	20 min	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	10 min	2	/
	MPH5RSS4		Relation soignant- soigné (J. MORETTO)	1	CM : 2 heures TD : 3 heures	0	1	0	100	Oral	CC	20 min	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	10 min	1	/
	MPH5ATM4		Atelier du médicament (V. NERICH, M. KROEMER)	1	Travail Personnel encadré : 10 heures	0	1	100	0	Oral	CC	15 min	1	/
						0	R	/	/	Oral	/	15 min	1	/
UE 7 Comptabilité, gestion et management 3 ECTS	MPPH5UE7	S. LIMAT	Comptabilité, gestion et management	3	CM : 30 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	30 min	3	/
						0	R	/	/	Ecrit	CT	30 min	3	/
UE 8 Activités spécialisées à l'officine : addictions et pharmacie vétérinaire 3 ECTS - MPH5UE84	MPH5ADD4	A. BEDUNEAU	Addictions	1	CM : 10 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	20 min	1	/
						0	R	/	/	Ecrit	CT	40 min	2	/
UE OPTIONNELLE B Plantes médicinales et Phytothérapie pratique 3 ECTS – MPPH5O24	MPH5PLM4	C. GIRARD	Plantes médicinales	1	TPE : 10 heures	0	1	100	0	/	CC	herbier	1	/
						0	R	/	/	/	/	Reconnaisances 10 min	1	/
	MPH5PHY4		Phytothérapie	2	TP : 20 heures	0	1	0	100	Ecrit	CT	1 h 30	2	/
						0	R	/	/	Ecrit	/	1 h 30	2	/

5.2. Orientation Professionnelle « Pharmacie hospitalière – biologie médicale – recherche » :

Les semestres 3 et 4 sont constitués respectivement de de 14 et 13 ECTS obligatoires, et 2 ou 3 ECTS optionnelles selon les semestres. L'enseignement universitaire du semestre 4 ne concerne que les étudiants réussissant le concours de l'internat.

Les étudiants ne réussissant pas le concours de l'internat se réorientent au semestre 4 vers l'enseignement universitaire de l'orientation professionnelle « officine ».

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 9 Préparation à l'internat 12 ECTS	MPH5UE94	F. GRENOUILLET	Exercices d'application en sciences pharmaceutiques	12	TD : 120 heures	0	1	100	0	Ecrit	CC (internats blancs)	6 h 30	12	/
			Connaissances pharmaceutiques générales			0	R	/	/	Ecrit	/	1 h	12	/
<u>UE OPTIONNELLE</u> UE 3 Suivi pharmaceutique et biologique des patients 2 ECTS	MPH5UE38	V. NERICH	Suivi pharmaceutique et biologique des patients	2	Travail Personnel encadré : 20 heures	0	1	100	0	Oral	CC	6 heures	3	/
						0	R	/	/	Oral	CC	30 minutes	3	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 10 Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne en Pharmacie 7 ECTS MPH5U104	MPH5FPZ4	F. GRENOUILLET V. NERICH	Formation PubMed – Zotero	1	TD : 10 heures	0	1	/	/	Présentiel obligatoire	/	/	/	/
						0	R	/	/	/	/	/	/	
	MPH5ANG4		Anglais	3	TD : 30 heures	0	1	/	/	Présentiel obligatoire	/	/	/	/
						0	R	/	/	/	/	/	/	
	MPH5LCA4		Lecture critique d'articles	3	TD : 8 heures Travail personnel encadré : 22 heures	0	1	/	100	Oral	CT	30 min	7	/
						0	R	/	/	Oral	CT	30 min	7	/
Stage de Recherche 6 ECTS	MPH5STR4	F. GRENOUILLET V. NERICH	Stage hospitalier « recherche »	6	60 heures en lien avec stage hospitalier	0	1	/	100	Oral	CT	10 min	6	/
						0	R	/	/	Oral	CT	10 min	6	/
UE OPTIONNELLE Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique 2 ECTS	MPH5UE54	V. NERICH	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	2	TD : 12 heures Travail Personnel encadré : 8 heures	0	1	100	0	Présentiel + participation + réalisation de travaux entre les sessions	/	/	2	/
						0	R	/	/	Oral	/	30 min	2	/

5.3. Orientation Professionnelle « Industrie – Recherche – Recherche et développement » :

SEMESTRE 3

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédit s ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Session	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 1 Formation hospitalière 24 ECTS – MPH5IU18	MPH5UE14	V. NERICH	Pharmacie Clinique – Niveau 2	24	CM : 12 heures TD : 18 heures	O	1	0	100	Ecrit	CT	1 heure	3	/
	MPP5SH38		Stage hospitalier			O	R	/	/	Oral	/	10 min	3	/
Voir modalités ci-dessus §.3														
UE 2 Entreprise 2 4 ECTS – MPH5IU28	MPH5IGP8	Y. PELLEQUER	Gestion de projet	1	CM : 10 heures	O	1	0	100	Oral	CT	/	1,5	/
						O	R	/	/	Oral	CT	/	1,5	/
	MPH5ICM7		Communication / Management	2	TD : 18 heures	O	1	100	0	/	CC	/	2	R
						O	R	/	/	/	/	/	/	/
	MPH5IMK8		Marketing	1	CM : 9 heures	O	1	100	0	Etudes de cas	CC	/	1,5	/
						O	R	/	/	Ecrit	CT	1/2 heure	1,5	/
UE 3 Biomédicament et environnement juridique 6 ECTS – MPH5IU37	MPH5IBM7	Y. GODET	Biomédicament	2	CM : 18 heures	O	1	0	100	Ecrit	CT	3/4 heure	2	/
						O	R	/	/	Oral	CT	10 min	2	/
	MPH5IAB7		Atelier biomédicament	1,5	TD : 6 heures	O	1	0	100	présentation orale	CT	/	1,5	/
						O	R	/	/	présentation orale	CT	/	1,5	/
	MPH5ISM7		Séminaire	1,5	Projet	O	1	100	0	Participation	CC	/	1,5	R
						O	R	/	/	/	/	/	/	
	MPH5IEJ7		Environnement juridique	1	TD : 5 heures	O	1	100	0	Ecrit / Etudes de cas	CC	15 min	1	/
						O	R	/	100	Ecrit	CT	1/2 heure	1	/

SEMESTRE 4

Unités d'enseignement (y compris les stages)	Code Apogée	Responsable d'UE	Élément Constitutif	Crédits ECTS	Volume Horaire (H de CM, TP, TD)	O X (*)	Sessio n	% CC	% CT	Epreuves				
										Type (oral, écrit....)	CC ou CT	Durée	Coeff	Report CC ou TP en session R
UE 4 Projet expérimental 7 ECTS – MPH5IPE7	MP5ISCS7	M. PUDLO	Conception de la substance active	7	CM : 2 heures ED : 12 heures TPE : 40 heures	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/ 30 min/groupe	3,5	/
			Présentation orale											
	MP5ICFP7		Conception de la forme pharmaceutique			O	R	/	/	Rapport écrit	/	/ 20 min	3,5	/
			Présentation orale											
UE 5 Stage d'application industrielle 7 ECTS – MPH5SI6	MPP5SH19	Y. PELLEQUER	Stage pro rapport	7	Stage 3 mois minimum	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	3	/
			Présentation orale			4								
	MPP5SH29		Stage oral			O	R	0	/	Rapport écrit	/	/	3	/
			Présentation orale			4								
UE 6 Stage d'orientation industrielle 5 ECTS – MPH5SOI7	MPH5IPO6	Y. PELLEQUER	Présentation orale	5	Stage 2 mois minimum	O	1	0	100	Rapport écrit	CT	/	2	/
			Présentation orale			3								
	MPH5IRE6		Rapport écrit			O	R	/	/	Rapport écrit	/	/	2	/
			Présentation orale			3								

La durée minimale totale pour les deux stages est de 20 semaines correspondant à 651h. En fonction du contexte de la recherche de stage ou de la réalisation du stage, la durée de stage pourra être réduite à une durée inférieure après avis du responsable de l'OP Industrie-recherche.

**MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS DE
PH 6 – Troisième cycle court
Année universitaire 2024-2025**

FILIERE OFFICINE

Pour valider la 6^{ème} Année des études de Pharmacie OFFICINE, les étudiants doivent :

1. Valider les enseignements dispensés au premier semestre (30 ECTS)
2. Valider le stage de pratique professionnelle en officine (Evaluation des compétences réalisées avec le maitre de stage).

Les Unités d'Enseignement (UE) sont validées indépendamment les unes des autres sans possibilité de compensation.

Stage de pratique professionnelle en officine (30 ECTS) :

- ✓ Il est une durée de 6 mois (Du 6 janvier 2025 au 26 juin 2025, hors dérogation particulière et examen de stage le 27 juin 2025).
 - ✓ La validation est prononcée par le Jury de l'examen de stage.
 - ✓ Il y a **deux sessions** d'examen par an (session 1 et session de rattrapage(R)). En cas d'échec aux 2 sessions, l'étudiant devra refaire un stage dont la durée sera déterminée par la commission des stages.
 - ✓ L'examen se compose d'une épreuve de posologies, d'une épreuve de Travaux Pratiques, et d'un examen oral (commentaire d'ordonnance et question de pratique officinale).
 - ✓ **L'étudiant doit obtenir la moyenne générale ET la moyenne à l'épreuve orale.**
- ✓ Les étudiants de l'UFR Santé de Besançon qui, en raison de leur changement de situation sociale depuis le début de leurs études, souhaitent accomplir leur stage dans une autre Académie, peuvent le faire. Il en est de même pour les étudiants en provenance d'autres UFR souhaitant faire leur stage en Franche-Comté. Dans les deux cas, les étudiants s'inscrivent en 6^{ème} Année et passeront l'examen de stage **dans leur UFR d'origine.**
- ✓ Dans tous les cas, ces dérogations sont soumises à l'accord du responsable des stages officinaux et à l'accord des Doyens des deux UFR concernées.

Enseignements du semestre 1 :

Les UE sont validées séparément à 10/20 de moyenne : il n'y a pas de compensation entre les UE.

UE1 Analyse de l'ordonnance et entretiens pharmaceutiques (5 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS		SESSION DE L'EPREUVE
UE1.1 Analyse de l'ordonnance et entretiens pharmaceutiques et dispensation sous protocole (S. LIMAT, AL CLAIRET)	MPH6UE11	Epreuve groupée : Ecrit 2H00 (S1 et SR)	2	5	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre (si moyenne des 3 EC < 10 les 3 EC sont à repasser en session 2)
UE1.2 Pharmacie Clinique Oncologique (S LIMAT, V NERICH)	MPH6UE12		2		
UE1.3 Pathologies spécifiques à l'officine (C DEMOUGEOT)	MPH6UE13		1		

UE2 Etats physio-pathologiques particuliers à l'officine (4 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Etats physiologiques particuliers à l'officine S. BOBILLIER CHAUMONT	MPH6UE25	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	2,25	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
		Contrôle continu : Exposé (report de note en session R)	0,75	Premier semestre

UE3 Orthopédie et maintien à domicile (4 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Orthopédie & Maintien à domicile S. BOBILLIER CHAUMONT	MPH6UE35	Epreuve écrite 1H (S1 et SR)	3	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre

UE4 Galénique appliquée à l'officine (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
UE4.1 Commentaire de préparation Y PELLEQUER	MPH6COP5	Epreuve écrite 2H (S1 et SR)	1,5	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
Travaux pratiques Y PELLEQUER	MPH6CPTP	Contrôle continu (report de note en session R, sauf si *)	1	Premier semestre *Session R si absence au CC : au cours du second semestre : TP de 3H + oral de 20 mn.
UE4.2 Bonnes pratiques de préparation Y PELLEQUER	MPH6BPP5	Contrôle continu oral (report de note en session R, sauf si *)	0,5	Premier semestre *Session R si absence au CC : oral de 20 mn.

UE5 Exercice officinal et nouvelles missions (4 ECTS)

MATIERES	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Vaccination / prescription vaccinale / dispensation sous protocole. A-L CLAIRET.		Formations avec validation présentielle	2	A l'issue des journées de formation
Pratique officinale A-C GRILLON		Rendu d'un "livrable" + présentation orale	2	Au cours du premier semestre

UE OPT I - Nutrition & diététique Niveau II (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Nutrition & Diététique niveau II S. BOBILLIER CHAUMONT	MPH6ND 25	Epreuve écrite 1H (S1 et SR) Contrôle continu : Exposé (report de note en session R)	2,25 0,75	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre Premier semestre

UE OPT II - Phyto-aromathérapie pratique Niveau II & Macromycètes (3 ECTS)

MATIERE	Code Apogée	EPREUVE	COEF / ECTS	SESSION DE L'EPREUVE
Phyto-aromathérapie C GIRARD	MPH6PHA5	Epreuve écrite 1h (S1 et SR)	2	Fin 1 ^{er} Semestre Session R au cours du second semestre
Macromycètes A. GARDIENNET	MPH6MAC5	Reconnaisances (report de note en session R, sauf si *)	1	Contrôle continu *Session R si absence au CC : au cours du second semestre

UE Préparation de la thèse d'exercice (4 ECTS). Resp. Pr. V. NERICH:

L'étudiant doit fournir, avant la fin de la sixième année, à partir d'un canevas type, une présentation écrite succincte du travail de Thèse précisant :

- le sujet,
- les objectifs du travail,
- l'état d'avancement,
- une attestation du Directeur de Thèse.

Cette UE sera validée ou non validée : aucune note ne sera attribuée.

L'obtention de **L'ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU II)** est obligatoire. Pour les étudiants ne possédant pas ce diplôme ; ils doivent l'obtenir avant la fin de la 6^{ème} année d'études, (normalement en fin de 2^{ème} cycle) pour être autorisés à soutenir leur Thèse.

Les étudiants possédant ce diplôme, délivré par un organisme extérieur (CESU du CHRU...), sont priés d'en déposer la photocopie dans leur dossier.

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
 (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") :

Année : Licence 2
Diplôme : Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si non "sans objet")	Codé Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	VPB21UE1	Santé publique	3	8	sans objet	Santé publique	1	50%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
								50%	Examen oral en groupe	sans objet	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
2	VPB21UE2	Sciences humaines et sciences sociales	4	8	sans objet	sans objet	1	50%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
								50%	Examen oral en groupe	15 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
3	VPB21UE3	Sciences biomédicales	4	sans objet	sans objet	Sciences biomédicales	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
4	VPB21UE4	Sciences de la Vie et du Mouvement	5	sans objet	VPB21APH	Anatomie & physiologie	1	50%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
					VPB21APP	Anatomie / palpation / physiologie	2	50%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
6	VPB21UE6	Théories, modèles méthodes et outils en kinésithérapie	2	8	sans objet	Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
7	VPB21UE7	Eval, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	7	sans objet	VPB21TKP	Techniques kinésithérapiques	1	70%	Examen pratique	10 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
					VPB21TKC	Techniques kinésithérapiques	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
8	VPB21UE8	Méthode de travail et méthode de recherche	1	8	sans objet	Recherche documentaire, référencement bibliographique	1	100%	Rendu d'un livrable (binôme)	sans objet	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
9	VPB21UE9	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB21TCO	Temps de connexion	1	25%	travail en ligne	8 heures	CC	D	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
					VPB21VID	Vidéo	2	50%	rendu livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
					VPB21QIZ	Quizzes	3	25%	travail en ligne	sans objet	CC	D	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
11	VPB21U11	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	2	sans objet	sans objet	stage	1	100%	rendu livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
12	VPB21U12	Optionnelle Cycle 1	1	sans objet	VPB21VOL	Projet voltaire	1	100% (quitus validé / non validé)	Contrôle continu	sans objet	CC	D	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1
					VPB21SPK	Spécificité kinésithérapie	2	100%	rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1	Idem session1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
 (numéroté de **S2**
 S1 à S10, sinon
 "aucun") :

Année : Licence 2
Diplôme : Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1														Session 2					
														Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE <small>(numérotée de 1 à 5 ou plus)</small>	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE <small>(sinon "sans objet")</small>	Code Apogée de l'ECUE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")</small>	Libellé de l'ECUE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")</small> <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE <small>(ou dans l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(si une seule épreuve, indiquer 1)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes <small>(si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")</small>	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session <small>(indiquer : oui/non)</small>	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes <small>(si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")</small>	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	VPB22UE1	Santé publique	2	8	sans objet	Santé publique	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
2	VPB22UE2	Sciences humaines et sciences sociales	2	8	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heures et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heures et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
3	VPB22UE3	Sciences biomédicales	2	sans objet	sans objet	Sciences biomédicales	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	VPB22UE4	Sciences de la Vie et du Mouvement	6	sans objet	VPB22APH	Antomie & physiologie	1	50%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB22APP	Anatomie / palpation / physiologie	2	50%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	VPB22UE6	Théories, modèles méthodes et outils en kinésithérapie	2	8	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	VPB22UE7	Eval. techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	8	sans objet	VPB22TKP	Techniques kinésithérapiques	1	70%	Examen oral de pratique	10 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB22TKC	Techniques kinésithérapiques	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	VPB22UE8	Méthode de travail et méthode de recherche	2	8	VPB22DOC	Recherche documentaire	1	50%	rendu de livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB22PIX	PIX	1	50%	Epreuve informatique	sans objet	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	VPB22UE9	Langue anglaise professionnelles	1	sans objet	VPB22TCO	Temps de connexion	1	25%	travail en ligne	6 heures	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB22SYN	synthèse	2	50%	rendu livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB22QIZ	Quizzes and exercices	3	25%	travail en ligne	sans objet	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
11	VPB22U11	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	4	sans objet	sans objet	stage	1	100%	rendu livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
12	VPB22U12	Optionnelle Cycle 1	1	sans objet	sans objet	Spécificités exercices en kinésithérapie	1	100%	rendu de livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
 (numéroté de S3
 S1 à S10, sinon
 "aucun") :

Année : Licence 3
Diplôme : Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1														Session 2					
														Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si non "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
3	VPB31UE3	Sciences biomédicales	3	sans objet	sans objet	Sciences biomédicales	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	VPB31UE4	Sciences de la Vie et du Mouvement	5	sans objet		Anatomie & Physiologie	1	70%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Anatomie / palpation / physiologie	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	VPB31UE5	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs musculosquelettique	3	sans objet	sans objet	Généralités en traumatologie	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	VPB31UE6	Théories, modèles méthodes et outils en kinésithérapie	2	8	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	VPB31UE7	Eval, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	6	sans objet	VPB31TKP	Techniques kinésithérapiques	1	70%	Examen oral de pratique	10 ou 20 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB31TKC	Techniques kinésithérapiques	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	VPB31UE8	Méthode de travail et méthode de recherche	1	8	sans objet	Métrologie, ateliers expérimentaux	1	100%	Examen oral	20 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	VPB31UE9	Langue anglaise professionnelles	1	sans objet	VPB31TCO	Temps de connexion	1	25%	travail en ligne	5 heures	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB31TRD	Traduction	2	50%	Examen écrit	1 heure	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB31QIZ	Quizzes	3	25%	travail en ligne	sans objet	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
10	VPB31U10	Démarche et pratique clinique. Elaboration du raisonnement pro et analyse réflexive	2	sans objet	VPB31ERC	Evaluation des concepts du RC	1	33%	Examen écrit	1h	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB31DRC	DRC	2	33%	rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB31ORC	Oral DRC	3	33%	Restitution orale	10 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
11	VPB31U11	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	6	sans objet	sans objet	stage	1	100%	rendu livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
13	VPB31U13	Optionnelle Cycle 1	1	sans objet	sans objet	Fresque du climat / Tutorat / Projet	1	100%	participation et implication	sans objet	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
(numéroté de S4
S1 à S10, sinon
"aucun") :

Année : Licence 3
Diplôme : Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1														Session 2					
Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.																			
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "Idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
3	VPB32UE3	Sciences biomédicales	2	sans objet	sans objet	Sciences biomédicales	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	VPB32UE4	Sciences de la Vie et du Mouvement	4	sans objet	sans objet	Anatomie & Physiologie	1	70%	Examen écrit	1h30min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Anatomie / palpation / physiologie	2	30%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	VPB32UE5	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs musculosquelettique	2	sans objet	sans objet	Traumatologie Membre inférieur et rhumatologie	1	100%	Examen écrit	1 heure 30 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	VPB32UE6	Théories, modèles méthodes et outils en kinésithérapie	2	8	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1 heure	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	VPB32UE7	Eval. techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité	7	sans objet	sans objet	Techniques kinésithérapiques conjointe à l'UI10	1	80%	Examen oral de pratique	20 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Techniques kinésithérapiques	2	20%	Contrôle continu	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						AFGSU	3	Sans objet - indispensable à la validation de l'UE	Sans objet	3 jours de présence	formation	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	VPB32UE8	Méthode de travail et méthode de recherche	2	8	sans objet	Synthèse, confrontations résultats et analyses critiques des ateliers / littérature	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	VPB32UE9	Langue anglaise professionnelles	1	sans objet	sans objet	VPB32TCO	1	25%	travail en ligne	5 heures	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						VPB32ART	2	50%	rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						VPB32QIZ	4	25%	travail en ligne	sans objet	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
10	VPB32U10	Démarche et pratique clinique. Elaboration du raisonnement pro et analyse réflexive	3	sans objet	sans objet	DRC Travail de stage	1	30% (Quitus validé /non validé)	rendu d'un livrable	sans objet	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Evaluation orale conjointe à l'UE7	2	70%	Examen oral individuel	20 minutes	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
11	VPB32U11	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	6	sans objet	sans objet	stage	1	100%	rendu livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
13	VPB32U13	Optionnelle Cycle 1	1	sans objet	sans objet	Fresque du climat / Tutorat / Projet	1	100%	participation et implication	sans objet	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Session 1														Session 2					
														Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
30	VPB41U30	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	6	sans objet	sans objet	Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
31	VPB41U31	Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	1	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions (1 seule journée d'absence justifiée est acceptée)	sans objet	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

* si l'épreuve n'est pas évaluée en groupe, alors l'examen oral de l'UE 23 est organisée en 1 seule épreuve orale, comptant pour 100% de la note

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
(numéroté de S6
S1 à S10, sinon
"aucun") :

Année : Master 1
Diplôme : Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "Idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
15	VPB42U15	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs musculo-squelettique	2	sans objet	sans objet	Orthopédie pédiatrique et chirurgie maxillo-faciale	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
16	VPB42U16	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champ neuromusculaire	2	sans objet	sans objet	Sémiologie en neurologie	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
17	VPB42U17	Sémiologie, physiopatho, patho dans le champs respi, cardio-vascu, interne et tégü	3	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
18	VPB42U18	Physiologie, sémiologie et physiopatho spécifiques	3	sans objet	sans objet	Santé mentale et santé au travail	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
19	VPB42U19	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	2	sans objet	sans objet	Rééducation musculosquelettique conjointe aux ECOS (UI25)	1	50%	Examen oral	15min	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					sans objet	Rééducation musculosquelettique conjointe aux ECOS (UI25)	2	50%	Examen oral	15min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
20	VPB42U20	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	1	sans objet	sans objet	Rééducation neuro-musculaire conjointe aux ECOS (UI25)	1	50%	Examen oral	15 min	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					sans objet	Rééducation neuro-musculaire conjointe aux ECOS (UI25)	2	50%	Examen oral	15 min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
21	VPB42U21	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ respi, cardio-vascu, interne et tégü	1	sans objet	sans objet	Evaluation orale conjointe aux ECOS (UI25)	1	50%	Examen oral	15 min	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					sans objet	Evaluation orale conjointe aux ECOS (UI25)	2	50%	Examen oral	15 min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
22	VPB42U22	Théories, modèles méthodes et outils en réeduc / réadaptation	1	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions (1 seule journée d'absence justifiée est acceptée)	sans objet	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Session 1															Session 2 Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "Idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Liberté de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
23	VPB42U23	Interventions spécifiques en kinésithérapie	1	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions (1 seule journée d'absence justifiée est acceptée)	sans objet	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
24	VPB42U24	Intervention du kinésithérapeute en Santé publique	2	sans objet	sans objet	Service sanitaire	1	100%	Participation et implication à l'ensemble des journées de regroupement et d'actions (1 seule journée d'absence justifiée est acceptée)	sans objet	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
25	VPB42U25	Démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite de l'intervention	2	sans objet	sans objet	ECOS conjointe à l'UE19, l'UE20 et l'UE21	1	50%	Examen oral	45 min ou 1h	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					sans objet	ECOS conjointe à l'UE19, l'UE20 et l'UE21	2	50%	Examen oral	45 min ou 1h	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
26	VPB42U26	Langue anglaise professionnelles	1	sans objet	VPB42TCO	Rendu écrit	1	50%	Ecrit	1h	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB42ORA	Participation	2	50%	Participation	sans objet	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
27	VPB42U27	Méthode de travail et méthode de recherche	1	sans objet		Mémoire : niveau 1	1	50%	Examen oral individuel	10min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
							1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet, 2h	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
28	VPB42U28	Mémoire	1	sans objet	sans objet	Mémoire : niveau 1	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
30	VPB42U30	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	6	sans objet	sans objet	Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
31	VPB42U31	Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	1	sans objet	sans objet	Options	1	100%	participation et implication	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".**

Numéro de semestre
 (numéroté de **S7**
 S1 à S10, sinon
 "aucun") :

Année : **Master 2**
Diplôme : **Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "Idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE <small>(numérotée de 1 à 5 ou plus)</small>	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")</small>	Code Apogée de l'ECUE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")</small>	Libellé de l'ECUE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")</small> <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE <small>(ou dans l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(si une seule épreuve, indiquer 1)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes <small>(si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")</small>	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session <small>(indiquer : oui/non)</small>	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE)</small> <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes <small>(si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")</small>	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
14	VPB51U14	Droit, législation et gestion d'une structure	3	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
19	VPB51U19	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique	3	sans objet	sans objet	Rééducation musculosquelettique	1	50%	Examen oral	10min	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					sans objet	Rééducation musculosquelettique	2	50%	Examen écrit	1h	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
20	VPB51U20	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	2	sans objet	sans objet	Rééducation neuro-musculaire	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
21	VPB51U21	Eval, techniques et outils d'intervention dans le champ respi, cardio-vascu, interne et tégu	1	sans objet	sans objet	sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
22	VPB51U22	Théories, modèles méthodes et outils en rééduc / réadaptation	3	8	sans objet	sans objet		100%	Examen écrit	1h	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
23	VPB51U23	Interventions spécifiques en kinésithérapie	5	sans objet	sans objet	Pédiatrie, Soins palliatifs, Sports	1	100%	Examen écrit	1h30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
24	VPB51U24	Intervention du kinésithérapeute en Santé publique	1	8	sans objet	Plaidoyer	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
26	VPB51U26	Langue anglaise professionnelle	1	sans objet	VPB51TCO	Ecrit poster	1	50%	Présentation poster	10min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB51MEM	Oral poster	2	50%	Examen oral	10min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
27	VPB51U27	Méthode de travail et méthode de recherche	2	sans objet	VPB51PST	Poster mémoire	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
					VPB51LCA	Lecture critique d'articles	2	50%	Examen écrit	2h	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
28	VPB51U28	Mémoire	2	sans objet	sans objet	Poster mémoire	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
29	VPB51U29	Analyse et amélioration de la pratique pro	1	sans objet	sans objet	Poster du MOOC	1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
30	VPB51U30	Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	4	sans objet	sans objet	Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
32	VPB51U32	Optionnelle Cycle 2: Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	2	sans objet	sans objet	Pédagogie, congrés ou Pilates	1	100%	Rendu d'un livrable en groupe	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").
 Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre
 (numéroté de **S8**
 S1 à S10, sinon
 "aucun") :

Année : **Master 2**
Diplôme : **Diplôme d'Etat Masseur-Kinésithérapeute**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :
Parcours type :

Session 1															Session 2				
Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.																			
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (si "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE, si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE, si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE, si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE, si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
14		Droit, législation et gestion d'une structure	4	sans objet		sans objet	1	100%	Examen écrit	1h	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
26		Langue anglaise professionnelles	1	sans objet		Participation	1	50%	Participation	sans objet	CC	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Présentation orale	2	50%	Oral	10 min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
27		Méthode de travail et méthode de recherche	3	sans objet		Rendu mémoire	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Soutenance mémoire	2	50%	Examen oral	30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
28		Mémoire	6	sans objet		Rendu mémoire, soutenance mémoire	1	50%	Rendu d'un livrable	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
							2	50%	Examen oral	30min	CT	P ou D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
29		Analyse et amélioration de la pratique pro	6	sans objet		Oral de formation des pairs	1	50%	Examen oral	sans objet	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
						Oral de professionnalisation	1	50%	Examen oral	20min	CT	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
30		Formation à la pratique en masso-kinésithérapie	8	sans objet		Stages	1	100%	Rendu d'un livrable portfolio	sans objet	CC	P	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
32		Optionnelle Cycle 2: Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	2	sans objet		Pédagogie, congrès ou Posturologie	1	100%	Rendu d'un livrable en groupe	sans objet	CT	D	non	Sans objet	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 1**

Année : **1re année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

		Session 1													Session 2				
		Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.																	
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP1ORSCL	UE 1.1.1 : Introduction aux sciences du langage	4	8	Sans objet	Sans objet	1	25%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	100%	Examen écrit	2h	CT	P ou D
							2	25%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%					
							3	25%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%					
							4	25%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%					
							1	100%	Examen écrit	2h00	CT terminal pour étudiants DCC uniquement	P ou D	non	0%					
2	JP1ORPSY	UE 1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
3	JP1ORSCE	UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	JP1ORBIO	UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	JP1ORNEU	UE 2.2.1 : Neurosciences 1	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	JP1ORAUD	UE 2.3.1 : Etude de l'audition	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	JP1ORPHY	UE 3.1 : Physique générale et acoustique	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	JP1ORPRO	UE 4.1 : Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	JP1ORLA	UE 8.4 : Langues 1	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et Examen écrit	1h00 écrit 20 min oral	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
10	JP1ORC2I	UE 8.7 : PIX	2	8	Sans objet	Sans objet	1	Sans Objet	Certification	1h30	CT	P	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 2**

Année : 1ère année

Diplôme : Certificat de Capacité d'Orthophoniste

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

							Session 1							Session 2 Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.					
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP2ORSCL	UE 1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du	4	8	sans objet	sans objet	1	33.3%	Examen écrit	sans objet	CC	P ou D	non	0%	100%	Examen écrit	2h00	CTP	P ou D
							2	33.3%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC	P ou D	non	0%					
							3	33.3%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC	P ou D	non	0%					
							1	100%	Rendu d'un livrable	sans objet	CC	P ou D	non	0%					
2	JP2ORPSY	UE 1.2.2 : Psychologie sociale et théories de la communication	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
3	JP2ORSCS	UE 1.4 : Sensibilisation aux Sciences de la société	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	JP2ORNEU	UE 2.2.2 : Neurosciences 2 - plasticité cérébrale et récupération.	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et/ou Examen écrit	sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	JP2ORPHO	UE 2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition, et de l'articulation	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et/ou Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	JP2ORPED	UE 2.4 : Pédiatrie et troubles du développement	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et/ou Examen écrit	sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	JP2ORIMA	UE 3.2 : Imagerie, explorations et investigations	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	JP2ORSG1	UE 6.1 : Stage découverte 1 Stage en milieu scolaire	3	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution orale	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	JP2ORC2I	UE 8.8 : PIX niveau 2	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Certification	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
10	JP2ORSPU	UE 9.1 : Concepts et savoirs de base en santé publique	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 3**

Année : **2ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1																	Session 2				
																	Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T		
Numéro de l'UE <small>(numérotée de 1 à 5 ou plus)</small>	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum <small>(à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")</small>	Code Apogée de l'ECUE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")</small>	Libellé de l'ECUE <small>(si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE <small>(ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE <small>(ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)		
1	JP3ORDLP	UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Rendu d'un livrable + restitution orale	Sans objet	CC	P ou D	oui	0%	%	Rendu d'un livrable	Sans objet	Sans objet	Sans objet		
2	JP3ORCFS	UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	8	Sans objet	Sans objet	2	50%	Examen oral	0h20	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
								50%	Examen écrit	1h30											
3	JP3ORPCN	UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
4	JP3ORGER	UE 2.5 : Gériatrie	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit ou oral	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
5	JP3ORNPH	UE 2.7 : Notions de pharmacologie	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
6	JP3ORS2	UE 6.2 : Stage découverte 2 : Personnes âgées UE 7.1	3	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
7	JP3ORDB1	Documentation et Bibliographie 1	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Restitution orale	0h20	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
8	JP3ORSTA	UE 7.2 : Statistiques 1	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
9	JP3ORLAN	UE 8.5 : Langues 2	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et Examen écrit	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
10	JP3ORIPS	UE 9.2 : Intervention et promotion de la Santé	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit ou oral	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".**

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 4**

Année : **2ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

							Session 1								Session 2				
							Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.												
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP4ORPP	UE 1.2.4 : Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CT	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
2	JP4ORASP	UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CT	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
3	JP4ORTLC	UE 5.1.1 : Troubles du langage oral et de la	4	8	Sans objet	Sans objet	3	20% 20% 60%	Examen écrit Examen écrit Examen écrit	0h30 0h30 1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
4	JP4ORADE	UE 5.2.1 : Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit ou rendu d'un livrable	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
5	JP4ORDCM	UE 5.3.1 : Aspect développemental de la cognition mathématique	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
6	JP4ORDGO	UE 5.4.1 : Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
7	JP4ORS3	UE 6.3 : Stage découverte 3 : Milieux d'exercice en libéral et	3	10	Sans objet	Sans objet	2	100%	plan détaillé du stage + grille maitre de stat	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1
8	JP4OREDE	UE 9.3 : Ethique et Déontologie	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Rendu d'un livrable	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1	Idem Session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 5**

Année : **3ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP5ORAD0	UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Note de lecture commentée	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
2	JP5ORSPP	UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
3	JP5ORPA0	UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit et/ou oral	sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	JP5ORBEO	UE 4.2 : Bilan et évaluation en orthophonie	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	JP5ORTL0	5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	JP5ORTC0	UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	JP5ORSO0	UE 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophonistes	6	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution orale	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	JP5MANA0	UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et/ou écrit	0h10	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 6**

Année : **3ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE <small>(sinon "sans objet")</small>	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") <small>(en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)</small>	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) <small>(si une seule épreuve, indiquer 1)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes <small>(si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")</small>	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session <small>(indiquer : oui/non)</small>	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) <small>(indiquer cette quote-part en %)</small>	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes <small>(si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")</small>	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP6ORCD0	UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit et/ou oral	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
2	JP6ORBE0	UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Rendu d'un livrable + examen écrit	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
3	JP6OROM0	UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	JP6ORCDA	UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	JP6ORPDA	UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	JP6ORAEA	UE 5.7.1 : Aphasologie, bilan et évaluation en aphasologie	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	JP6ORSC1	UE 6.5 : Stage clinique 1	6	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution orale	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	JP6ORLA0	UE 8.6 : Langues 3	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral et Examen écrit	Examen écrit 1h00 / Examen oral 0h20	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	JP6OPLSF	UE 12.1 : Optionnelle 1 LSF	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Mise en situation	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas sont organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") :

Année :

Diplôme :

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1																	Session 2				
																	Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T		
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)		
																				1	JP7ORIOT
2	JP7ORBEL	UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	8	Sans objet	Sans objet	1 à 2	100%	Examen écrit + Examen oral	4h	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
3	JP7ORBCM	UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	3	8	Sans objet	Sans objet	1 à 2	100%	Examen écrit	2h	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
4	JP7ORIOM	UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	8	Sans objet	Sans objet	1 à 3	100%	Examen écrit	1h	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
5	JP7ORIOA	U.E. 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	3	8	Sans objet	Sans objet	2	100%	Examen écrit ou rendu d'un livrable	2h00	CC	P ou D	non	0%	CT	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
6	JP7ORBEI	U.E. 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux	4	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit et / ou Examen oral	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
7	JP7ORCTC	UE 5.8.1. Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
8	JP7ORSC2	UE 6.6 : Stage clinique 2	3	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable	Sans objet	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
9	JP7ORSSR	UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche	3	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution orale	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
10	JP7OR4SP	U.E 11.1 : Séminaires professionnels	1	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Restitution orale	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		
11	JP7OPLSF	UE12.2 : Optionnelle 2 LSF	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Mise en situation	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1		

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".**

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 8**

Année : **4ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

Session 1															Session 2				
															Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP8ORIOR	UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit + Examen oral	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
2	JP8ORIOE	UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
3	JP8OROES	UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	JP8ORIOF	UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit et oral	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	JP8ORBON	UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	3	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	JP8ORIOH	UE 5.8.2 : Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	JP8ORSC0	UE 6.7 : Stage clinique 3	6	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution orale	0h20	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	JP8OROP0	UE 7.5.1 : Mémoire	6	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Rendu d'un livrable	Sans objet	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	JP8OPLSF	UE 12.3 : Optionnelle 3 Optionnelle LSF	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Mise en situation	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas sont organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".**

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 9**

Année : **5ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

							Session 1								Session 2 Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.				
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)
1	JP9ORETP	UE 4.4 : Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Restitution orale + rendu d'un livrable	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Examen oral	sans objet	CT	P ou D
2	JP9OR5CM	UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit ou rendu d'un livrable	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
3	JP9ORBEB	UE 5.6.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
4	JP9ORBSD	UE 5.7.4 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
5	JP9ORTCL	UE 5.7.5 : Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
6	JP9ORSC4	UE 6.8 : Stage clinique 4	6	10	Sans objet	Sans objet	0	sans objet	Validation du stage au S10 + rendu d'un livrable + restitution orale	sans objet	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
7	JP9OSTAT	UE 7.3 : Statistiques 2	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
8	JP9ORMEM	UE 7.5.2 : Mémoire	6	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Rendu d'un livrable	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
9	JP9ORCPE	UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	1	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
10	JP9OR5SP	UE 11.1 : Séminaires professionnels	1	8	Sans objet	Sans objet	0	sans objet	Validation au S10	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
11	JP9OROP4	UE 12.4 : Optionnelle 4 Bilinguisme	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit et/ou oral	1h30	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1
12	JP9OROP5	UE 12.5 : Optionnelle 5 LSF	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Mise en situation	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1

Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'étude (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annexée au contrat pédagogique de ces étudiants.
Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("D").

Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "P ou D", les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "P" ou "D".

Numéro de semestre (numéroté de S1 à S10, sinon "aucun") : **Semestre 10**

Année : **5ème année**

Diplôme : **Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Domaine (le cas échéant) :

Mention :

Parcours type :

							Session 1							Session 2						
							Si session unique : indiquer "session unique" dans toutes les cases. Si sessions 1 et 2 identiques : indiquer "idem session 1" dans toutes les cases.													
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	
Numéro de l'UE (numérotée de 1 à 5 ou plus)	Code Apogée de l'UE	Libellé de l'UE (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Nombre de crédits ECTS de l'UE	Note minimum (à l'UE ou moyenne des ECUE) à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE (sinon "sans objet")	Code Apogée de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet")	Libellé de l'ECUE (si plusieurs ECUE dans l'UE, sinon "sans objet") (en français ou dans la langue d'enseignement si ce n'est pas le français)	Numéro de l'épreuve dans l'ECUE (ou dans l'UE si pas d'ECUE) (si une seule épreuve, indiquer 1)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	Report de la note de CC en 2e session (indiquer : oui/non)	Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2e session de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Coef. de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE) (indiquer cette quote-part en %)	Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale	Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes (si l'épreuve est "Rendu d'un livrable", indiquer "sans objet")	Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT)	Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D)	
1	JP10ORRT	UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit + Examen oral	sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
2	JP10ORSA	UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
3	JP10ORTC	UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivolinguisitiques acquis	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
4	JP10ORDN	UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen écrit	2h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
5	JP10OST4	UE 6.8 : Stage clinique 4	7	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Validation du stage + rendu d'un livrable + restitution orale	De 0h50 à 1h15	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
6	JP10OMEM	UE 7.5.3 : Mémoire	10	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Rendu d'un livrable et restitution orale	Sans objet	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
7	JP10ORSI	UE 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral ou pratique	1h00	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
8	JP10FGSU	UE 8.2 : Formation aux gestes et soins d'urgence	1	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral ou pratique	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
9	JP10OEPP	UE 10 : Évaluation des pratiques professionnelles	1	10	Sans objet	Sans objet	1	100%	Examen oral	sans objet	CT	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
10	JP10OOP6	UE12.6 : Optionnelle 6 LSF	2	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Mise en situation	Sans objet	CC	D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	
10	JP9OR5SP	UE 11.2 : Séminaires professionnels	1	8	Sans objet	Sans objet	1	100%	Sans Objet	Sans objet	CC	P ou D	non	0%	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	Idem session 1	

Université de Franche-Comté

UFR Santé

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
U.F.R. Santé

19 rue Ambroise Paré - 25030 BESANCON Cedex - Télécopie : 03.81.66.55.29

ANNÉE 2024 - 2025

**Modalités de Contrôle des
Connaissances et des Compétences**

Diplôme d'Etat de psychomotricité

Sommaire

1. Dispositions générales.....	3
1.1. Communications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences.....	3
1.2. Inscriptions Pédagogiques.....	3
1.3. Règle d'assiduité aux Cours magistraux (CM) & Travaux Dirigés (TD).....	3
1.4. Absences aux examens.....	4
2. Les examens : Type d'examens.....	5
2.1. Régime Général.....	5
2.2. Régime Spécial d'Études.....	5
2.3. Organisation des examens.....	5
2.4. Organisation de la passation du diplôme d'Etat.....	6
2.5. Evaluation des stages.....	7
2.6. Convocation des candidats.....	8
2.7. Organisation matérielle.....	8
2.8. Fournitures et documents autorisés.....	8
2.9. Surveillance des examens.....	8
2.10. Correction des copies.....	8
2.11. Sujets d'examens.....	9
2.12. Communication des notes et résultats.....	9
2.13. Consultation des copies d'examens et entretien éventuel avec l'enseignant ou l'enseignante.....	9
2.14. Réclamations.....	9
2.15. Fraude aux examens.....	9
2.16. Les épreuves.....	9
3. Notation.....	10
3.1. Barème de notation.....	10
3.2. Passation du DE.....	10
3.3. Coefficients.....	10
3.4. Notes planchers.....	10
3.5. Validation d'une UE.....	10
3.6. Validation d'un semestre.....	10
3.7. Validation de l'année d'études.....	11
3.8. Le passage en Psychomotricité 2, avec des dettes de Psychomotricité 1.....	11
3.9. Report de notes en session de rattrapage.....	11
3.10. En cas de redoublement.....	11
3.11. Dispense d'épreuves - Validation d'acquis.....	12
4. Validations.....	12
4.1. Validation d'UE par anticipation.....	12
4.2. Correspondance entre Éléments Pédagogiques.....	12
5. Modalités par année d'étude.....	14
5.1. Première année - semestre 1.....	14
5.2. Première année - semestre 2.....	17
5.3. Deuxième année - semestre 1.....	20
5.4. Deuxième année - semestre 2.....	22
5.5. Troisième année - semestre 1.....	24
5.6. Troisième année - semestre 2.....	27

MODALITÉS D'ORGANISATION DES EXAMENS DE Psychomotricité Année universitaire 2024-2025

Ces dispositions s'appliquent aux 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années du Diplôme d'état de psychomotricien. Les modalités suivantes complètent et actualisent l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'état de psychomotricien.

1. Dispositions générales

1.1. Communications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Les informations destinées aux étudiants et étudiantes, concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C.), sont communiquées par voie d'affichage, aux emplacements prévus pour les différentes années d'études.

1.2. Inscriptions Pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques ont lieu à l'issue des Inscriptions Administratives : Inscriptions automatiques aux éléments obligatoires, et inscriptions individuelles pour les éléments à choix.

1.3. Règle d'assiduité aux Cours magistraux (CM) & Travaux Dirigés (TD)

La présence des étudiants et étudiantes aux Cours magistraux, séances TD des différents enseignements est obligatoire.

1.3.1. Absence non justifiée

Toute absence non justifiée à 2 séances ou + :

- Ajourne l'étudiant ou l'étudiante à la première session d'examens de l'UE correspondante.
- L'étudiant ou l'étudiante devra valider les TD de l'Élément constitutif concerné dans le cadre de la session de rattrapage d'examens.
- Les modalités de la session de rattrapage d'examen de TD et CM seront définies par l'enseignant ou l'enseignante responsable des TD concernés.
- Les absences non justifiées pourront être prises en compte dans l'évaluation de l'enseignement dispensé.
- Plus de 4 absences par semestre non justifiées déclencheront une commission d'étude des absences, composée de l'équipe pédagogique et de tout autre personne jugées nécessaires par le ou la responsable de la scolarité.

1.3.2. Absence justifiée

Le motif de l'absence au TD ou au CM doit être remis au responsable de la scolarité de la filière psychomotricité et à l'enseignant ou l'enseignante responsable du TD ou du CM dans les 8 jours suivants le premier jour d'absence.

Ce dernier ou cette dernière appréciera ou non la validité de ce motif.

En cas d'absence justifiée à une ou plusieurs séances de TD ou de CM, l'enseignant ou l'enseignante responsable décide de la nécessité ou non d'un rattrapage lors d'une session spéciale et en définit les modalités. En cas d'absence de séance de rattrapage, toute séance manquée mais justifiée n'est pas prise en compte dans le calcul de la note moyenne.

1.4. Absences aux examens

Les étudiants et étudiantes qui n'ont pu se présenter à une ou plusieurs épreuves (session 1 ou rattrapage) pour une raison de force majeure, admise par le ou la Responsable de la filière Psychomotricité de l'UFR pourront être autorisé(e)s à se présenter à une session de remplacement selon les modalités définies au cas par cas. Si cette absence est anticipée, ils/elles doivent avertir la scolarité et le ou la responsable de filière psychomotricité de l'UFR par courriel ou lettre manuscrite dès que possible. Dans le cas contraire, ils/elles doivent justifier auprès de la scolarité et du ou de la responsable de filière psychomotricité de l'UFR des motifs de leur carence dans les trois jours qui suivent la session normale. Les motifs invoqués doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant ou de l'étudiante (voir ci-dessous). En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant ou l'étudiante sera noté(e) ABI (Absence Injustifiée).

Les épreuves de remplacement sont éventuellement organisées lors d'une session spéciale pour les empêché(e)s du jour de l'examen (cf paragraphe 2.) après les épreuves de rattrapage. Ainsi pour les empêchés lors de la session 1, les épreuves de rattrapage tiendront lieu de session 1 et une épreuve de remplacement sera éventuellement organisée pour le rattrapage.

Motifs jugés recevables :

- Maladie : Lorsque l'étudiant ou l'étudiante a été malade au point de ne pouvoir faire son examen, la présentation d'un billet médical signé par un ou une médecin justifiant explicitement l'incapacité contemporaine à la date de l'examen est requise. La copie originale de l'attestation médicale doit être remise à la scolarité dans les 3 jours ouvrables suivants l'absence.
- Décès : Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen, l'étudiant ou l'étudiante ne peut évidemment pas être présent à la date de l'examen. Un certificat de décès pourra être demandé.

Absence aux épreuves de contrôle continu :

- Soit l'élément constitutif est évalué entièrement sous forme de contrôle continu :
 - En cas d'absence injustifiée à une des épreuves la note de 0/20 est attribuée à cette épreuve et la moyenne est calculée sur l'ensemble des épreuves. En cas d'absence justifiée à une des épreuves, le ou la responsable de l'UE décidera d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) ou de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e).

- En cas d'absence injustifiée à l'ensemble des épreuves de contrôle continu, l'étudiant ou l'étudiante sera convoqué(e) à une session de rattrapage du contrôle continu.
- Soit l'élément constitutif est évalué par un contrôle continu et par un contrôle terminal :
 - En cas d'absence injustifiée à une ou à plusieurs épreuves du contrôle continu, la note de 0/20 sera attribuée à la ou aux épreuves manquées. Dans le cas d'absences injustifiées à l'ensemble des épreuves de CC, l'étudiant ou l'étudiante se verra attribuer la note moyenne de 0/20 au contrôle continu.
 - En cas d'absence justifiée à une ou l'ensemble des épreuves, le ou la responsable de l'UE décidera soit d'une session exceptionnelle qui pourra être sous une forme différente (écrit ou oral) soit de calculer la moyenne à partir des épreuves auxquelles l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e).

2. Les examens : Type d'examens

2.1. Régime Général

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont évaluées chaque semestre soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par une validation de l'équipe pédagogique, soit par ces trois modes de contrôle combinés.

2.2. Régime Spécial d'Études

Des aménagements seront proposés au cas par cas, notamment pour les sportifs et sportives de haut niveau et pour les étudiants et étudiantes présentant un handicap.

Les intéressé(e)s doivent déposer une demande écrite, assortie d'une pièce justificative, au service de la scolarité au moment de leur inscription pédagogique.

2.3. Organisation des examens

2.3.1. Première et deuxième années

Il y a deux sessions d'examens et deux sessions de rattrapages annuelles :

- 1er semestre :
 - 1ère session en décembre
 - 2ème session en février/mars
- 2ème semestre :
 - 1ère session en mai/juin
 - 2ème session en juillet

Session de rattrapage :

- Les examens peuvent y être organisés sous forme d'épreuves écrites ou orales.
- Session spéciale pour les empêché(e)s le jour de l'examen : elle n'est éventuellement organisée qu'après la session de rattrapage et, après étude au cas par cas des situations, soumise à l'accord du ou la responsable de la filière Psychomotricité.

- Des épreuves "anticipées" de 1ère session peuvent être organisées au cours des semestres, en dehors de la période d'examens terminaux, mais dans le respect du principe d'information et convocation au minimum 15 jours avant l'épreuve.

2.3.2. Troisième année

Il y a deux sessions d'examens et un session de rattrapage au premier semestre

- 1er semestre :
 - 1ère session en décembre
 - 2ème session en janvier/février
- 2ème semestre :
 - 1ère session en avril/mai
 - 2ème session en janvier/février
- + Passation du mémoire et de la Mise en situation professionnelle : mai/juin

2.4. Organisation de la passation du diplôme d'Etat

2.4.1. Première session

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien consiste en:

- La passation d'une épreuve de mise en situation professionnelle (MSP). Cette épreuve est notée sur 20 points.
- La présentation et la soutenance du mémoire selon les modalités définies dans le guide mémoire. Cette épreuve est notée sur 20 points
- La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des deux épreuves citées ci dessus, sans note inférieure à 10 pour chacune des épreuves et après prise en compte de la note moyenne du contrôle continu de la troisième année.

2.4.2. Seconde session

La seconde session est réservée aux candidats ayant échoué à la première session ou n'ayant pu s'y présenter pour cas de force majeure apprécié par le ou la responsable de la filière Psychomotricité et du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Le seconde session concerne la ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a/ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20,

2.5. Evaluation des stages

Le volume horaire obligatoire des stages est de :

- 120h minimum en première année (stages courts)
- 260h minimum en deuxième année (stage court + stage long)
- 60h de stage court minimum et 600h minimum de stage long (en comptabilisant le volume horaire effectué en deuxième année)

2.5.1. Stages courts

Un stage court peut être validé si le ou la maître de stage est un professionnel ou une professionnelle paramédical ou un(e) psychologue ou un(e) neuropsychologue. Le volume horaire doit être d'un minimum de 60h. Les aptitudes et l'acquisition des compétences décrites dans le livret de stage sont évaluées par le ou la maître de stage et sanctionne la validation du stage.

2.5.2. Stages longs

Un stage long peut être validé si le ou la maître de stage est un(e) psychomotricien(ne). Le volume horaire doit être d'un minimum de 200h pour la deuxième année. Les aptitudes et l'acquisition des compétences décrites dans le livret d'évaluation des stages en psychomotricité sont évaluées aux deux semestres pour chaque stage long par le ou la maître de stage. La validation du stage est sanctionnée par le ou la maître de stage après complétion de la grille.

Pour valider un stage l'étudiant ou l'étudiante doit également obtenir la note de 10/20 au rapport de stage réalisé.

Le rapport de stage ne sera pas évalué si le stage long n'est pas validé.

En troisième année, le volume horaire des stages dépend du volume horaire effectué en deuxième année. Le volume horaire des stages longs réalisés sur la deuxième et la troisième année doit être d'un minimum de 600h.

2.5.3. Stages complémentaires

L'étudiant ou l'étudiante peut effectuer un ou des stage(s) complémentaire(s). Le volume effectué n'est pas comptabilisé dans le volume horaire obligatoire.

2.5.4. Modalité de rattrapage

2.5.4.1. Stages courts

Un stage court peut être invalidé par le ou la maître de stage si le volume horaire est insuffisant et/ou si les compétences attendues ne sont pas acquises. L'invalidation d'un stage court entraîne la non comptabilisation des heures effectuées dans le volume total des heures de stage. L'étudiant ou l'étudiante devra réaliser un stage de rattrapage de 60h sur une période de congés scolaires et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au rapport de stage.

2.5.4.2. Stage long

Un stage long peut être invalidé par le ou la maître de stage et l'équipe pédagogique à la suite d'une commission d'évaluation.

Un stage de rattrapage de 100 heures minimum doit être réalisé sur une période de congés scolaires. Le stage de rattrapage est validé par le ou la maître de stage (psychomotricien(ne) obligatoire) après complétion de la grille d'évaluation et par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 au rapport de stage et à l'oral de présentation.

2.6. Convocation des candidats

La convocation des étudiants et étudiantes aux épreuves écrites et orales est faite par affichage du planning des examens sur l'ADE au moins quinze jours avant le début des épreuves. Sur ce planning, la date, l'heure et le lieu de chaque épreuve sont indiqués.

2.7. Organisation matérielle

Lors de chaque épreuve, les surveillants et surveillantes contrôlent la carte des étudiants et étudiantes et vérifient leur identité. Les surveillants et surveillantes font emarger les étudiants et étudiantes à l'entrée dans la salle. Aucune personne ne peut être admise à composer si elle se présente après l'ouverture des sujets d'examen. Pendant les épreuves, les étudiants et étudiantes doivent obligatoirement occuper la place numérotée qui leur a été affectée sous peine d'exclusion de la salle d'examens.

Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

2.8. Fournitures et documents autorisés

Les étudiants et étudiantes ne doivent disposer que des documents autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (*mention sur le sujet, affichage...*) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (*copies, feuilles de brouillon...*).

Le prêt de document entre les étudiants et étudiantes est interdit.

L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est proscrit.

Les machines à calculer sont autorisées, sauf mention contraire.

Les modèles autorisés sont les modèles ne disposant pas de système de programmation ou dans le cas contraire, incluant un système « anti triche ».

2.9. Surveillance des examens

Les sacs, téléphones mobiles, vêtements, ... sont déposés à l'entrée de la salle. Le strict minimum pour la rédaction est pris par l'étudiant et l'étudiante, sauf pour les épreuves pour lesquelles des documents et instruments spécifiques sont autorisés.

Des consignes écrites sont adressées à chaque surveillant et surveillante, pour chaque session. Elles sont rappelées à chaque épreuve, avant l'ouverture des enveloppes de sujets.

Les surveillances sont assurées par des personnes travaillant au sein de l'UFR ou des enseignants et enseignantes désigné(e)s à chaque session par le ou la responsable de filière de psychomotricité de l'UFR.

2.10. Correction des copies

Les épreuves écrites de contrôle terminal sont corrigées sous anonymat.

2.11. Sujets d'examens

Ils se présentent sous les formes suivantes :

- Dans le cadre des épreuves terminales :
 - Soit sous forme de cahier d'épreuve, qui comporte en première page, les consignes aux candidats et candidates, le nombre de pages du cahier, la désignation et l'intitulé de l'épreuve.
 - Soit sous forme d'un oral,
 - Possiblement sur support informatique via la plateforme sélectionnée par l'UFR.
- Dans le cadre des épreuves partielles de contrôle continu : sous forme variable, selon la nature de l'épreuve.

2.12. Communication des notes et résultats

- La communication des résultats se fait de manière individuelle via l'ENT à la fin de chaque semestre
- Aucun résultat d'examen ne sera donné par téléphone.

2.13. Consultation des copies d'examens et entretien éventuel avec l'enseignant ou l'enseignante

- Les étudiants et étudiantes désireux(es) de consulter leurs copies doivent en faire la demande écrite adressée au service scolarité de l'UFR Santé filière psychomotricité, en précisant la matière concernée ; un rendez-vous leur sera donné pour la consultation. Les copies sont mises à disposition des étudiants et étudiantes pendant un an à compter de la date de publication des résultats.
- Tout étudiant ou étudiante peut consulter sa copie et obtenir un entretien avec l'enseignant ou l'enseignante de la discipline.

2.14. Réclamations

Toute réclamation concernant les examens doit être adressée par courrier au Directeur ou à la Directrice de de la filière Psychomotricité.

Si la réclamation est recevable et nécessite une modification du Procès-Verbal, le Jury sera à nouveau convoqué.

2.15. Fraude aux examens

Toute fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Toute sanction entraîne en outre la nullité de l'épreuve pour l'étudiant ou l'étudiante concerné(e). La juridiction disciplinaire décide, s'il y a lieu, de prononcer à l'égard du fraudeur ou de la fraudeuse, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examens.

2.16. Les épreuves

Cf. Descriptif des épreuves dans les Modalités par année d'étude.

3. Notation

3.1. Barème de notation

Les notes sont affichées avec le coefficient multiplicateur sur apogée (CF Modalités par année d'étude).

3.2. Passation du DE

Les épreuves constitutives du D.E. (MSP et mémoire) sont évaluées par les jurys d'examen. La note de chaque épreuve constitutive ne doit pas être inférieure à 10/20.

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des deux épreuves (MSP + présentation et soutenance de mémoire)

3.3. Coefficients

Cf. Modalités par année d'étude en annexe.

3.4. Notes planchers

- Pour les éléments constitutifs des UE 1,2,3,4,5,6,7.1,7.3 et 8 : aucune note ne doit être inférieure à 8/20.
- Pour les éléments constitutifs de l'UE 7.2 : aucune note ne doit être inférieure à 10.
- Pour les autres UE : la note ne doit pas être inférieure à 10/20.

3.5. Validation d'une UE

La validation d'une unité d'enseignement (UE) est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher aux éléments constitutifs de cette UE.

La compensation des notes entre les différents éléments constitutifs est effective au sein d'une même UE, en tenant compte des coefficients affectés à chaque élément constitutif de l'UE, et sans note inférieure à la note plancher.

Si la note d'un élément constitutif de l'UE est en dessous de 8, alors cet élément, et uniquement celui-ci, sera à rattraper.

3.6. Validation d'un semestre

La validation d'un semestre est effective pour une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE du semestre, et sans note inférieure à la note plancher à une UE.

Aucune compensation n'est possible entre les UE.

3.7. Validation de l'année d'études

La validation de l'année est effective pour une note moyenne des deux semestres supérieure ou égale à 10/20, et sans note inférieure à la note plancher à un élément constitutif ou une UE.

3.8. Le passage en année supérieure.

L'admission en année supérieure de psychomotricité exige la validation des unités d'enseignement 1 à 9, au plus tard à l'issue de la deuxième session.

3.9. En cas de redoublement

Les semestres validés, les UE validées, les notes de contrôle continu de travaux pratiques supérieures ou égales à 10/20 sont considérées comme définitivement acquies.

En cas de redoublement, l'étudiant a l'obligation de valider de nouveau le volume horaire obligatoire pour les stages.

3.10. Dispense d'épreuves - Validation d'acquis

Les étudiants et étudiantes ayant, dans le cadre d'une autre formation de l'enseignement supérieur, validé une ou plusieurs matières inscrites au programme des études de psychomotricité, peuvent être dispensés de leur enseignement, cela sur décision de la commission pédagogique de validation et après avis des enseignants et enseignantes responsables.

En cas de dispense d'épreuve(s) par validation d'acquis, le calcul des résultats est effectué en neutralisant la (les) note(s) attendue(s) pour cette (ces) épreuve(s).

Le dossier de demande de dispense doit être réclamé dès la rentrée scolaire auprès du responsable de la commission pédagogique et complété dans les délais inscrits sur le dossier.

4. Validations

4.1. Validation d'UE par anticipation

Pour les étudiants et étudiantes de première année de psychomotricité uniquement : en cas de redoublement, l'étudiant ou l'étudiante peut être autorisé à suivre et à valider par anticipation des UE de l'année supérieure. La possibilité d'inscription à ces UE nécessite l'accord du ou de la responsable de l'année d'études et du ou de la responsable de filière de psychomotricité.

4.2. Correspondance entre Éléments Pédagogiques

L'examen des demandes se fait au cas par cas lors de la Commission d'Acquisition des Crédits (CAC). Elle est organisée après chaque session d'examen. Elle est composée d'un jury désigné par le ou la responsable de la filière. Elle permet d'examiner l'ensemble des résultats de l'étudiant ou de l'étudiante afin de décider de valider un semestre ou une année. Le jury peut attribuer des points soit globalement soit de manière cyclée sur des unités d'enseignement. Les points de jury figurent en tant que tels sur les relevés de notes.

5. Modalités par année d'étude

5.1. Première année - semestre 1

Semestre 1 - 1ère année										Session 2 - 1ère année	
UE	Eléments constitutifs	Discipline	CC EN %	CT1 - S1 - EN %	durée CT1	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Note minimale	Nature de l'épreuve	durée CT2
1 - Santé et pédagogie	1.1	Pédagogie	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
2 - Anatomie	2.1	Anatomie du membre supérieur	25	75	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	2.2	Anatomie du membre inférieur	25	75	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
3 - Neurophysiologie et Physiologie	3.1	Physiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	3.2	Neurophysiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h

4 - Psychologie et Sociologie	4.1	Psychologie clinique		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	4.2	Psychologie cognitive		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
5 - Psychiatrie	/	Histoire de la psychiatrie et sémiologie psychiatrique		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
6 - Psychomotricité - Éléments théoriques	6.1	Histoire de la psychomotricité	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	4	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
	6.2	Les grandes fonctions psychomotrices		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
	6.3	Développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 3 ans	25	75	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30

7 - Psychomotricité - Théorico-pratique	7.1	Pratique psychomotrice	100				5	4	8	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1h
	7.2	Stage	100				2	1	Validation des attendus pédagogique	40h complément de stage + Rapport + oral	30 minutes
	7.3	Projet Extra Académique	100				1	1	8	Oral	30 minutes
8 - Langues	8.1	Anglais	100				1	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
	8.2	Langue des signes	100				1		8	Oral	30 minutes
9 - Informatique	/	Informatique	100				1	1	300 PX + validation des compétences nécessaires	Examen écrit	1h

5.2. Première année - semestre 2

Semestre 2 - 1ère année										Session 2 - 1ère année	
UE	Éléments constitutifs	Discipline	CC EN %	CT2 - S2 - EN %	durée CT2	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Note minimale	Nature de l'épreuve	durée CT2
1 - Santé et pédagogie	1.2	Santé Publique	100			Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
	1.3	Pathologie médicale / Pharmacologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
2 - Anatomie	2.3	Anatomie du tronc	50	50	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
3 - Neurophysiologie et Physiologie	3.1	Physiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	3.2	Neurophysiologie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h

4 - Psychologie et Sociologie	4.1	Psychologie clinique		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	4.2	Psychologie cognitive		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	4.3	Sociologie		100	1h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
5 - Psychiatrie	/	Histoire de la psychiatrie et sémiologie psychiatrique		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	3	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
6 - Psychomotricité - Éléments théoriques	6.2	Les grandes fonctions psychomotrices		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	4	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
	6.3	Développement psychomoteur de l'enfant de 3 ans à l'adolescence		100	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h30
	6.4	Introduction au bilan	100				1		8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes

7 - Psychomotricité - Théorico-pratique	7.1	Pratique psychomotrice	100				5	4	8	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1h
	7.2	Stage	100				4	1	10 + validation des attendus pédagogique	40h complément de stage + Rapport + oral	1h
	7.3	Projet Extra Académique	100				1	1	8	Oral	30 minutes
8 - Langues	8.1	Anglais	100				1	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
	8.2	Langue des signes	100				1		8	Oral	30 minutes

5.3. Deuxième année - semestre 1

Semestre 1 - 2ème année										Session 2 - 2ème année	
UE	Eléments constitutifs	Discipline	CC EN %	CT1 - S 1 - EN %	durée CT1	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Note minimale	Nature de l'épreuve	durée CT2
1 - Anatomie / Physiologie	1.1	Anatomie fonctionnelle	25	75	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	3	8	Examen écrit et/ou oral	1h
	1.2	Physiologie		100	2h		1		8		1h
2 - Pédiatrie		Pédiatrie		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	2	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h
3 - Psychologie		Psychologie		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	3	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h
4 - Psychiatrie		Psychiatrie		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	3	2	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h30

5 - Psychomotricité - Éléments théoriques		Psychomotricité théorique		100	2h30	Examen (écrit et/ou oral)	5	4	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
6 - Psychomotricité - Bilans	6.1	Bilans	50	50	2h	Examen (écrit et/ou oral)	4	2	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
	6.2	Raisonnement clinique	100				2		8		2h
7 - Psychomotricité - Théorico-clinique	7.1	Pratiques corporelles	100				4	4	8	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1h
	7.2	Stage	100				4	3	validation des attendues pédagogiques	100h complément de stage + Rapport + oral	30 minutes
8 - Langues	8.1	Langue des signes	100				1	2	8	Oral	30 minutes

5.4. Deuxième année - semestre 2

Semestre 2 - 2ème année										Session 2 - 2ème année	
UE	Eléments constitutifs	Discipline	CC EN %	CT2 - S 2 - EN %	durée CT2	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Note minimale	Nature de l'épreuve	durée CT2
1 - Anatomie / Physiologie	1.1	Anatomie fonctionnelle	25	75	1h	Examen (écrit et/ou oral)	1	3	8	Examen (écrit et/ou oral)	30 minutes
	1.2	Physiologie		100	2h		1		8		1h
2 - Pédiatrie		Pédiatrie		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	2	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h
3 - Psychologie		Psychologie		100	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	2	3	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h
4 - Psychiatrie		Psychiatrie		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	2	2	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h30

5 - Psychomotricité - Éléments théoriques		Psychomotricité théorique		100	2h	Examen (écrit et/ou oral)	2	4	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
6 - Psychomotricité - Bilans	6.1	Bilans	75	25	1h30	Examen (écrit et/ou oral)	4	2	8	Examen (écrit et/ou oral)	1h30
	6.2	Raisonnement clinique	50	50	1h30		2		8		1h
7 - Psychomotricité - Théorico-clinique	7.1	Pratiques corporelles	100				4	4	8	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1h
	7.2	Stage	100				6	3	10 + validation des attendus pédagogique	100h complément de stage + Rapport + oral	30 minutes
	7.3	Projet Extra Académique	100				2	1	8	Oral	30 minutes
8 - Langues	8.1	Langue des signes	100				1	2	8	Oral	30 minutes
	8.2	Anglais	100				1		8	Examen (écrit et/ou oral)	1 h

5.5. Troisième année - semestre 1

Semestre 1 - 3ème année										Session 2 - 3ème année	
UE	Eléments constitutifs	Discipline	CC EN %	CT1 - S 1 - EN %	durée CT1	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Note minimale	Nature de l'épreuve	durée CT2
1 - Anatomie fonctionnelle		Anatomie fonctionnelle : Descriptive et Biomécanique	50	50	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	1	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
2 - Législation		Législation, éthique et déontologie		100	1H	Examen (Ecrit et/ou Oral)	2	1	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	30 minutes
3 - Psychologie	3.1	Techniques d'entretien	50	50	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
4 - Psychiatrie	/	Psychiatrie		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h

5 - Psychomotricité - Éléments théoriques	5.1	Le vieillissement psychomoteur	25	75	1h30	Examen (Écrit et/ou Oral)	4	3	8	Examen (Écrit et/ou Oral)	1h
6 - Psychomotricité - Bilans	6.1	Bilans	100				4	4	8	Examen (Écrit et/ou Oral)	1h
	6.2	Processus de raisonnement clinique	100						8		2h
	6.3	Étude de cas	100						8		1h30

7 - Psychomotricité - Théorico-clinique	7.1	Pratiques corporelles	100				4	4	8	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1 h
	7.2	Stages	100				6		Validation des attendus pédagogique	100h complément de stage + Rapport + oral	30 minutes
8 - Langues	8.1	Langue des signes	100				1	2	8	Oral	30 minutes
	8.2	Anglais	100				1		8	Oral	30 minutes

5.6. Troisième année - semestre 2

Semestre 2 - 3ème année										Session 2 - 3ème année	
UE	Eléments constitutifs	Discipline	CC EN %	CT2 - S 2 - EN %	durée CT2	Nature de l'épreuve	ECTS	Coefficient	Note minimale	Nature de l'épreuve	durée CT2
3 - Psychologie	3.2	Psychologie développementale et sociale		100	1h30	Examen (Ecrit et/ou Oral)	3	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	3.3	Pathologie aux différents âges de la vie		100	1h30		3		8		1h
5 - Psychomotricité - Eléments théoriques	5.2	Le vieillissement pathologique	25	75	2h	Examen (Ecrit et/ou Oral)	4	2	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
6 - Psychomotricité - Bilans	6.1	Bilans	100				6	4	8	Examen (Ecrit et/ou Oral)	1h
	6.2	Processus de raisonnement clinique	100						8		2h
	6.3	Transdisciplinarité	100						8		1h30

7 - Psychomotricité : Théorico-clinique	7.1	Pratiques corporelles	100				5	4	8	Examen (rapport écrit et/ou présentation orale et/ou pratique)	1 h
	7.3	Stages	100				7		10 + validation des attendus pédagogique	100h complément de stage + Rapport + oral	30 minutes
8 - Langues	8.1	Langue des signes	100				1	2	8	Oral	30 minutes
	8.2	Anglais	100				1		8	Oral	30 minutes